

Présenté par
Valérie Pécresse
Présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

TOME 1 : PRESENTATION DE L'EXECUTION DU BUDGET 2018

Sommaire

1. L'EXECUTION 2018.....	9
1.1. Les recettes permanentes.....	11
1.1.1. Une légère progression du niveau des recettes	11
1.1.2. Les recettes hors excédent et hors remboursement anticipé de créances	12
1.2. Des dépenses maîtrisées au profit de l'investissement.....	17
1.2.1. Dépenses en hausse pour l'investissement ; en baisse pour le fonctionnement	17
1.2.2. Des dépenses sectorielles conformes aux priorités de l'exécutif	17
1.2.3. Des dépenses à caractère financier.....	45
1.3. L'emprunt en 2018	50
1.4. L'exécution des écritures comptables de l'ordonnateur	53
1.4.1. Les opérations d'ordre patrimoniales	53
1.4.2. Les écritures de fin d'exercice et les opérations spécifiques	54
1.4.3. Le fonds commun régional des services d'hébergement des établissements publics locaux d'enseignement (FCRSH).....	55
1.5. Le bilan du Contrat de plan 2000-2006	57
1.5.1. Situation des affectations.....	57
1.5.2. Situation des crédits mandatés 2018	60
1.6. Le bilan du Contrat de projets 2007-2014	62
1.6.1. Situation des affectations 2018.....	62
1.6.2. Situation des crédits mandatés 2018	65
1.7. Le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 et les CPIER.....	67
1.7.1. Situation des affectations 2018.....	68
2.3.2. Situation des crédits mandatés 2018	73
ANNEXE.....	76

INTRODUCTION

L'exécution du budget 2018 traduit, tout d'abord, la double exigence d'une **gestion économe et responsable** pour une collectivité **ournée de façon croissante vers l'avenir**. En effet, les **dépenses de fonctionnement baissent pour la 2^{ème} année consécutive**. En parallèle, le **niveau des investissements engagés n'a jamais été aussi élevé dans l'histoire de la collectivité**. Pour autant, **l'encours de la dette se stabilise** pour la 3^{ème} année consécutive autour de 5,6 Md€ et la **capacité de désendettement s'améliore** (5,4 ans).

Au-delà, ce compte administratif concrétise également les **priorités politiques de l'exécutif au service de tous les Franciliens** : les investissements, exécutés à 98,6 % hors fonds européens, se stabilisent à un niveau très élevé (1 880 M€, + 57 M€ par rapport à 2017), notamment dans les secteurs d'avenir comme les **transports** (714 M€, + 23 M€), les **lycées** (508 M€, + 29 M€) et la **transition écologique** (85 M€, + 25 M€). Depuis 3 ans, nous renouons avec la vocation première de la Région : **investir pour l'avenir**.

Au-delà des seuls agrégats budgétaires, de nombreux indicateurs illustrent la **réussite des politiques régionales**.

Le marché du travail francilien est resté dynamique : l'emploi salarié a progressé de 1,2 %, soit près du double de l'évolution nationale. Le taux de chômage atteint 7,6 % de la population active fin 2018, son niveau le plus bas depuis 2009, là encore, sensiblement inférieur au niveau national. La Région Ile-de-France reste la **locomotive économique nationale** et sa résistance dans la conjoncture actuelle est meilleure qu'au plan national.

Le tourisme a de nouveau battu tous les records en 2018 : de fréquentation d'abord, avec 50 millions de touristes accueillis, de **revenus** également (21,5 Md€, soit près d'1 Md€ de plus qu'en 2017 et 2,3 Md€ de plus qu'en 2016) et **d'arrivées hôtelières** (35 millions, soit une hausse de 3,6% par rapport à 2017).

La neuvième enquête « Victimation et sentiment d'insécurité » de l'**institut de l'aménagement et de l'urbanisme (IAU) d'Ile-de-France**, publiée en mars 2018, montre un **recul** de 6,9 points du **sentiment d'insécurité** entre 2011 et 2017 et l'enquête Prévention-sécurité sur les transports de juin 2018, un recul du sentiment de peur dans les transports en commun de 7,1 points sur la même période.

*

Une gestion économe et responsable.

La Région Ile-de-France est la seule Région française où toutes les dépenses ont baissé en valeur absolue pour la seconde année consécutive. Le total des dépenses de l'exercice a baissé de - 2,6 % en crédits de paiement.

C'est également la **seule région française où les dépenses de fonctionnement ont diminué deux années de suite**. En effet, entre 2017 et 2018, les dépenses de fonctionnement hors dette ont baissé de - 3,1 % en crédits de paiement, soit une économie en valeur absolue de 78 M€. Hors retraitement¹, c'est également la seule Région française où les dépenses de fonctionnement ont diminué en 2018. **La norme de dépense imposée par l'Etat, limitant la progression des dépenses de fonctionnement à + 1,14 %, a donc été respectée**.

¹ Fonds européens et transferts de compétences au titre des transports.

Depuis 2016, l'exécutif recentre la collectivité sur les dépenses d'investissement confortant l'avenir des Franciliens. Contrairement aux dépenses de fonctionnement dont l'exécution est quasi simultanée à l'engagement politique de la dépense, l'investissement est un engagement pluriannuel qui porte l'effort sur longue période. Ainsi, **en 2018, 1 880 M€ ont été affectés en investissement**. Ce qui constitue un point haut historique : **jamais il n'a été engagé autant d'investissements dans l'histoire de la collectivité**. Les autorisations de programme ont progressé de plus de 3 % par rapport à 2017.

Pour leur part, les **recettes permanentes ont été exécutées à 99 %** par rapport au budget primitif pour 2018. En dépit d'un cadre normatif contraint et d'aléas naturels des rentrées liés au cycle économique, cette **exécution est conforme à la prévision initiale** soumise à l'assemblée délibérante.

*

De bons résultats financiers.

L'ensemble de ces résultats, solides, a permis de dégager un **autofinancement** des investissements à 81,2 % en 2018 contre 57,8 % en 2015. Il s'agit, là encore, d'un **point haut, historique, d'autofinancement pour notre collectivité**. En effet, il s'agit du taux le plus élevé depuis les étapes de décentralisation du début des années 2000. Ces résultats ont également conforté le taux d'épargne brute, qui s'élève en 2018 à 29,2 %, contre 20,5 % en 2015. Ici aussi, il s'agit d'un point haut : **l'épargne brute n'a jamais été aussi élevée depuis 2007**. Le niveau d'emprunt (600 M€) reste bas. Il sera par ailleurs en forte diminution en 2019².

La **capacité de désendettement s'est également améliorée**. Elle était de 5,5 ans fin 2017, elle est désormais à 5,4 ans au 31 décembre 2018. Ce niveau est ainsi sensiblement **inférieur au plafond national** de référence édicté par l'Etat (9 ans).

En 2018, la Région Ile-de-France a également poursuivi sa stratégie, désormais bien établie, d'un **financement vert et responsable**. La collectivité a en effet procédé à sa 6^{ème} émission obligataire publique adossée à cette stratégie, pour une taille benchmark de 500 M€. Notre collectivité s'est vue décerner à ce titre par *Environmental Finance* **le prix mondial 2019 de l'Emission Verte et Responsable de l'année du secteur public local**.

Les projets financés sont suivis et évalués dans un document annuel qui fait désormais référence en matière de **reporting public européen** en la matière.

Enfin, **en 2018, la Région a bénéficié de taux historiquement bas**. Le taux moyen de la dette régionale s'est établi cette année à 1,8 % contre 4,1 % en 2008, point haut historique atteint avec la crise financière. Dès 2009, ce taux a décliné à un niveau inférieur à 3 % pour se maintenir, les cinq années suivantes, autour de 2,7 % en moyenne. Depuis 2015, il s'est établi à un niveau inférieur à 2 %.

*

Une stratégie financière reconnue.

La robustesse de ces indicateurs a été reconnue par les institutions chargées de l'évaluation financière de la collectivité. En effet, la Région bénéficie depuis le 19 avril dernier d'une **note intrinsèque** (*stand alone credit profile*), attribuée par l'agence Fitch ratings, de 'AA+', soit un **niveau supérieur à celui de l'Etat** ('AA'). Notre collectivité est la seule Région française parmi celles suivies par l'agence Fitch qui bénéficie d'une note intrinsèque aussi élevée.

² Cf. projet de budget supplémentaire (rapport CR - 024) présenté à la même séance.

D'une manière générale, la Région Ile-de-France est la **Région française la mieux notée pour ses performances financières par les deux agences de notation financière qui la suivent**. A travers cette note, l'Agence Fitch a confirmé son appréciation de « **performances budgétaires solides** », d'une « **capacité de désendettement satisfaisante** » et « **d'une gouvernance de qualité, caractérisée par la rigueur de sa prévision et de son exécution budgétaire et de sa gestion de la dette** ».

La Région a également reçu, en avril 2019, le « **Trophée d'or des leaders de la finance du secteur public** » à l'occasion du sommet des leaders de la finance qui s'est tenu à Paris. Ce sommet, organisé par le groupe Leaders League - éditeur du magazine Décideurs - a réuni 1 300 participants. A travers ce prix, le jury a particulièrement mis en valeur deux éléments, notamment au titre de l'exercice 2018. Le premier porte sur la stratégie de la Région Ile-de-France d'être une collectivité **leader européenne pour les émissions obligataires vertes et responsables**. Le second élément distingué porte sur les **économies réalisées sur ses dépenses de fonctionnement**.

*

Une exécution budgétaire conforme aux priorités des Franciliens.

Conformément à nos engagements, la promotion des **transports**, la rénovation et le soutien aux **lycées** et le **développement économique**, secteurs au cœur des compétences régionales, ont été les premiers bénéficiaires de la relance de l'investissement dès 2016 mais également en 2018.

A titre d'exemple, **714 M€** (99,8 %) ont été affectés pour les **transports** en investissement en 2018, soit une progression de + 23,06 M€ par rapport à 2017 (+ 3,3 %), dans un contexte où l'Etat, à une fois encore, manqué à ses engagements financiers. La Région a par exemple avancé près de 24 M€ à l'Etat pour le financement de l'**électrification de la ligne Paris-Troyes**, rendant possible la poursuite du projet sans retard. Ce niveau d'exécution témoigne de l'engagement financier de la Région pour poursuivre la révolution des transports avec une année record, qui a permis l'avancement significatif des **projets ferroviaires (T12 et T13 notamment)** et **tramways (T9, T1 et T10 principalement)**, le doublement du budget d'**accessibilité** par rapport au budget initialement prévu ou la **poursuite du plan anti-bouchons**.

De même, s'agissant de l'**enseignement du second degré**, **508 M€** (100,2 %) ont été affectés en 2018, soit + 28,71 M€ par rapport à 2017. Ces crédits ont permis de lancer **14 projets de rénovation**, dont 2 études préalables, 5 projets de construction de lycées neufs ou d'extension de lycées, 5 projets visant à la création de 550 places d'internat.

*

Le présent document retrace les recettes et les dépenses exécutées en 2018. Il constitue le **tome 1** du compte administratif. Un **tome 2** complète cette analyse avec la présentation détaillée, pour chaque ligne budgétaire, de l'exécution. La Région Ile-de-France se distingue en effet par la **complétude de sa restitution sur l'emploi des crédits**.

C'est donc forte du **respect de nos engagements** de maîtrise du fonctionnement et de la dette, de relance continue de l'investissement, et de la réussite des politiques régionales, comme en témoignent le dynamisme de l'activité économique, de l'emploi dans notre Région ou le recul du sentiment d'insécurité, que je vous prie de bien vouloir délibérer du compte administratif 2018.

La Présidente du Conseil régional

Valérie PECRESSE

LES GRANDES MASSES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

(dépenses et recettes réelles en millions d'euros)

LES RECETTES REELLES	CA 2017	BP 2018	Budget adopté (BP+BS)	Exécution 2018	Taux d'exécution (en % du BP)	Ecart CA 2018/ CA 2017 (en M€)	Ecart CA 2018/ CA 2017 (en %)
LES RECETTES PERMANENTES	4 174,33	4 347,98	4 351,92	4 305,54	99,0%	+131,21	3,1%
LES RECETTES PERMANENTES DE FONCTIONNEMENT	3 508,10	3 488,47	3 486,76	3 538,27	101,4%	+30,17	0,9%
LA FISCALITE DIRECTE (1)	882,87	862,85	823,81	824,30	95,5%	-58,57	-6,6%
LES AUTRES RECETTES FISCALES (dont TICPE) (2)	2 000,02	2 520,67	2 520,67	2 574,09	102,1%	+574,07	28,7%
LES DOTATIONS DE L'ETAT (3)	541,03	8,82	8,82	8,82	100,0%	-532,21	-98,4%
LES RECETTES DIVERSES (4)	84,17	96,13	133,46	131,06	136,3%	+46,89	55,7%
LES RECETTES PERMANENTES D'INVESTISSEMENT	666,23	859,51	865,16	767,27	89,3%	+101,04	15,2%
LES RECETTES FISCALES Y COMPRIS TICPE (5)	343,71	373,00	373,00	408,76	109,6%	+65,05	18,9%
LES DOTATIONS DE L'ETAT	86,09	86,09	86,09	86,09	100,0%	0,00	0,0%
LES RECETTES DIVERSES (4)	236,43	400,42	406,07	272,42	68,0%	+35,99	15,2%
L'EMPRUNT	530,00	809,57	787,26	600,00	74,1%	+70,00	13,2%
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	4 704,33	5 157,55	5 139,18	4 905,54	95,1%	+201,21	4,3%
Excédent N-1 de fonctionnement reporté	+141,68		+66,29	+66,29			
Reprise des restes à réaliser*			-5,65	-5,65			
TOTAL DES RECETTES y compris report excédent (a)	4 846,01	5 157,55	5 199,82	4 966,18	96,3%	+120,17	2,5%

LES DEPENSES REELLES EN CREDITS DE PAIEMENT	CA 2017	BP 2018	Budget adopté (BP+BS)	Exécution 2018	Taux d'exécution (en % du BP)	Ecart CA 2018/ CA 2017 (en M€)	Ecart CA 2018/ CA 2017 (en %)
FONCTIONNEMENT (6)	2 635,71	2 718,63	2 761,80	2 552,73	93,9%	-82,98	-3,1%
FONCTIONNEMENT HORS DETTE	2 507,86	2 577,40	2 620,57	2 430,07	94,3%	-77,79	-3,1%
DONT FONCTIONNEMENT SECTORIEL	2 324,71	2 382,04	2 425,29	2 241,10	94,1%	-83,61	-3,6%
DONT FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION REGIONALE	183,15	195,36	195,28	188,97	96,7%	+5,82	3,2%
CHARGE DE LA DETTE ET AUTRES MOUVEMENTS FINANCIERS (7)	127,85	141,23	141,23	122,66	86,9%	-5,19	-4,1%
INVESTISSEMENT	2 149,66	2 438,92	2 438,02	2 107,75	86,4%	-41,91	-1,9%
EQUIPEMENT HORS DETTE	1 612,23	1 888,39	1 887,49	1 569,00	83,1%	-43,23	-2,7%
DONT EQUIPEMENT SECTORIEL	1 603,26	1 866,27	1 865,37	1 553,48	83,2%	-49,78	-3,1%
DONT EQUIPEMENT DE L'INSTITUTION REGIONALE	8,97	22,13	22,13	15,53	70,2%	+6,56	73,1%
CHARGE DE LA DETTE ET AUTRES MOUVEMENTS FINANCIERS (8)	537,43	550,53	550,53	538,75	97,9%	+1,32	0,2%
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE (b)	4 785,37	5 157,55	5 199,82	4 660,48	90,4%	-124,89	-2,6%

Résultat de clôture de l'exercice (a-b)	+60,64	+305,70
Solde des restes à réaliser constatés en fin d'exercice (c)	+5,65	+1,24
Excédent cumulé à la clôture de l'exercice (a-b+c)	+66,29	+306,94

	CA 2017	BP 2018	Budget adopté (BP+BS)	Exécution 2018	Taux d'exécution (en % du BP)	Ecart CA 2018/ CA 2017 (en M€)	Ecart CA 2018/ CA 2017 (en %)
LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	1 823,36	1 944,82	1 952,53	1 880,31	96,7%	56,95	3,1%
LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	2 064,69	2 117,52	2 226,70	2 137,63	100,9%	72,94	3,5%

(1) Recettes nettes des reversements au titre du FNGIR, de la péréquation et de la dotation de compensation CVAE versée aux départements franciliens à compter de 2017.

(2) TICPE et principalement : taxe sur les cartes grises, frais de gestion de fiscalité directe, taxe d'apprentissage.

(3) Y compris les versements de l'Etat au titre du fonds de transition pour le développement économique.

(4) Y compris flux sur swaps et y compris incidence ICNE.

(5) TICPE Grenelle, redevance pour création de bureaux, taxe d'aménagement, taxe additionnelle spéciale annuelle et taxe annuelle sur les surfaces de stationnement.

(6) Hors prélèvements péréquation CVAE, FNGIR et dotation de compensation CVAE versée aux départements franciliens à compter de 2017.

(7) Y compris frais financiers divers et incidence ICNE.

(8) Hors mouvements sur les lignes de crédit à long terme à encours variable (opérations de trésorerie et de refinancement).

* Correspond au solde d'exécution de la section d'investissement après couverture du besoin de financement de l'exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

EQUILIBRE FINANCIER

	CA 2017 (M€)	BP 2018 (M€)	BP + BS 2018 (M€)	CA 2018 (M€)	ECART REALISATION 2018 / BP		EVOLUTION CA18/CA17 %
					ECART /BP M€	ECART /BP %	
FONCTIONNEMENT							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 649,777	3 488,462	3 553,043	3 604,556	116,094	3,3%	-1,2%
Fiscalité (1)	2 882,897	3 383,517	3 344,478	3 398,387	14,870	0,4%	17,9%
Dotations (2)	541,027	8,820	8,820	8,820	0,000	0,0%	-98,4%
Divers (yc excédent N-1 reporté)	225,853	96,125	199,745	197,348	101,223	105,3%	-12,6%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (3)	2 635,709	2 718,623	2 761,796	2 552,728	-165,895	-6,1%	-3,1%
Dépenses d'intervention sectorielles et dépenses de l'institution	2 507,862	2 577,395	2 620,568	2 430,068	-147,327	-5,7%	-3,1%
Charge de la dette et divers mouvements financiers	127,847	141,228	141,228	122,661	-18,567	-13,1%	-4,1%
EPARGNE BRUTE (4)	1 014,068	769,839	791,247	1 051,827	281,988	36,6%	3,7%
TAUX D'EPARGNE BRUTE (5)	27,8%	22,1%	22,3%	29,2%			
EPARGNE NETTE (6)	494,436	241,310	262,718	524,950	283,640	117,5%	6,2%
TAUX D'EPARGNE NETTE (7)	13,5%	6,9%	7,4%	14,6%			
INVESTISSEMENT							
RECETTES D'INVESTISSEMENT	666,231	859,513	865,160	767,271	-92,242	-10,7%	15,2%
Fiscalité	343,713	373,000	373,000	408,763	35,763	9,6%	18,9%
Dotations	86,089	86,089	86,089	86,089	0,000	0,0%	0,0%
Divers	236,429	400,424	406,071	272,420	-128,004	-32,0%	15,2%
RECETTES NETTES D'INVESTISSEMENT (8)	648,431	837,513	837,513	749,753	-87,760	-10,5%	15,6%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1 142,867	1 078,823	1 100,231	1 274,702	195,879	18,2%	11,5%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Dépenses d'intervention et dépenses de l'institution)	1 612,228	1 888,393	1 887,493	1 569,004	-319,389	-16,9%	-2,7%
TAUX D'AUTOFINANCEMENT	70,9%	57,1%	58,3%	81,2%			
EMPRUNT BUDGETAIRE (9)	530,000	809,570	787,262	600,000	-209,570	-25,9%	13,2%
ENCOURS DE DETTE au 31/12/n	5 587,4	5 938,4	5 916,1	5 660,5	-277,9	-4,7%	1,3%
CAPACITE DE DESENDETTEMET (nombre d'années) (10)	5,5	7,7	7,5	5,4			

(1) Recettes nettes des versements au titre du FNGIR, de la péréquation CVAE et de la dotation versée aux départements franciliens en compensation de l'attribution de CVAE à compter de 2017.

(2) Y compris le versement en 2017 par l'Etat au titre du fonds pour la transition économique

(3) Hors versements au titre du FNGIR, de la péréquation CVAE et de la dotation versée aux départements franciliens en compensation de l'attribution de CVAE à compter de 2017.

(4) Recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement.

(5) Epargne brute/recettes de fonctionnement.

(6) Epargne brute - amortissement de la dette.

(7) Epargne nette/recettes de fonctionnement.

(8) Après restitutions de taxe en investissement et reprise des restes à réaliser en section d'investissement.

(9) Montant de l'emprunt d'équilibre inscrit au Budget, et montant de l'emprunt mobilisé entrant dans le résultat de l'exercice au CA (hors opérations éventuelles de refinancement).

(10) Les recettes fiscales créées en loi de finances pour 2015 au bénéfice de la Région Ile-de-France (140 M€) en vue de financer les dépenses d'investissement en faveur des transports en commun ont vocation à permettre l'amortissement sur longue période de la dette contractée pour financer l'effort supplémentaire de la Région dans ce domaine. Ces recettes pourraient dès-lors être prises en compte dans le calcul de la capacité de désendettement. Corrigée de ces recettes, la capacité de désendettement s'établirait à 4,7 ans fin 2018.

1. L'exécution 2018

Le **montant total des recettes enregistrées en 2018** et retracées dans le présent compte administratif s'élève à **4 966,18 M€** après prise en compte de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2017 (66,29 M€).

Le montant **total des dépenses exécutées** en 2018 s'élève, pour sa part, à 4 660,48 M€.

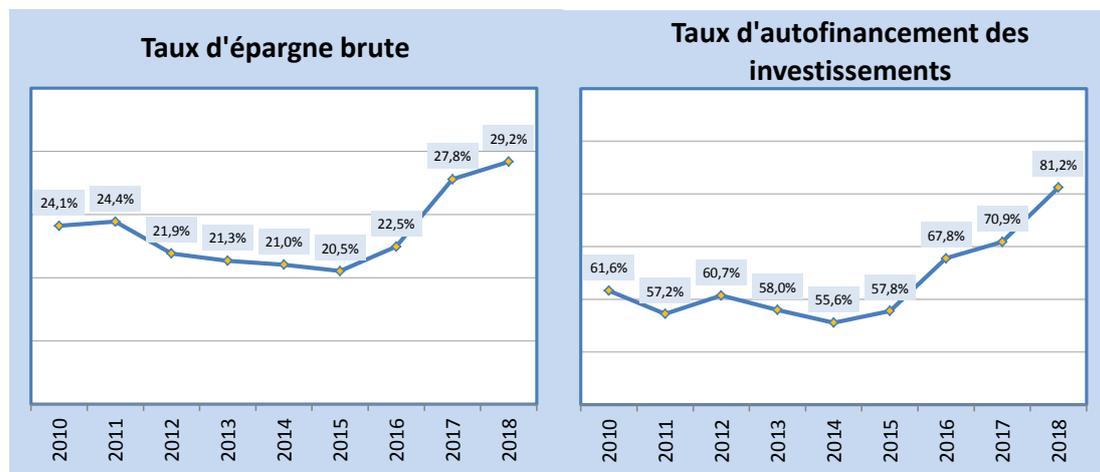
L'exercice 2018 s'est clos sur un **résultat cumulé positif de 306,9 M€³**.

L'exécution du budget 2018 s'établit, d'une part, à 90,4 % des crédits inscrits en dépenses au budget et, d'autre part, à 102,3 % des recettes permanentes⁴.

L'épargne brute dégagée sur l'exercice (1 051,83 M€) fait ressortir un taux d'épargne de 29,2 %, soit une progression de 8,7 points depuis son plus bas niveau constaté au CA 2015.

Après amortissement de la dette, **l'épargne nette** (524,95 M€), majorée des recettes propres d'investissement⁵, a permis de dégager un **autofinancement des dépenses** d'intervention en investissement de 1 274,70 M€, soit un taux d'autofinancement de 81,2 %, le solde étant financé par l'emprunt. Ainsi **depuis 2015, le taux d'autofinancement a progressé de + 23,4 points**, alors que le *ratio* se situait sur une tendance baissière sur la période précédente.

Tant pour le **taux d'épargne brute** que pour le **taux d'autofinancement** des investissements, il s'agit de **points hauts historiques** pour la collectivité (cf. graphiques *infra*).



Source : pôle Finances – Région Ile-de-France

L'encours de dette à fin 2018 s'établit ainsi à 5 660,5 M€.

Cela porte la **capacité de désendettement à 5,4 ans**, soit une **diminution par rapport à fin 2017** (5,5 ans). Ce niveau de capacité de désendettement est sensiblement inférieur au plafond national de référence défini dans la loi de programmation 2018 - 2022⁶ (9 ans).

³ Dont 1,2 M€ au titre des restes à réaliser (RAR) liés aux mandatements réalisés sur la section d'investissement au titre de la gestion des fonds européens.

⁴ Hors remboursement anticipé de créances prévu au budget primitif.

⁵ Nettes des restitutions de taxes en investissement et reprises des RAR en investissements.

⁶ Cf. article 29 de la loi n° 2018 - 32 de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022, qui a introduit une norme afin de cadrer les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales pour une durée de trois ans (2018-2020), et qui a défini un plafond national de référence s'agissant de la capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) au niveau de chaque type de collectivité territoriale. S'agissant des régions, ce plafond national de référence est de neuf ans.

NATURE DES RECETTES	CA 2017	BP 2018	BP+BS 2018	CA 2018	Ecart CA 2018 / BP 2018	Ecart CA 2018 / BP+BS 2018	Réel, CA 2018 (% du BP 2018)	Ecart CA 2018 / CA 2017
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
A. RECETTES FISCALES	3 508,097	3 488,462	3 486,756	3 538,268	+49,806	+51,513	101,4%	+30,177
Fiscalité directe	2 882,937	3 383,517	3 344,478	3 398,387	+14,870	+53,909	100,4%	+515,497
Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	882,874	862,848	823,809	824,300	-38,548	+0,491	95,5%	-58,574
Atributions de compensation CVAE (dépendances)	2 886,870	2 902,000	2 863,390	2 863,390	-38,610	-0,000	98,7%	-23,280
Fonds national de garantie individuelle des ressources (dépendances)	-	1 372,419	1 372,419	1 372,419	+0,000	+0,000	100,0%	-
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	674,816	674,816	674,816	674,816	+0,000	+0,000	100,0%	-
Fonds de péréquation des ressources des régions (dépendances)	123,009	124,040	123,610	122,420	-1,620	-1,190	98,7%	-0,589
Rôles supplémentaires	80,228	115,957	115,957	115,736	+0,221	+0,221	99,8%	-35,508
Autres recettes fiscales	0,657	1 448,032	1 448,032	1 460	+1,460	+1,460	102,9%	+1,078
Taxe régionale sur les cartes grises (TRCG)	331,847	355,212	355,212	377,307	+22,095	+22,095	106,2%	+45,459
Taxe régionale additionnelle aux droits d'enregistrement (TRADE)	212,939	212,939	212,939	212,939	-0,000	-0,000	100,0%	-
Reversement de la part régionale de la taxe sur les bureaux	84,520	86,548	86,548	86,451	-0,097	-0,097	99,9%	+1,932
Frais de gestion de fiscalité directe locale	239,676	240,162	240,162	251,703	+11,541	+11,541	104,8%	+12,027
Fraction régionale de la nouvelle taxe d'apprentissage	64,892	65,000	65,000	63,647	-1,353	-1,353	97,9%	-1,245
DMTO sur l'immobilier d'entreprise	-	488,171	488,171	497,911	+9,740	+9,740	101,8%	+497,911
Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE)	1 066,149	1 072,632	1 072,632	1 084,130	+11,493	+11,493	101,1%	+17,981
TICPE - Droits à compensation	881,467	886,906	886,906	887,916	+1,010	+1,010	100,1%	+6,448
TICPE - Compensation lois MAPTAM et NOTRE	4,843	4,335	4,335	4,931	+0,596	+0,596	113,7%	+0,088
TICPE - ex-Modulation 2007	68,098	71,000	71,000	79,725	+8,725	-66,069	112,3%	+11,627
TICPE - Formation professionnelle	38,882	38,882	38,882	38,952	+0,070	+0,070	100,2%	+0,070
TICPE - Primes d'apprentissage	30,818	29,820	29,820	30,110	+0,290	+0,290	101,0%	-0,708
TICPE - Aide au recrutement d'apprentis	18,359	18,000	18,000	18,407	+0,407	+0,407	102,3%	+0,048
TICPE - Ressource régionale pour l'apprentissage	23,681	23,694	23,694	24,090	+0,396	+0,396	101,7%	+0,409
B. DOTATIONS	541,027	8,820	8,820	8,820	+0,000	+0,000	100,0%	-532,207
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	477,149	8,820	8,820	8,820	+0,000	+0,000	100,0%	-477,149
Dotation générale de décentralisation (DGD)	8,820	8,820	8,820	8,820	+0,000	+0,000	100,0%	-
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds de transition pour le développement économique	55,058	96,125	133,458	131,061	+34,936	-2,397	136,3%	+55,058
C. RECETTES DIVERSES	84,173	96,125	133,458	131,061	+34,936	-2,397	136,3%	+46,888
Intérêts perçus sur créances	88,375	96,243	133,576	131,071	-34,828	-2,505	136,2%	-42,686
Divers	2,367	1,500	1,500	3,928	+3,928	-1,500	150,0%	-2,367
Reversement du FSE - Prog. 2000-2006 et 2007-2013	4,895	50,560	50,560	11,372	-39,188	-39,928	22,5%	+3,928
Fonds européens prog 2014-20 - Marchés publics RIDF	10,391	9,000	9,000	5,419	-3,581	-39,188	60,2%	+6,477
Fonds européens prog 2014-20 - Actions tiers	24,069	12,418	32,350	32,350	+0,000	+0,000	100,0%	-4,971
Fonds régional de restauration (FRR)	46,654	22,765	27,748	14,152	+1,734	+1,734	114,0%	+32,350
Plan Investissement Compétences (PIC)	4,202	0,118	0,118	63,850	+41,085	+41,085	280,5%	+17,196
Produits financiers	-	-	-	0,010	+0,010	+0,010	8,3%	+4,192
Divers (ex : reversements de trop perçus de subventions)	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus non échus (ICNE)	-	-	-	-	-	-	-	-
SECTION INVESTISSEMENT	666,231	859,513	865,160	767,271	-92,242	-97,889	89,3%	+101,041
A. RECETTES FISCALES	343,713	373,000	373,000	408,763	+35,763	+35,763	109,6%	+65,050
Taxe sur la création de bureaux (TCB-IdF)	92,725	120,000	120,000	138,700	+18,700	+18,700	115,6%	+45,975
Part régionale de la taxe d'aménagement (TA) et reliquats de taxes d'urbanisme	43,081	40,000	40,000	50,588	+10,588	+10,588	126,5%	+7,506
Taxe annuelle sur les surfaces de stationnement (TASS)	66,087	68,000	68,000	68,925	+0,925	+0,925	101,4%	+2,838
Taxe additionnelle spéciale annuelle (TASA)	79,475	80,000	80,000	80,000	+0,000	+0,000	100,0%	-
TICPE Grenelle	62,344	65,000	65,000	70,549	+5,549	+5,549	108,5%	+8,205
B. DOTATIONS	86,089	86,089	86,089	86,089	+0,000	+0,000	100,0%	-
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	86,089	86,089	86,089	86,089	+0,000	+0,000	100,0%	-
C. RECETTES DIVERSES	236,429	406,424	406,071	272,420	-128,004	-133,652	68,0%	+35,997
Remboursement en capital des créances	43,445	182,388	182,388	42,388	-140,004	-140,000	23,2%	-1,056
Divers	192,984	218,036	223,683	230,031	+46,348	+46,348	105,5%	+37,048
Amendes de police	63,824	63,824	63,824	69,388	+5,464	+5,464	108,5%	+5,464
Reversement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	96,617	90,000	90,000	99,465	+9,465	+9,465	110,5%	+2,848
Fonds européens prog 2014-20 - Actions tiers	0,235	23,730	29,377	14,589	-9,141	-14,788	61,5%	+14,354
Divers (ex : participations aux travaux dans les cités mixtes)	32,207	40,382	40,382	46,589	+6,207	+6,207	115,4%	+14,382
TOTAL RECETTES PERMANENTES	4 174,328	4 347,975	4 351,916	4 305,540	-42,435	-46,376	99,0%	+131,212
EMPRUNT	530,000	809,570	809,570	600,000	-209,570	-187,262	74,1%	+131,212
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	4 704,328	5 157,545	5 139,178	4 905,540	-252,005	-233,638	95,1%	+201,212
EXCÉDENT N-1	+ 141,680	-	+66,237	+66,237	-	-	-	-75,392
Reprise restes à réaliser N-1	-	-	-5,647	-5,647	-	-	-	-5,647
TOTAL GENERAL	4 846,007	5 157,545	5 199,818	4 966,180	-191,365	-233,638	96,3%	+120,172

1.1. Les recettes permanentes

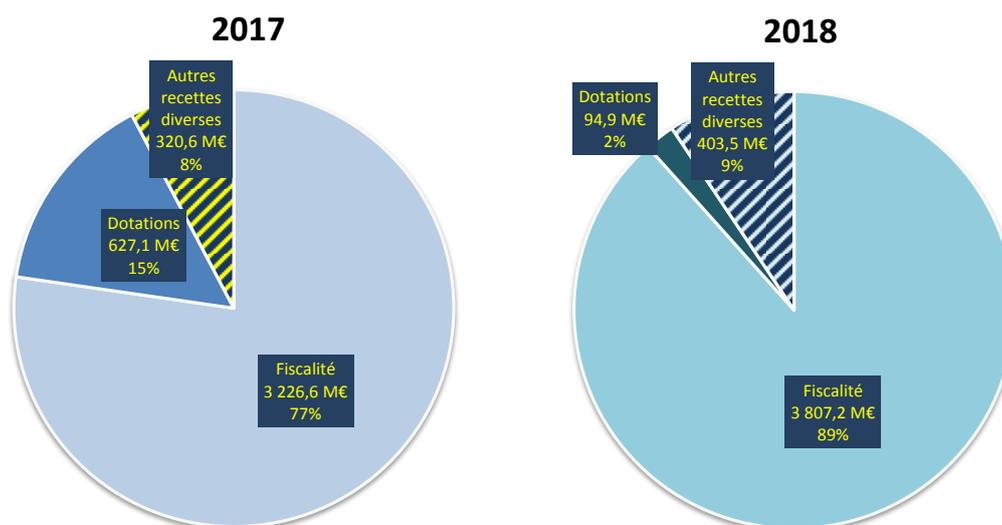
Le tableau ci-dessus (page précédente) présente les recettes permanentes (hors emprunt) perçues par la Région en 2018.

1.1.1. Une légère progression du niveau des recettes

Le montant des **recettes permanentes de la Région en 2018** (4 305,5 M€) est **en légère hausse de + 3,1 %** (soit + 131,2 M€) par rapport à 2017 (4 174,3 M€). Cette progression, non anticipable, intervient **après deux années particulièrement atones**, avec une stagnation des recettes entre 2015 et 2016, puis une baisse - 0,9 % constatée entre 2016 et 2017. Ainsi en moyenne depuis 2015, les recettes permanentes ont progressé de seulement + 0,75 % par an, soit à un rythme inférieur à l'inflation (1 % par an en moyenne entre 2015 et 2018 selon les chiffres de l'INSEE).

En 2018, la structure des recettes s'est par ailleurs infléchie en faveur des recettes fiscales qui représentent désormais 89 % des recettes permanentes contre 77 % en 2017. La part des dotations de l'Etat passe, de son côté, de 15 % en 2017 à 2 % en 2018. Ce mouvement résulte du remplacement de la dotation globale de fonctionnement (DGF) par une fraction de TVA à compter de 2018⁷.

Pour autant, **le pouvoir de taux régional sur la fiscalité reste limité** à la seule recette de cartes grises, tandis que **le produit de certaines recettes régionales est gelé**. Ainsi, la taxe sur les surfaces de bureaux est fixé à 212,9 M€ pour la Région⁸, alors que son rendement est dynamique, et qu'il a été augmenté en loi de finances pour 2019⁹. De même, le produit de la taxe sur les surfaces de stationnement a été plafonné à 66 M€ par la loi de finances pour 2019, et le produit des amendes de police sera gelé pour la Région à compter de 2019. C'est également le cas pour la majeure partie des fractions de TICPE qui s'apparentent en réalité à des quasi-dotations, le rendement de cette recette n'étant pas suffisant depuis trois exercices pour atteindre le plancher des droits à compensation de transferts de charges.



Source : pôle Finances – Région Ile-de-France

⁷ Article 149 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017.

⁸ Article 4414-7 du Code général des collectivités territoriales.

⁹ Article 165 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019.

	2017	2018	évolution (en M€)	évolution (en %)
Fiscalité	3 226,610	3 807,150	580,5	18,0%
<i>Fiscalité directe</i>	882,874	824,300	-58,6	-6,6%
<i>Autres recettes fiscales (hors TICPE)</i>	1 215,242	1 828,171	612,9	50,4%
<i>TICPE</i>	1 128,493	1 154,679	26,2	2,3%
Dotations	627,117	94,909	-532,2	-84,9%
Autres recettes diverses	320,602	403,481	82,9	25,9%
Total des recettes permanentes	4 174,328	4 305,540	131,2	3,1%

Source : pôle Finances – Région Ile-de-France

Les **recettes de la section de fonctionnement augmentent de + 30,2 M€ par rapport à l'exécution 2017**, avec des dynamiques heurtées selon les postes de recettes. Le produit de la fiscalité directe a fortement diminué (- 58,6 M€ par rapport à 2017) du fait du **repli de la CVAE** (très complexe à évaluer, *cf. infra*), conjugué à la forte hausse de la contribution régionale au fonds de péréquation des ressources des régions¹⁰. Par ailleurs, **la non-reconduction du fonds de transition pour le développement économique a pesé à hauteur de - 55,1 M€ sur les recettes de fonctionnement**. Ces replis significatifs ont pu être compensés par les rendements de la taxe sur les certificats d'immatriculation de véhicules (+ 45,5 M€), de la taxe sur l'apprentissage (+ 12,0 M€), de la nouvelle fraction de TVA remplaçant la DGF (+ 20,8 M€ par rapport à la DGF 2017) ainsi que des recettes diverses en fonctionnement (+ 46,9 M€).

Les **recettes de la section d'investissement progressent, pour leur part, de + 101,0 M€ par rapport à l'exercice 2017**, dont + 65,1 M€ au titre de la fiscalité et + 36,0 M€ au titre des recettes diverses. En particulier, le produit de la taxe sur la création de bureaux, commerces et entrepôts en Ile-de-France (TCB-IdF), issue de la refonte de la redevance « RCBCÉ », ressort en hausse (+ 46,0 M€ par rapport à 2017), mais cela fait suite à une année 2017 exceptionnellement faible, liée à la publication tardive du décret d'application de la refonte de la taxe mi-2017.

1.1.2. Les recettes hors excédent et hors remboursement anticipé de créances

Les recettes permanentes de l'exercice 2018 s'élèvent à 4 305,5 M€, soit un niveau légèrement supérieur à celui inscrit au budget primitif (4 208,0 M€), ainsi qu'au budget supplémentaire (4 211,9 M€), hors reports et hors remboursement anticipé de créances.

1.1.2.1 S'agissant de la section de fonctionnement, les recettes permanentes de fonctionnement s'élèvent à 3 538,3 M€ en 2018, pour une prévision au budget primitif 2018 de 3 488,5 M€.

¹⁰ Pour mémoire, une région sera contributrice nette au fonds de péréquation dès lors que l'évolution de sa recette de CVAE constatée en N-1 par rapport à l'année de référence 2011 est supérieure à l'évolution moyenne constatée au niveau de l'ensemble des Régions. Dans ce cas, c'est la totalité de cet écart qui est prélevée pour la péréquation au titre de l'année N, dans la limite d'un plafond fixé à 50 % de l'évolution de sa recette de CVAE en N-1 par rapport à 2011.

Les recettes fiscales de la section de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de **3 398,4 M€**, soit + 0,4 % par rapport au budget primitif :

- la fiscalité directe locale (824,3 M€) est en retrait par rapport aux informations disponibles au moment de l'élaboration du budget primitif 2018 (- 38,6 M€) :
 - la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) a été révisée en baisse** au moment du budget supplémentaire, avec un produit final de 2 863,4 M€ pour un montant inscrit au budget primitif de 2 902,0 M€ ;
 - le produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) a, pour sa part, été de 123,9 M€ en 2018 (dont 1,46 M€ relevant de rôles complémentaires) pour un montant de 124,0 M€ inscrit au budget primitif ;
 - la **Région a reversé les sommes suivantes** :
 - 1 372,4 M€ au titre de la compensation de la CVAE des départements franciliens, figée en valeur 2016 ;
 - 674,81 M€ au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources régionales (FNGIR), dont le montant est figé depuis 2013 ;
 - 115,7 M€ au titre du fonds de péréquation des ressources des régions, soit une contribution en hausse de +35,5 M€ par rapport à 2017 (80,2 M€) ;
 - la **fiscalité directe s'inscrit ainsi en net repli en 2018**, de - 6,6 % par rapport à 2017, après + 18,3 % en 2017 par rapport à l'exécution 2016. Les variations d'une année à l'autre sont significatives et illustrent à la fois le mécanisme amplificateur de la péréquation et la difficulté à prévoir l'évolution de la CVAE.

FISCALITE DIRECTE LOCALE SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	BP 2018	BP+BS 2018	CA 2018	CA 2018 / BP	CA 2018 / BP	CA 2018 / CA	CA 2018 / CA
					2018	2018	2017	2017
					(écart M€)	(taux %)	(évolution M€)	(évolution %)
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	2 886,670	2 902,000	2 863,390	2 863,390	-38,610	98,7%	-23,280	-0,8%
Attributions de compensation CVAE (dépenses)	-1 372,419	-1 372,419	-1 372,419	-1 372,419	+0,000	100,0%	0,000	0,0%
Fonds national de garantie individuelle des ressources (dépenses)	-674,816	-674,816	-674,816	-674,816	+0,000	100,0%	0,000	0,0%
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	123,009	124,040	123,610	122,420	-1,620	98,7%	-0,589	-0,5%
Fonds de péréquation des ressources des régions (dépenses)	-80,228	-115,957	-115,957	-115,736	+0,221	99,8%	-35,508	+44,3%
Rôles supplémentaires	0,657			1,460	+1,460	-	+0,803	+122,1%
TOTAL	882,874	862,848	823,809	824,300	-38,548	95,5%	-58,574	-6,6%

Source : pôle Finances – Région Ile-de-France

- Le produit des autres recettes fiscales hors TICPE (1 490,0 M€) ressort à un niveau légèrement supérieur au montant inscrit au budget primitif (+ 41,9 M€) :
 - le produit de la taxe régionale sur les cartes grises s'est élevé à 377,3 M€ en 2018, ce qui fait probablement suite à un rattrapage après les retards significatifs constatés l'an dernier dans les versements par les services de l'Etat, en lien avec la dématérialisation des circuits de paiement de la taxe ;
 - certaines recettes sont bien orientées. La part de la taxe d'apprentissage attribuée à la Région s'établit à 251,7 M€, soit un montant légèrement supérieur à celui inscrit au budget primitif (+ 11,5 M€), de même que la fraction de la TVA versée pour la première fois aux régions en 2018, qui ressort à 497,9 M€, en progression de + 9,7 M€ par rapport au budget primitif ;
 - le montant des autres recettes fiscales (hors TICPE) est stable comme anticipé au budget primitif, le reversement de la taxe sur les bureaux étant figé à 212,9 M€ et les frais de gestion de fiscalité directe locale s'élevant pour leur part à 86,5 M€ ;
 - le rendement de la taxe additionnelle régionale sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de l'immobilier d'entreprise est pour sa part légèrement inférieur aux attentes (63,6 M€ exécutés contre 65 M€ prévus au budget primitif 2018).

AUTRES RECETTES FISCALES SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	BP 2018	BP+BS 2018	CA 2018	CA 2018 / BP 2018 (écart M€)	CA 2018 / BP 2018 (taux %)	CA 2018 / CA 2017 (évolution M€)	CA 2018 / CA 2017 (évolution %)
Taxe régionale sur les cartes grises (TRCG)	331,847	355,212	355,212	377,307	+22,095	106,2%	+45,459	+13,7%
Reversement de la part régionale de la taxe sur les bureaux	212,939	212,939	212,939	212,939	-0,000	100,0%	0,000	0,0%
Frais de gestion de fiscalité directe locale	84,520	86,548	86,548	86,451	-0,097	99,9%	+1,932	+2,3%
Fraction régionale de la nouvelle taxe d'apprentissage	239,676	240,162	240,162	251,703	+11,541	104,8%	+12,027	+5,0%
DMTO sur l'immobilier d'entreprise	64,892	65,000	65,000	63,647	-1,353	97,9%	-1,245	-1,9%
Fraction de TVA		488,171	488,171	497,911	+9,740	102,0%	+497,911	
TOTAL	933,874	1 448,032	1 448,032	1 489,958	+41,926	102,9%	+556,084	+59,5%

Source : pôle Finances – Région Ile-de-France

- Le produit de la taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE) en fonctionnement s'est élevé au total en 2018 à 1 084,1 M€, soit un niveau très légèrement supérieur à celui inscrit au budget primitif 2018 (1 072,6 M€) :
 - ce produit est composé de fractions de TICPE perçues en compensation des transferts successifs de compétences (loi relative aux libertés et responsabilités locales¹¹ ainsi que les lois SAPIN, MAPTAM et NOTRé), de la fraction « Modulation 2007 » et des fractions affectées aux primes aux employeurs d'apprentis, aux aides au recrutement d'apprentis, à l'apprentissage et à la formation professionnelle ;
 - dans sa grande majorité, la recette régionale de TICPE s'apparente à une quasi-dotation. C'est particulièrement le cas de la fraction de TICPE relevant du transfert des compétences prévus par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, dont le rendement a été insuffisant sur les trois derniers exercices pour atteindre le montant plancher garanti (887,9 M€ en 2018). L'Etat a ainsi dû procéder sur l'exercice 2018 au versement en journée complémentaire d'une recette de régularisation de 94,4 M€ pour atteindre le rendement garanti.

TAXE INTERIEURE SUR LA CONSOMMATION DE PRODUITS ENERGETIQUES (TICPE) SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	BP 2018	BP+BS 2018	CA 2018	CA 2018 / BP 2018 (écart M€)	CA 2018 / BP 2018 (taux %)	CA 2018 / CA 2017 (évolution M€)	CA 2018 / CA 2017 (évolution %)
TICPE - Droits à compensation	881,467	886,906	886,906	887,916	+1,010	100,1%	+6,448	+0,7%
TICPE - Compensation lois MAPTAM et NOTRe	4,843	4,335	4,335	4,931	+0,596	113,7%	+0,088	+1,8%
TICPE - ex-Modulation 2007	68,098	71,000	71,000	79,725	+8,725	112,3%	+11,627	+17,1%
TICPE - Formation professionnelle	38,882	38,882	38,882	38,952	+0,070	100,2%	+0,070	+0,2%
TICPE - Primes d'apprentissage	30,818	29,820	29,820	30,110	+0,290	101,0%	-0,708	-2,3%
TICPE - Aide au recrutement d'apprentis	18,359	18,000	18,000	18,407	+0,407	102,3%	+0,048	+0,3%
TICPE - Ressource régionale pour l'apprentissage	23,681	23,694	23,694	24,090	+0,396	101,7%	+0,409	+1,7%
TOTAL	1 066,149	1 072,637	1 072,637	1 084,130	+11,493	101,1%	+17,981	+1,7%

Source : pôle Finances – Région Ile-de-France

*

Les dotations de l'Etat en fonctionnement ne s'élèvent plus qu'à 8,8 M€ en 2018. Suite à la non reconduction du fonds de transition pour le développement économique (55,1 M€ en 2017) et au *swap* TVA - DGF à compter de 2018, la Région perçoit désormais uniquement la DGD comme dotation de fonctionnement.

DOTATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	BP 2018	BP+BS 2018	CA 2018	CA 2018 / BP 2018 (écart M€)	CA 2018 / BP 2018 (taux %)	CA 2018 / CA 2017 (évolution M€)	CA 2018 / CA 2017 (évolution %)
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	477,149						-477,149	-100,0%
Dotation générale de décentralisation (DGD)	8,820	8,820	8,820	8,820	+0,000	100,0%	0,000	0,0%
Fonds de transition pour le développement économique	55,058						-55,058	-100,0%
TOTAL	541,027	8,820	8,820	8,820	+0,000	100,0%	-532,207	-98,4%

Source : pôle Finances – Région Ile-de-France

*

¹¹ Ce droit à compensation comprend les transferts relatifs au STIF, aux formations sanitaires et sociales, aux TOS, au patrimoine, à la formation professionnelle (VAE et AFPA), au forfait d'externat.

Les recettes diverses de fonctionnement sont constatées à **131,1 M€** en 2018, pour un montant de 96,1 M€ inscrit au budget primitif 2018. Ce mouvement s'explique par plusieurs facteurs :

- la prise en compte, en budget supplémentaire, du Plan Investissement Compétences (PIC), accompagnée par de nouvelles recettes de l'Etat, à hauteur de (+ 32,3 M€), pour couvrir les dépenses de la Région au titre de ce plan ;
- des recettes de 15,3 M€ au titre de la programmation 2014-2020 des fonds européens, qui relève à la fois des projets portés en co-financement Région et de projets portés par des tiers (pour le compte de la Région ou en délégation auprès d'organismes intermédiaires) ;
- la Région a par ailleurs bénéficié d'un encaissement de 7,0 M€ relatif à un versement de dividendes sur sa participation détenue dans IDF Capital, ainsi que 18,8 M€ relevant du versement de soldes de conventions passées s'agissant du Compte personnel de formation.

RECETTES DIVERSES SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	BP 2018	BP+BS 2018	CA 2018	CA 2018 / BP 2018 (écart M€)	CA 2018 / BP 2018 (taux %)	CA 2018 / CA 2017 (évolution M€)	CA 2018 / CA 2017 (évolution %)
Recettes sur créances	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	100,0%	0,000	0,0%
Recettes diverses	88,375	96,243	133,576	131,071	+34,828	136,2%	+42,696	+48,3%
Reversement du FSE - Prog. 2000-2006 et 2007-2013	2,367	1,500	1,500	1,500	-1,500	0,0%	-2,367	-100,0%
Fonds européens prog 2014-20	4,895	50,560	50,560	15,300	-35,260	30,3%	+10,405	+212,6%
Fonds régional de restauration (FRR)	10,391	9,000	9,000	5,419	-3,581	60,2%	-4,971	-47,8%
Plan Investissement Compétences (PIC)			32,350	32,350	+32,350		+32,350	
Produits financiers	24,069	12,418	12,418	14,152	+1,734	114,0%	-9,918	-41,2%
Divers fonctionnement	46,654	22,765	27,748	63,850	+41,085	280,5%	+17,196	+36,9%
Intérêts courus non échus (ICNE)	-4,202	-0,118	-0,118	-0,010	+0,108	8,3%	+4,192	+99,8%
TOTAL	84,173	96,125	133,458	131,061	+34,936	136,3%	+46,888	+55,7%

Source : pôle Finances – Région Ile-de-France

1.1.2.2. S'agissant de la section d'investissement, les recettes s'établissent à 767,3 M€ en 2018, pour un montant inscrit au budget primitif de 859,5 M€, ramené à 719,5 M€ une fois déduits les crédits inscrits au titre d'un remboursement anticipé de créances.

Les recettes fiscales de la section d'investissement s'élèvent à **408,8 M€**, pour un montant inscrit au budget primitif à 373,0 M€ :

- après un très faible rendement en 2017, le produit de la taxe sur la création de bureaux, commerces et entrepôts en Ile-de-France (TCB-IDF), issue de la refonte de la redevance « RCBC » s'est redressé à 138,7 M€, pour un montant inscrit au budget primitif de 120 M€ :
 - l'évolution constatée en 2018 reflète un possible rattrapage suite à la publication tardive en 2017 du décret d'application de la taxe, ainsi que l'émission d'un titre de recouvrement de 7,2 M€ suite à une décision favorable à la Région dans le cadre du règlement d'un ancien contentieux ;
 - pour autant et comme cela avait été anticipé l'an dernier par les services de la Région, le niveau de la taxe en 2018 demeure nettement inférieur à celui qui prévalait avant la refonte (par exemple 183,3 M€ au CA 2016), les nouveaux barèmes de TCB étant globalement moins favorables à la Région ;
- la taxe additionnelle spéciale annuelle s'est élevée à 80,0 M€ conformément à la délibération annuelle du Conseil régional, soit le montant plafond autorisé par la loi ;
- les autres recettes fiscales en investissement ont été bien orientées. La taxe d'aménagement s'inscrit à 50,6 M€ en 2018 et la taxe annuelle sur les surfaces de stationnement s'affiche à 68,9 M€ ; la modulation TICPE « Grenelle », ressort pour sa part à 70,5 M€ en 2018.

RECETTES FISCALES SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2017	BP 2018	BP+BS 2018	CA 2018	CA 2018 / BP 2018 (écart M€)	CA 2018 / BP 2018 (taux %)	CA 2018 / CA 2017 (évolution M€)	CA 2018 / CA 2017 (évolution %)
Taxe sur la création de bureaux en Ile-de-France (TCB-IdF)	92,725	120,000	120,000	138,700	+18,700	115,6%	+45,975	+49,6%
Part régionale de la taxe d'aménagement (TA) et reliquats de taxes	43,081	40,000	40,000	50,588	+10,588	126,5%	+7,506	+17,4%
Taxe annuelle sur les surfaces de stationnement (TASS)	66,087	68,000	68,000	68,925	+0,925	101,4%	+2,838	+4,3%
Taxe additionnelle spéciale annuelle (TASA)	79,475	80,000	80,000	80,000	0,000	100,0%	+0,525	+0,7%
TICPE Grenelle	62,344	65,000	65,000	70,549	+5,549	108,5%	+8,205	+13,2%
TOTAL	343,713	373,000	373,000	408,763	+35,763	109,6%	+65,050	+18,9%

Source : pôle Finances – Région Ile-de-France

En matière de dotations de l'Etat en investissement, la Région perçoit uniquement le produit de la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES), qui est figé depuis 2008 à **86,1 M€**.

S'agissant des recettes diverses d'investissement, la réalisation est inférieure à la prévision budgétaire, avec un niveau constaté de **272,4 M€** pour **400,4 M€** inscrits au budget primitif 2018 :

- cette sous-exécution est principalement liée au report du remboursement anticipé de 140 M€ de créances de la SNCF et de la RATP. Les remboursements constatés, à hauteur de 42,4 M€, correspondent aux échéanciers initialement convenus des prêts consentis aux villes nouvelles et aux opérateurs de transports ;
- s'agissant des fonds européens au titre de la programmation 2014 - 2020, le montant inscrit en recettes s'élève à 14,6 M€, et reflète des dépenses relevant de projets cofinancés en maîtrise d'ouvrage régionale et de projets portés par des tiers pour le compte de la Région ;
- le produit perçu au titre des amendes de police a été constaté à 69,4 M€ en 2018, pour un montant inscrit au budget primitif à 63,9 M€ ;
- le FCTVA s'élève pour sa part à 99,5 M€ pour un montant inscrit au budget primitif de 90 M€. Cette évolution illustre la hausse des investissements régionaux ;
- les autres recettes diverses atteignent 46,6 M€ en 2018 pour un montant de 40,4 M€ inscrit au budget primitif. Au sein des recettes diverses d'investissement, la Région a notamment encaissé une recette de 16,9 M€ au titre du reversement de trop-perçus par les anciennes DDE agissant à l'époque en tant que mandataires sur les lycées.

RECETTES DIVERSES SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2017	BP 2018	BP+BS 2018	CA 2018	CA 2018 / BP	CA 2018 / BP	CA 2018 / CA	CA 2018 / CA
					2018 (écart M€)	2018 (taux %)	2017 (évolution M€)	2017 (évolution %)
Recettes sur créances	43,445	182,388	182,388	42,388	-140,000	23,2%	-1,056	-2,4%
Recettes diverses	192,984	218,036	223,683	230,031	+11,995	105,5%	+37,048	+19,2%
Amendes de police	63,924	63,924	63,924	69,388	+5,464	108,5%	+5,464	+8,5%
FCTVA	96,617	90,000	90,000	99,465	+9,465	110,5%	+2,848	+2,9%
Fonds européens prog 2014-20	0,235	23,730	29,377	14,589	-9,141	61,5%	+14,354	
Divers investissement	32,207	40,382	40,382	46,589	+6,207	115,4%	+14,382	+44,7%
TOTAL	236,429	400,424	406,071	272,420	-128,004	68,0%	+35,991	+15,2%

Source : pôle Finances – Région Ile-de-France

* *
*

1.2. Des dépenses maîtrisées au profit de l'investissement

1.2.1. Dépenses en hausse pour l'investissement ; en baisse pour le fonctionnement

Le montant des dépenses réelles réalisées en 2018 (y compris les chapitres financiers¹²) s'élève au total à **4 660,48 M€**, en baisse par rapport au résultat constaté sur l'exercice 2017 (- 124,89 M€, soit - 2,6 %). L'exécution en fonctionnement s'établit à 2 552,72 M€ (soit 54,8 % du total des dépenses réelles) et l'exécution en investissement à 2 107,75 M€ (45,2 % du total des dépenses réelles).

L'exécution, rapportée aux 5 157,55 M€ ouverts au BP, correspond à **un taux d'exécution de 90,4 %¹³**.

Hors chapitres financiers, les crédits de paiement s'élèvent à 3 999,07 M€, en légère baisse de - 121,02 M€, soit - 2,94 % par rapport à l'exécution constatée en 2017 :

- les crédits de paiement de fonctionnement représentent 2 430,07 M€, soit une baisse de -77,79 M€ par rapport au CA 2017 (2 507,86 M€) ;
- les crédits de paiement d'investissement s'établissent à 1 569 M€, soit une baisse de - 43,23 M€ par rapport au CA 2017 (1 612,23 M€).

La Région poursuit ainsi son effort de baisse des crédits de paiement de fonctionnement mandatés (- 3,1 % par rapport au CA 2017). En investissement, ce léger recul illustre le décalage temporel traditionnel entre une relance de l'investissement en autorisation de programme et sa traduction en crédits de paiement¹⁴.

*

1.2.2. Des dépenses sectorielles conformes aux priorités de l'exécutif

Hors chapitres financiers, les dépenses régionales s'établissent à 3 999,07 M€ en 2018.

Alors que les dépenses réelles du Conseil régional progressaient de + 1,6 % par an entre 2010 et 2015, elles ont diminué de - 4,7 % entre 2015 et 2016 et se sont stabilisées en 2016 (4 120,66 M€) et 2017 (4 120,09 M€), et ont baissé en 2018 (- 3 999,07 M€). La baisse des dépenses de fonctionnement se poursuit en 2018 (- 77,79 M€ par rapport au CA 2017 pour s'établir à 2 430,7 M€).

¹² Le total relatif aux chapitres financiers s'entend hors opérations sur ligne de crédit à long terme sur encours variable (cf. chapitre 923 – Dettes et autres opérations financières de l'annexe réglementaire M71).

¹³ Ce taux s'établit à 90,6 % si les crédits du FEADER exécuté par l'ASP sont retirés.

¹⁴ Cf. présentations dans les orientations budgétaires pour 2019 l'exposé général des motifs du BP 2019.

TABLEAU RECAPITULATIF - LES DEPENSES RÉELLES HORS CHAPITRES FINANCIERS

SECTEURS	CA 2017	CA 2018
FONCTIONNEMENT INSTITUTION REGIONALE (hors ADL)	192,12	204,50
Patrimoine, moyens généraux et communication	58,72	68,14
Agents du siège et groupe d'élus	133,40	136,36
PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES	450,68	457,27
dont : - Agents du siège et groupe d'élus	133,40	136,36
- Agents des lycées (ADL)	317,28	320,91
ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES	3,30	2,53
CITOYENNETÉ	4,11	3,85
ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ	1 068,98	1 049,68
dont : - Enseignement du second degré hors ADL	751,69	728,77
- dont Agents des lycées	317,28	320,91
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	67,40	57,32
TOURISME	18,46	17,60
SPORT ET LOISIRS	72,63	52,31
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTE	211,97	232,79
dont : - Formations sanitaires et sociales	193,40	196,75
TRANSPORTS ET MOBILITÉS	1 229,99	1 269,65
dont : - Transport en commun	1 148,68	1 138,68
- Mobilités	74,98	126,81
- Transports de marchandise en site propre	6,33	4,16
SÉCURITÉ	16,83	17,91
POLITIQUE DE LA VILLE	32,76	30,95
LOGEMENT	111,28	99,25
FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	590,30	518,28
dont : - Formation professionnelle	315,22	259,08
- Apprentissage	264,26	254,14
- Emploi	10,83	5,07
CULTURE	70,42	75,04
AMENAGEMENT	71,41	77,35
COOPÉRATION INTERRÉGIONALE	0,00	0,00
ENVIRONNEMENT	75,87	80,69
RURALITE	10,51	15,22
AGRICULTURE	26,27	12,43
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, TIC	153,26	110,20
dont : - Développement économique	94,70	51,71
- Innovation	44,61	48,13
- Technologie de l'information et de la communication	13,96	10,37
RECHERCHE	81,04	48,57
FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	11,07	22,89
TOTAL DES DEPENSES REELLES (hors chapitres financiers)	4 120,09	3 999,07
(4)		

(1) Les montants par secteur sont présentés en référence à la nomenclature budgétaire en vigueur lors de l'exercice 2017.

(2) Les pourcentages d'augmentation sont calculés à compter de la première année d'inscription significative des crédits (ainsi 2006 pour le poste agents des lycées).

(3) Les données relatives aux agents des lycées (ADL) sont doublement présentées à des fins informatives, sur les secteurs "Personnel et Ressources humaines" et "Enseignement du secondaire", mais ne sont comptabilisées qu'une seule fois.

(4) Y compris remises gratuites et admissions en non valeur.

Données au périmètre de la nomenclature 2017.

A. Les autorisations de programme et d'engagement

• **Les autorisations de programme**

Sur les 1 944,82 M€ d'**autorisations de programme** ouvertes au budget primitif 2018, **1 880,31 M€ ont été affectés au cours de l'exercice**, soit un **taux d'exécution de 96,7 %** (98,6 % hors fonds européens).

Ce niveau d'affectation constitue un pic historique. Il est en hausse de + 198,01 M€ par rapport au niveau des affectations 2016. Il traduit l'ambition de la présente mandature de rendre à la Région son rôle de collectivité d'investissement. **Il s'agit en effet du niveau d'affectation d'investissement le plus élevé enregistré par la Région.**

Certains secteurs présentent des montants affectés en augmentation par rapport au compte administratif 2017. Cela témoigne de la volonté de l'exécutif de préparer l'avenir. Ce résultat est d'autant plus notable qu'il s'inscrit dans un contexte de suppression en 2018 du fonds de transition pour le développement économique et l'innovation, dit fonds Valls¹⁵.

Ainsi, sur le **secteur des transports, 713,72 M€** ont été affectés, soit une progression de + 23,06 M€ par rapport au compte administratif 2017, soit + 3,3 %, pour un taux d'exécution de 99,8 % en évolution avec le taux constaté en 2017 (94,7 %) dans un contexte où l'Etat, a une fois encore, manqué à ses engagements financiers. Ce niveau d'exécution témoigne de l'engagement financier de la Région pour poursuivre la révolution des transports avec une année record.

Plusieurs programmes se distinguent car ils ont fait l'objet de volumes d'affectations d'envergure qui ont conduit à un dépassement du niveau de 2017 :

- **Le programme « Liaisons ferroviaires » a mobilisé 374,18 M€ d'autorisations de programme**, soit + 10,82 M€ par rapport aux affectations 2017.

Sur ce programme, la Région s'est fortement engagée dans le financement des adaptations de l'infrastructure, nécessaires au déploiement du nouveau matériel roulant afin d'accompagner Île-de-France Mobilités dans l'application du schéma directeur du matériel roulant qu'elle a adopté le 13 juillet 2016. Ainsi, 167 M€ ont été mobilisés sur les lignes du RER et du Transilien.

L'engagement massif de la Région sur trois grandes opérations ferroviaires est à souligner pour l'exercice 2018 :

- le T12 Express pour lequel la Région a soldé sa participation attendue pour 41,50 M€ conformément au protocole-cadre ;
- le T13 Express pour lequel la Région a engagé 61,40 M€ pour les travaux de la phase 1 et le lancement de la phase 2, relative au prolongement entre Saint-Germain et Achères, via Poissy RER, soldant ainsi l'enveloppe CPER ;
- l'électrification de la ligne Paris-Troyes pour laquelle une mobilisation exceptionnelle de la Région a été décidée, à hauteur de 47,11 M€ correspondant d'une part, à 23,55 M€ au titre du protocole de financement approuvé par délibération n°CR 130-16 du 7 juillet 2016 et d'autre part, à 23,55 M€ d'avance remboursable de la part État suite à l'annonce de son impossibilité de mobiliser cette somme d'ici 2020. Ce montage garantit aujourd'hui la poursuite et l'aboutissement du projet dans le calendrier souhaité par les collectivités.

La Région a également poursuivi sa politique de modernisation des gares RER à hauteur 16,30 M€ en autorisations de programme pour les gares d'Auber, Cergy-Préfecture, Sartrouville (RERA) et Saint-Quentin-en-Yvelines (RER C).

¹⁵ Fonds doté de 51,1 M€ en autorisations de programme qui impacte les secteurs relevant du chapitre 909 « Action économique ».

- **Le programme « Liaisons tramways » pour lequel 92,11 M€ ont été affectés.**

Sur ce programme l'affectation principale concerne le projet de tramway T9 qui reliera Paris à Orly-ville, pour lequel la Région a approuvé un protocole cadre de financement par la délibération n° CR 2017-155 du 21 septembre 2017. En 2018, ce sont 52,50 M€ qui ont été affectés sur cette opération.

La Région a également financé le prolongement de T1 à l'Est entre Noisy-le-Sec et Val-de-Fontenay (20,00 M€), le T10 entre Antony et Clamart (18,62 M€) et la clôture de l'opération T7 (0,99 M€).

- **Le programme « Accessibilité du réseau »** a fait l'objet en 2018 d'affectations d'autorisations de programme à hauteur de 40,67 M€ alors que 20 M€ avaient été votés au budget primitif afin d'accélérer les travaux de mise en accessibilité des gares du réseau de référence de la SNCF, dans le cadre de la convention quinquennale pour la période 2017-2021 relative à la réalisation de la deuxième tranche de financement du schéma directeur d'accessibilité (SDA).

En 2018, **dix-sept gares ont été rendues accessibles** (Corbeil-Essonnes, La Barre-Ormesson, Maisons-Alfort, Pierrefitte, Dourdan–La-Forêt...), et des travaux ont été réalisés dans trente-sept autres gares (Meaux, Saint Denis, Pont de l'Alma, Versailles Chantier, Ivry-sur-Seine, Austerlitz, Montereau...).

Depuis 2009, ce sont 110 gares sur un total de 209 inscrites au SDA qui sont désormais accessibles. Courant 2018, la moitié du programme SDA aura été mise en œuvre ; il reste ainsi 99 gares à rendre accessibles d'ici 2024.

- **Le programme « Métro »** a fait l'objet d'affectations à hauteur de 75,02 M€ destinées notamment au prolongement de la ligne 11 à Rosny Bois Perrier qui permettra de relier l'Est parisien à la capitale à l'horizon 2022, en créant six nouvelles stations.
- **Le programme « Aménagement des infrastructures de voirie départementale »** a fait l'objet d'affectations de programme à hauteur de 19,71 M€ pour le lancement d'opérations inscrites au plan régional « anti-bouchon et pour changer la route », telles que les contournements d'Orly (91), de Melun (77), de Guignes (77), de Verneuil-Vernouillet (78), et de la Chapelle-en-Vexin (95). La Région a également financé la bretelle de la RD122 à Sannois (95), le boulevard urbain de Clichy-Saint-Ouen (92 et 93), la RD7 à Suresnes et Saint-Cloud, la RD1 à Clichy-la-Garenne, l'axe A13/RD28 dans les Yvelines (78) ou encore la RD84 pour la desserte du site Airbus hélicoptères (95).
- **Le programme « Aménagements des infrastructures de voirie nationale »** a fait l'objet d'une affectation de 39,67 M€ d'autorisations de programme au titre des différentes actions du CPER 2015-2020 dont 24,96 M€ au titre des différentes actions du CPER 2015-2020 et 14,71 M€ au titre du volet innovation du plan « anti-bouchon et pour changer la route » afin de favoriser la mise en œuvre d'enrobés anti-bruits innovants et de favoriser l'optimisation de l'infrastructure pour permettre les expérimentations du projet « Paris Région road 5.0 initiative ».

De même, sur le **secteur de l'enseignement du second degré, 508,27 M€** ont été affectés en 2018 contre 479,57 M€ en 2017, soit une progression du montant d'affectations de + 28,71 M€ par rapport au compte administratif 2017 et un taux d'exécution de 100,2 %.

Sur le **programme « Rénovation des lycées publics »**, les affectations de 2018 (224,27 M€) ont permis de financer notamment les travaux relatifs à :

- neufs restructurations : la restructuration globale du lycée Jean Moulin à Torcy (77) (26,35 M€), la demi-pension du service de restauration du lycée Racine à Paris 8^{ème} (3,93 M€), la restructuration partielle et l'extension du lycée Joliot-Curie à Dammartin (77) (7,52 M€), la demi-pension et des lieux de vie du lycée Talma à Brunoy (91) (8,54 M€), la restructuration globale et l'extension du lycée Jacques Feyder à Epinay-sous-Seine (93) (33,5 M€), la restructuration du bâtiment principal et des logements de fonction du lycée Nadia et Ferdinand Léger à Argenteuil (95) (21,27 M€), la restructuration du lycée Eugène Ronceray à Bezons (95) (45,23 M€), la restructuration du site ouest du lycée Gustave Monod à Enghien-les-Bains (95) (29,02 M€), la restructuration du service de restauration du lycée Van Gogh à Ermont (95) (8,07 M€) ;
- deux rénovations simples du lycée Louise Michel à Bobigny (93) (5,8 M€), la rénovation simple du lycée Escoffier à Eragny (95) (4,94 M€) ;
- la résorption des bâtiments démontables et modulaires du lycée Alfred Nobel à Clichy-sous-Bois (93) (11,76 M€).

Par ailleurs, des affectations ont été réalisées en faveur des études relatives aux nouvelles opérations retenues dans le cadre du plan d'urgence pour les lycées franciliens pour un montant de 3,70 M€ correspondant à un volume d'investissement de 21 M€ pour des nouvelles opérations de rénovations de lycées :

- la rénovation du bâtiment Léonard de Vinci au lycée de Cachan (94) (1,76 M€) ;
- la restructuration de la demi-pension du lycée Marcelin Berthelot à Saint-Maur-des-Fossés (94) (1,94 M€).

Un montant de 8,28 M€ a été affecté afin de procéder à des ajustements de crédits pour les opérations en cours notamment pour le lycée Robert Doisneau à Corbeil-Essonnes (91) (3,94 M€).

De plus, 5,87 M€ ont été affectés en 2018 au titre de l'accessibilité dont 5,66 M€ au titre de la part travaux des conventions ADAP A6 A7.

Enfin, 0,50 M€ ont été affectés en faveur des opérations de rénovation thermique et d'efficacité énergétique, pour un marché d'assistance technique pour la performance énergétique.

Sur le programme « Construction des lycées neufs », les affectations 2018 à hauteur de 73,17 M€ ont permis de financer :

- les études pour un volume d'investissement à terme de 204,71 M€ : une déconstruction et la rénovation globale des lycées Maximilien Sorre et Gustave Eiffel à Cachan (94) (14 M€), la construction du lycée à Vincennes (94) (7,74 M€), l'extension du lycée Nadar à Draveil (91) (3,87 M€), l'extension du lycée Pierre Mendès France à Villiers (95) (4,49 M€), l'extension de capacité au lycée Becquerel à Nangis (77) (4,26 M€) ;
- les travaux relatifs à la construction d'internats au lycée Eric Ronceray à Bezons (95) (6,8 M€), au lycée Alfred Nobel de Clichy-sous-Bois (93) (7,40 M€), du lycée Louis Lumière à Chelles (77) (9,55 M€), du lycée François Arago à Villeneuve-Saint-Georges (94) (7,04 M€), le lycée Saint Hilaire à Etampes (91) (6,92 M€) pour un total de 550 places nouvelles ;
- un ajustement de crédits pour la construction de l'internat au lycée François Arago à Villeneuve-Saint-Georges (94) (1,1 M€).

Les cités mixtes ont également fait l'objet d'affectations à hauteur de 43,21 M€ notamment pour la rénovation globale de la cité mixte régionale Le Corbusier pour un montant de 9,56 M€.

Pour garantir les meilleures conditions de formation pour les **apprentis** les affectations d'autorisations de programme 2018 ont également été supérieures aux affectations 2017 pour le secteur de l'apprentissage : 31,17 M€ contre 28 M€ au CA 2017.

Après avoir vu son action renforcée par une augmentation significative de son budget en 2016 qui est passé de 69 M€ au BP 2015 à 96,50 M€ au BP 2016 en raison de l'opération du Campus Condorcet¹⁶, l'exécution du **secteur de l'enseignement supérieur** s'établit à 53,17 M€ contre 49,09 M€ en 2017, soit + 8 %, afin de financer les principales opérations du CPER :

- la construction du bâtiment dédié à l'EHESS sur le Campus Condorcet qui regroupe sur un site unique les équipes de 8 unités de recherche aujourd'hui dispersées et accueillera environ 1 000 personnes (29,7 M€) ;
- la construction du bâtiment intitulé 1^{ère} pierre de Val d'Europe à Serris pour l'Université de Paris Est-Marne la Vallée avec le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour 1,7 M€ ;
- la restructuration de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (ENVA) pour la 2^{ème} phase des travaux en second œuvre des bâtiments Nocard et Chauveau (5,7 M€) ;
- la construction de la bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) à Nanterre qui permettra de réunir dans un nouveau bâtiment des collections dispersées et qui vise à une large ouverture au public (scolaire, lycées, étudiants et chercheurs) (10 M€) ;
- la réalisation d'une maison des étudiants (MDE) sur le campus de Sénart pour l'UPEC (0,4 M€).

A signaler également l'engagement à hauteur de 4,4 M€ en faveur de l'opération hors CPER de l'IEP de Saint Germain en Laye ainsi que de 1 M€ pour l'orientation.

Conformément à l'objectif de soutien accru à l'activité économique en réponse à la création, en loi de finances pour 2017, d'un fonds de transition pour le développement économique, le **secteur du développement économique, de l'innovation et des TIC** présente un volume d'affectations de 87,36 M€ et un taux d'exécution de 87,4 %.

Les affectations sont concentrées sur les programmes suivants :

- **Le programme « Soutien à la création et au développement des entreprises »** : un montant de 3,20 M€ a été affecté en faveur des outils financiers dédiés à la création et au développement des entreprises dont 3 M€ pour les fonds de prêt d'honneur.
- **Le programme « Soutien à l'industrie et aux autres services »** : un montant de **21,45 M€ a été mobilisé au bénéfice des entreprises lauréates du dispositif PM'up. Après avoir été profondément remaniée en 2016, l'aide a connu en 2017 son plus haut niveau d'activité. En 2018, 142 entreprises, dont treize entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire ont bénéficié de l'aide.**
- **Le programme « Soutien à l'innovation »** : une enveloppe de 32,88 M€ a permis de soutenir les projets de recherche et développement des entreprises via le dispositif Innov'up (30,51 M€) dont 19,51 M€ pour le lancement d'un nouveau programme du PIA, la création de nouveaux lieux d'innovation (0,87 M€), et de lancer le programme Smart Région Initiative via de nouveaux outils et services numériques innovants à destination des Franciliens (1,50 M€).
- **Le programme « Soutien aux pôles de compétitivité »** : un montant de 15,10 M€ a été mobilisé pour des projets de recherche collaboratifs associant grandes entreprises, ETI, PME et laboratoires de recherche.

Par ailleurs, **10,91 M€ ont été affectés** au titre de l'aide aux projets d'infrastructures haut débit notamment et des espaces de travail collaboratifs.

¹⁶ Pour mémoire une dotation exceptionnelle de 75 M€ en autorisations de programme a été mobilisée pour permettre le lancement de l'appel d'offres travaux de la bibliothèque de recherche ou "Grand Équipement Documentaire" (GED) du Campus Condorcet à Aubervilliers.

De même, le **secteur de l'agriculture** a connu une progression de +0,55 M€ (+ 6,8 %) du niveau de ses autorisations de programme affectées par rapport au CA 2017, pour un taux d'exécution de 100 % en lien avec la mise en œuvre du Pacte agricole, Livre blanc pour l'avenir de l'agriculture francilienne à l'horizon 2030, ainsi que la mobilisation des dispositifs cofinancés par le FEADER pour la modernisation des exploitations franciliennes et en particulier les soutiens aux investissements à vocation environnementale.

Le **secteur de la recherche** a bénéficié de 28,92 M€ d'autorisations de programme affectées en 2018 contre 30,51 M€ au compte administratif 2017 avec un taux d'exécution de 100 % dont :

- 17,38 M€ pour le financement de 127 équipements scientifiques et de projets de recherche de laboratoires impliqués dans treize Domaines d'Intérêts Majeurs (DIM)¹⁷ ;
- 5,50 M€ pour le programme de soutien à la recherche hors DIM comprenant à la fois des équipements retenus dans le cadre des appels à projets SESAME¹⁸, mais également des opérations immobilières ;
- 5,60 M€ en faveur du programme d'investissement 2018 du groupement d'intérêt public (GIP) Genopole.

Le soutien régional en matière de recherche est en cohérence avec les filières stratégiques du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, dont le numérique, le spatial, la santé et la « *silver économie* », les bio-matériaux, la région durable et la qualité de l'air.

Les subventions régionales d'investissement dans le cadre des DIM ont été de 11,77 M€ en 2018 correspondant à 82 équipements scientifiques et technologiques (51 équipements mi-lourds et 31 équipements lourds). Si les laboratoires cofinancent majoritairement ces investissements sur leurs fonds propres, le cofinancement régional a un effet de levier pour d'autres financements (divers appels à projets, investissement d'avenir, projets européens,...). Sous l'impulsion de la Région, les DIM se sont rapprochés de partenaires économiques et sociaux, acteurs du transfert de technologie, partenariats avec des start-up, groupes industriels pour créer des thèses CIFRE, des chaires industrielles, etc.

On peut souligner également que, pour le transfert de technologie, 2 M€ ont été affectés au démarrage du nouveau dispositif « SESAME Filières PIA » en 2018, avec le soutien de trois projets financés à parité avec l'Etat dans le cadre du 1^{er} appel à projets (IcyPro à l'Institut Pasteur, FoodInLab à AgroParisTech et Build'In à l'ENPC).

De plus, deux nouveaux lieux d'innovation, « Paris Parc » porté par Sorbonne Université, et le futur campus de l'Artillerie avec le « Pavillon de l'innovation » et le « Centre d'expérimentation numérique » porté par la Fondation Nationale des Sciences Politiques ont mobilisé 4 M€.

La baisse des crédits par rapport au CA 2017, s'explique en grande partie par le fait que le secteur était éligible au fonds de transition pour le développement économique du fait de son rattachement au chapitre 909 « Action économique ». Dès lors si l'on compare le niveau d'exécution 2018 à celui de 2016 (19,85 M€) les affectations progressent de + 9 M€, soit + 46 %.

Dernier secteur concerné par ce fonds de transition, le **tourisme** voit ses affectations (3,40 M€) en retrait par rapport aux crédits ouverts au BP 2018, - 2,60 M€, du fait notamment de la bascule de crédits opérée dans le cadre du budget supplémentaire de mai 2018¹⁹ au profit du secteur de la formation professionnelle pour le développement de la plate-forme interactive d'apprentissage des langues étrangères Qioz à hauteur de 1 M€.

¹⁷ Treize DIM labellisés sur la période 2017-2020 (dont trois nouveaux DIM de plein exercice labellisés en 2018).

¹⁸ Financement de neuf projets de recherche dédiés à l'acquisition d'équipements scientifiques.

¹⁹ CR 2018-012.

La Région poursuit résolument la feuille de route ambitieuse qu'elle s'est fixée pour améliorer la qualité environnementale de l'Ile-de-France avec une politique opérationnelle et incitative au plus près des territoires. Ainsi, sur le **secteur environnement** 85,43 M€ ont été affectés en 2018 contre 60,42 M€ en 2017 (à périmètre identique) correspondant à une progression de + 25,01 M€ en 2018, soit + 41,4 % contre + 9,97 M€ en 2017. Un montant de 21,23 M€ a été affecté au bénéfice des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Ont notamment été financés les projets en matière de développement des énergies renouvelables (géothermie profonde et superficielle, bois énergie, méthanisation, chaufferies biomasses, solaire thermique, solaire photovoltaïque...) pour 12,99 M€ dans le cadre du CPER au titre des dispositifs politique énergie climat (6,67 M€), des aides géothermie profonde (2,586 M€), de la stratégie de développement de la méthanisation en Ile-de-France (3,33 M€), du dispositif DIVAIR - Volet photovoltaïque agricole - (0,4 M€). Cinq opérations ont par ailleurs été financées hors contrat de plan au titre du dispositif « politique énergie climat » (2,59 M€).

La Région a financé également la rénovation énergétique de 15 copropriétés dans le cadre du dispositif Politique énergie climat (2,65 M€). L'avance en compte courant d'associé de 3 M€ consentie en 2015 à la SEM Energie POSIT'IF a par ailleurs été transformée en capital.

Des affectations ont notamment été effectuées au bénéfice du Plan Vert (11,17 M€) ou de l'aide au renouvellement de véhicules utilitaires des artisans et des TPE (2 M€).

S'agissant plus particulièrement de la mise en œuvre du Plan Vert la Région a confié à l'Agence des espaces verts (AEV) la réalisation de cinq projets d'aménagement à fort impact sur la carence en espaces verts de certaines propriétés régionales. Ces projets permettront l'ouverture au public de 28 ha de nouveaux espaces de nature et l'amélioration de l'accessibilité de 5,5 ha d'espaces existants. Il s'agit de :

- l'amélioration de l'accessibilité au public de la Butte Pinson, sur le territoire de 5 communes dont deux très carencées en espaces verts et deux carencées (Pierrefitte-sur-Seine, Villetaneuse - 93, Sarcelles, Groussy et Montmagny - 95) ;
- la création d'un espace ouvert au public sur la plaine agricole de Montjean sur le territoire de 2 communes carencées en espaces verts (Wissous - 91 et Rungis - 94) ;
- l'amélioration de l'accessibilité au public du site du Moulin des Marais et liaison vers la promenade régionale de la Dhuis, sur le territoire de 3 communes de Seine-et-Marne carencées en espaces verts (Villeparisis, Mitry-Mory et Gressy) ;
- l'amélioration de l'accessibilité au public des Buttes du Parisien, sur le territoire de cinq communes de Seine - Saint-Denis et du Val d'Oise, dont une très carencée en espaces verts, et deux carencées ;
- la création d'un espace ouvert au public sur le Domaine des Iles à Seine-Port (commune carencée en espaces verts) et amélioration d'accessibilité via la création d'une liaison entre les forêts de Rougeau et de Bréviande, au sein de deux EPCI carencés en espaces verts (Seine-et-Marne).

En outre, 5 M€ ont été affectés en faveur de l'AEV en vue de l'acquisition du Bois Saint-Martin (1^{ère} tranche). Ce bois de 300 ha, majoritairement situé sur la commune très carencée en espaces verts de Noisy-le-Grand (93), et en lisière notamment des communes carencées de Villiers sur Marne et du Plessis-Trévisé (94), présente un potentiel rare pour créer un poumon vert accessible au public en zone carencée de petite couronne.

Toujours dans le cadre d'une ambitieuse démarche de territorialisation des politiques régionales au service des collectivités franciliennes qui portent des démarches innovantes d'aménagement afin de promouvoir un meilleur cadre de vie en Ile-de-France, 75,24 M€ ont été affectés en investissement en 2018 sur le **secteur de l'aménagement**, soit une progression de + 14 % (+ 9,2 M€) par rapport au CA 2017 (contre 66,03 M€ en 2017). Le succès du contrat

d'aménagement régional ne s'est pas démenti avec 44,40 M€ d'autorisations de programme²⁰, auxquelles s'ajoutent 12 M€ d'actions territorialisées hors secteur aménagement, comme la poursuite du plan 100 quartiers écologiques et innovants (QIE).

Formidable atout pour le développement et l'équilibre de l'Île-de-France, les territoires ruraux font l'objet d'une politique volontariste, globale et transversale, avec des moyens renforcés chaque année depuis le début de la nouvelle mandature. Les autorisations de programme affectées en 2018 **au secteur de la ruralité** en témoignent à nouveau, enregistrant une progression de 39 % (soit + 5,9 M€ par rapport au CA 2017). Cette augmentation est à mettre en lien, notamment, avec la mobilisation régionale exceptionnelle en faveur des communes victimes des inondations du printemps 2018 mais également avec la montée en puissance du soutien aux espaces de travail collaboratif en milieu rural et des contrats ruraux (138 contrats adoptés en deux ans).

Sur le **secteur du logement**, 73,30 M€ ont été affectés en 2018. L'exercice a notamment été marqué par de moindres affectations que prévu concernant le logement des jeunes et des apprentis du fait du refus de l'Etat d'agréer certaines opérations.

Le taux d'exécution de l'action relative au **renouvellement urbain** apparaît en décalage du fait et de la faute du dispositif mis en place par l'État et l'ANRU qui a entravé les projets des collectivités. Si, depuis, l'Etat a compris que les contraintes trop fortes mises en place ne lui permettraient pas de répondre à l'urgence de ces projets, les besoins en financement ont été reportés et la Région n'a été que très faiblement sollicitée.

Dans le domaine du logement social, la Région s'est attachée à gérer de manière dynamique ses crédits afin d'accroître leur effet levier et pour permettre de contribuer au mieux à la mixité des habitats. C'est ainsi qu'elle a soutenu plus fortement les PLS dans les communes déjà très dotées en logement très sociaux et, a contrario, qu'elle a soutenu financièrement de manière plus importante les PLUS et PLAI dans les communes possédant un plus faible taux de logements sociaux. Cette politique dynamique a permis de financer plus de 10 000 logements sociaux familiaux et pour les jeunes et apprentis.

Sur le **secteur de la sécurité**, 20,64 M€ ont été affectés (pour un taux d'exécution de 89,7 %). Les affectations relatives à la sécurité dans les lycées représentent un montant total d'autorisations de programme de 11,72 M€, soit + 103,7 % par rapport aux crédits ouverts au budget BP 2018. En amont, la Région a continué le déploiement du bouclier de sécurité, qui a soutenu 131 communes pour l'équipement des policiers municipaux et la mise en place de la vidéoprotection. Cela passe aussi par des actions de sensibilisation, en particulier sur la question des violences faites aux femmes : une grande campagne contre le harcèlement dans les transports, avec près de 20 000 affiches visibles sur les réseaux RATP et SNCF Transilien, a été mise en place.

En aval, elle a soutenu 37 associations d'aide aux victimes et d'accès aux droits, pour plus de 450 000 euros. Suite à une explosion des demandes, elle a instauré une aide exceptionnelle en faveur des activités de premier accueil des femmes victimes de harcèlement sexuel, qui s'est ajoutée aux dispositifs existants de lutte contre les violences faites aux femmes.

De même, **l'investissement dans le secteur de la culture** a encore progressé tant en termes de taux d'exécution (96,1 % contre 91 %) que de montant (39,40 M€ contre 37,02 M€). Cela représente une augmentation correspondant à plus de la moitié de l'engagement d'augmenter de 20 % l'ensemble des crédits de la culture sur la durée de la mandature.

Les projets soutenus concernent principalement :

²⁰ 1,4 M€ sur le secteur culture, 2,9 M€ sur l'environnement ; 4,4 M€ sur le secteur des lycées 0,40 M€ sur le secteur social.

- **l'aménagement des structures d'accueil** (1,52 M€ en faveur de la construction d'un nouveau pôle culturel autour du conservatoire de musique et de la danse et le théâtre - arts plastiques de Montigny-le-Bretonneux et la rénovation du conservatoire de Bourg-la-Reine) ;
- les **activités culturelles et artistiques** 32,23 M€ dont 5,9 M€ pour la construction et l'aménagement des lieux de diffusion de création culturelle (financement d'une dizaine de projets au titre du spectacle vivant) et 23 M€ pour le fonds d'investissement pour la culture (5,24 M€ pour l'acquisition des nouvelles réserves du FRAC à Romainville, 16,58 M€ pour le fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle²¹) ;
- le **développement du patrimoine régional** (5,63 M€).

Plus de **300 projets ont été financés sur la période 2016 - 2018** :

- 97 lieux de création et diffusion du spectacle vivant (Spectacle Vivant) ;
- 20 salles de cinéma arts et essai, 230 projets de productions cinématographiques et audiovisuels ;
- 100 lieux dédiés au livre/lecture : 30 médiathèques/bibliothèques et 70 librairies ;
- 100 chantiers de restauration du patrimoine.

Le secteur des **sports et loisirs** a pour sa part connu une augmentation de + 17,98 M€ du niveau de ses autorisations de programme affectées, soit + 56,7 % par rapport au CA 2017, à 49,68 M€ dont :

- 16,88 M€ en faveur de la réalisation des missions de la SOLIDEO ;
- 7,22 M€ pour les équipements sportifs de proximité ;
- 5,46 M€ pour l'équipement sportif de la base nautique olympique de Vaires Torcy ;
- 3,51 M€ pour le plan piscine ;
- 7,54 M€ pour le programme d'investissements dans les Iles de loisirs, dont 6 M€ sur les aménagements.

A noter qu'en 2018 la Région a fait le choix de fixer des critères environnementaux et sanitaires particulièrement protecteurs dans son règlement d'intervention pour le financement des terrains synthétiques de grands jeux.

Les actions conduites en 2018 sur le **volet international** ont été exécutées à hauteur de 1,75 M€ en autorisations de programme (+0,35 M€) en 2018 contre 1,4 M€ (+0,76 M€) en 2017. Sur ces crédits, 0,40 M€ ont été affectés au financement du projet de réhabilitation d'un espace culturel francophone au sein de l'université de Mossoul.

Le **secteur des fonds structurels européens** a pour sa part fait l'objet d'une réorganisation d'envergure en termes de moyens humains et budgétaires afin de répondre aux enjeux de gestion et de transparence sur ce secteur. A cet égard, 29,09 M€ ont été affectés en 2018.

Enfin, sur le **secteur patrimoine et moyens généraux** la progression de + 9,08 M€ par rapport à l'exercice 2017 (21,94 M€ de crédits affectés), correspond à l'investissement nécessaire pour le lancement des marchés de travaux et d'aménagement du socle d'Influence 2 (19,250 M€), l'acquisition de différents matériels techniques et équipements pour l'installation et le fonctionnement audiovisuel, de sécurité et de sûreté d'Influence 1. Les affectations ont également permis la réalisation de travaux usuels dans le cadre du marché tous corps d'état. A noter que sur le secteur des ressources humaines, le niveau des affectations 131,1 % (0,17 M€) des crédits ouverts au BP 2019 s'explique par les dépenses d'investissement destinées à la refonte de l'intranet et de l'extranet de la Région.

²¹ Financement de 51 projets cinéma et 51 projets audiovisuels (dont 37 documentaires).

* *
*

TABLEAU RECAPITULATIF - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SECTEURS	2017							2018							Evolution CA 2018 / 2017	
	BP	BS + DM + VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	AFFECTATIONS	ECART / BP	Taux d'exécution / au BP	BP	BS + DM + VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	AFFECTATIONS	ECART / BP	Taux d'exécution / au BP	en M€	en %		
EQUIPEMENT DE L'INSTITUTION	21,48	0,60	22,08	21,82	0,35	101,6%	31,44		31,44	30,69	-0,74	97,6%	+8,87	40,7%		
<i>dont : - Patrimoine et moyens généraux</i>	13,00		13,00	12,87	-0,13	99,0%	21,99		21,99	21,94	-0,05	99,8%	+9,08	70,5%		
<i>- Communication</i>	0,28		0,28	0,26	-0,02	94,0%	0,26		0,26	0,24	-0,02	95,8%	-0,02	-7,3%		
<i>- Services informatiques</i>	8,00	0,60	8,60	8,60	0,60	107,5%	9,00	-0,07	8,93	8,26	-0,74	91,8%	-0,34	-4,0%		
<i>- Ressources humaines</i>	0,20		0,20	0,09	-0,11	47,0%	0,19	0,07	0,26	0,25	0,06	131,1%	+0,16	164,9%		
ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES	2,00	0,34	2,34	1,40	-0,60	70,1%	1,90		1,90	1,75	-0,15	92,2%	+0,35	24,9%		
CITOYENNETÉ	0,80		0,80	0,15	-0,65	18,8%	0,50		0,50	0,30	-0,20	60,0%	+0,15	100,0%		
ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ	504,50	-2,80	501,70	479,57	-24,93	95,1%	507,50	0,77	508,27	508,27	0,77	100,2%	+28,71	6,0%		
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	50,70		50,70	49,09	-1,61	96,8%	52,40	1,02	53,42	53,17	0,77	101,5%	+4,08	8,3%		
TOURISME	6,00		6,00	4,68	-1,32	78,1%	6,00	-1,00	5,00	3,40	-2,60	56,6%	-1,29	-27,5%		
SPORT ET LOISIRS	46,60	-0,37	46,23	31,70	-14,90	68,0%	56,01	-0,06	55,94	49,68	-6,33	88,7%	+17,98	56,7%		
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTE	19,95	-0,91	19,04	14,38	-5,57	72,1%	19,59	-1,10	18,48	17,00	-2,59	86,8%	+2,62	18,2%		
<i>dont : - Formations sanitaires et sociales</i>	4,50		4,50	3,52	-0,98	78,3%	3,64		3,64	2,67	-0,97	73,4%	-0,85	-24,3%		
TRANSPORTS ET MOBILITÉS	729,00		729,00	690,67	-38,33	94,7%	715,05	-1,29	713,76	713,72	-1,33	99,8%	+23,06	3,3%		
<i>dont : - Transport en commun de voyageurs</i>	630,00	-26,01	603,99	571,86	-58,14	90,8%	570,95	26,39	597,34	597,34	26,39	104,6%	+25,48	4,5%		
<i>- Mobilités</i>	74,50	26,01	100,51	97,77	23,27	131,2%	138,60	-27,72	110,88	110,85	-27,75	80,0%	+13,08	13,4%		
<i>- Transports de marchandises en site propre</i>	24,50		24,50	21,04	-3,46	85,9%	5,50	0,04	5,54	5,54	0,04	100,6%	-15,50	-73,7%		
SÉCURITÉ	21,00	2,80	23,80	22,42	1,42	106,7%	23,01	0,42	23,43	20,64	-2,37	88,7%	-1,78	-7,9%		
POLITIQUE DE LA VILLE	15,00		15,00	4,61	-10,39	30,8%	20,00	-6,25	13,75	1,99	-18,01	10,0%	-2,62	-56,8%		
LOGEMENT	80,10		80,10	78,60	-1,50	98,1%	63,80	9,50	73,30	73,30	9,50	114,9%	-5,30	-6,7%		
FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE, EMPLOI	28,00		28,00	28,00		100,0%	33,19		33,19	31,17	-2,02	93,9%	+3,17	11,3%		
<i>dont : - Formation professionnelle</i>	-		-	-		-	-		-	-		-	+0,00			
<i>- Apprentissage</i>	28,00		28,00	28,00		100,0%	33,19		33,19	31,17	-2,02	93,9%	+3,17	11,3%		
<i>- Emploi</i>	-		-	-		-	-		-	-		-	+0,00			
CULTURE	40,69	-2,83	37,86	37,02	-3,67	91,0%	41,00	-1,60	39,40	39,40	-1,60	96,1%	+2,38	6,4%		
AMÉNAGEMENT	53,90	12,31	66,21	66,03	12,13	122,5%	61,00	14,26	75,26	75,24	14,24	123,3%	+9,22	14,0%		
COOPÉRATION INTERREGIONALE	-		-	-		-	-		-	-		-				
ENVIRONNEMENT	86,58	-10,57	76,01	60,42	-26,16	69,8%	89,70	-4,22	85,48	85,43	-4,27	95,2%	+25,01	41,4%		
RURALITE	17,00	0,77	17,77	15,22	-1,78	89,6%	18,20	2,97	21,17	21,13	2,93	116,1%	+5,91	38,8%		
AGRICULTURE	6,50	1,60	8,10	8,10	1,60	124,6%	8,65		8,65	8,65		100,0%	+0,55	6,8%		
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, TIC	138,39		138,39	130,32	-8,07	94,2%	100,00	-0,02	99,98	87,36	-12,64	87,4%	-42,96	-33,0%		
<i>dont : - Développement économique</i>	79,39	-0,40	78,99	75,12	-4,27	94,6%	44,50	-7,90	36,60	28,46	-16,04	64,0%	-46,66	-62,1%		
<i>- Innovation</i>	42,00	0,40	42,40	41,74	-0,26	99,4%	44,50	7,88	52,38	47,98	3,48	107,8%	+6,24	15,0%		
<i>- Technologies de l'information et de la communication</i>	17,00		17,00	13,46	-3,54	79,2%	11,00		11,00	10,91	-0,09	99,2%	-2,55	-18,9%		
RECHERCHE	30,51		30,51	30,50	-0,01	100,0%	28,90	0,02	28,92	28,92	0,02	100,1%	-1,58	-5,2%		
FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	103,66		103,66	48,660	-55,00	46,9%	66,99		66,99	29,087	-37,90	43,4%	-19,57	-40,2%		
TOTAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	2 002,36	0,94	2 009,30	1 823,36	-178,99	91,1%	1 944,82	13,41	1 958,23	1 880,31	-64,51	96,7%	+56,95	3,1%		
TOTAL HORS FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	1 898,70	0,94	1 899,64	1 774,70	-123,99	93,5%	1 877,83	13,41	1 891,24	1 851,22	-26,61	98,6%	+76,52	4,3%		

Données au périmètre de la nomenclature de 2017.

- **Les autorisations d'engagement**

Les autorisations d'engagement 2018 s'élevaient à 2 226,70 M€ après prise en compte des autorisations d'engagement ouvertes (+ 109,18 M€) dans le cadre de la délibération n° CR 2018-012 portant budget supplémentaire (BS). **Le total affecté en cours d'exercice s'établit à 2 137,63 M€, soit un taux de réalisation de 100,9 % des crédits ouverts au budget primitif (103,2 % hors fonds européens), en hausse de + 72,94 M€, soit +3,5 % par rapport au compte administratif 2017.** Hors Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), le total affecté s'établit à 2 036,51 M€²², montant qui reste stable par rapport à 2017 (2 035,25 M€). La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'inscrit dans la stratégie de réduction du budget de fonctionnement porté depuis fin 2015 par le nouvel exécutif et dans le cadre de la norme de dépense fixée par l'Etat.

Tous les secteurs présentent une exécution inférieure au BP 2018 hormis les secteurs qui ont fait l'objet d'une dotation complémentaire au budget supplémentaire et notamment le secteur de la formation professionnelle, le secteur de l'aménagement et le secteur des actions internationales et européennes.

En revanche, du fait des à-coups des différents plans, le secteur de la formation professionnelle – apprentissage – emploi présente des variations d'affectation significatives. Il en est de même pour les secteurs relevant du chapitre 939 « Développement économique » impactés par le Fonds de de développement économique²³.

Ainsi, le secteur de la formation professionnelle présente un niveau d'exécution de 371,42 M€, soit un taux d'affectation de 135,4 %. Il convient de souligner que 101,12 M€ d'AE ont été affectées au titre du PIC en 2018. Les affectations sur les principaux dispositifs se répartissent comme suit :

- 26,70 M€ sur le programme accès à l'information et à l'orientation, soit un taux d'exécution de 99,7 %, dont notamment 19,30 M€ au bénéfice des missions locales et 4,72 M€ au titre de la gratuité des transports pour les jeunes en insertion ;
- 92,59 M€ sur le programme « Mesures d'insertion professionnelle », soit un taux d'exécution de 175,1 %, dont 84,78 M€ pour le dispositif « Accès aux savoirs de base » et 7,81 M€ pour les mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées. A noter que 39,73 M€ ont été ciblés sur le PIC en 2018 pour les pôles de projets professionnels (10 M€), pour le programme régional de formations transversales (29,64 M€) et pour les écoles de la deuxième chance (E2C) (0,04 M€) ;
- 141,81 M€ sur le programme « Formations qualifiantes et métiers », soit un taux d'exécution de 148,8 %, dont 120,86 M€ pour les formations qualifiantes et 17,50 M€ pour les aides individuelles régionales (AIR). Dans le cadre du PIC, 37,53 M€ ont été affectés pour le Programme régional de formation pour l'emploi (33,83 M€), le dispositif AMI seconde chance numérique (2,51 M€), et au titre des actions expérimentales de sécurisation des parcours tournés vers l'emploi (1,2 M€) et dans le cadre du nouveau dispositif d'aides individuelles régionales (AIR) (17,50 M€ dont 14 M€ au titre du PIC) ;
- 2 M€ sur le programme « Formation des salariés », soit un taux d'exécution de 100 % ;
- 110,12 M€ sur le programme « Rémunérations des stagiaires et frais annexes » dont 11 M€ ciblés sur le PIC, soit un taux d'exécution de 111,1 %.

Les affectations au titre de l'apprentissage sont stables avec 237,76 M€ affectés en 2018, soit 96,9 % du BP 2018 contre 237,61 M€, soit - 0,15 M€ par rapport au compte administratif 2017 :

- la baisse de -2,61 M€ sur le programme « Qualification par l'apprentissage » (200,5 M€ de crédits affectés) s'explique par le fait que la collecte globale de la taxe d'apprentissage a

²² Ouverture dans le cadre de la délibération CR 2018-012 à hauteur de 101 M€.

²³ 9,5 M€ d'autorisations d'engagement en 2017.

continué d'évoluer de façon positive par rapport à 2016 ce qui permet à la Région de maîtriser ses dépenses de fonctionnement de CFA, le budget de ceux-ci étant en légère hausse, et de financer la formation d'un plus grand nombre d'apprentis et pré-apprentis ;

- la hausse de + 2,76 M€ sur le programme « Indemnité compensatrice versée aux employeurs d'apprentis » (37,26 M€ de crédits affectés) avec 15 M€ affectés pour les aides au recrutement d'apprentis et 22,26 M€ pour les primes aux employeurs d'apprentis (contre 21 M€ en 2017) dont 5 M€ correspondant au versement des primes dues au titre du stock et 17,26 M€ au versement des primes dues au titre du flux.

Sur le **secteur transport et mobilité**, une légère baisse de - 1 M€ de l'exécution est constatée. Pour mémoire, en 2017, il a été mis fin au financement du surcoût lié au « dézonage » des cartes Imagine R dans la mesure où celui-ci est homogène avec les tarifs du Pass Navigo, dont le tarif unique est désormais financé par des recettes *ad hoc* bénéficiant directement à Ile-de-France Mobilités, conformément à l'accord signé avec l'Etat en juin 2016. Ce secteur présente un taux d'affectation élevé, à 99,7 % avec l'affectation de 760,69 M€ qui se répartissent comme suit :

- 650,79 M€ en faveur de la contribution régionale à l'exploitation des transports franciliens ;
- 23,90 M€ pour la carte Imagine R ;
- 72,44 M€ pour l'aide aux transports des personnes les plus modestes (taux d'exécution de 100 %) ;
- 12,10 M€ pour les transports spécialisés en faveur des personnes handicapées.

Le niveau d'exécution sur le secteur **Aménagement** est en progression : + 6,9 % par rapport au compte administratif 2017 pour un taux d'exécution de 110,3 % avec le soutien désormais apporté à l'EPL La Défense, à l'IAU (14,48 M€) ainsi que la finalisation de l'organisation de la première Biennale d'architecture et de paysage d'Ile-de-France inauguré en mai (1,070 M€²⁴).

D'autres secteurs ont vu le montant des autorisations d'engagement diminuer.

Le secteur **Tourisme** – 1,31 M€ par rapport au compte administratif 2017 pour un taux d'exécution de 98 %²⁵ – ou du secteur **Environnement** - 4,6 % par rapport au compte administratif 2017 pour un taux d'exécution de 95 ,3 % qui poursuivent les efforts de maîtrise des dépenses.

Sur le secteur de l'environnement, les autorisations d'engagement affectées à hauteur de 19,83 M€ ont permis le soutien :

- à l'IAU – environnement (4,78 M)²⁶ ;
- au plan déchets (0,82 M€) ;
- à AIRPARIF (0,85 M€) ;
- à l'AEV (8,78 M€) ;
- aux programmes d'actions et de promotion des PNR (1,29 M€ pour 67 projets soutenus) et au fonctionnement des PNR (3,83 M€) ;
- aux réserves naturelles régionales (0,88 M€) ;
- aux actions de l'Agence régionale de la biodiversité (0,11 M€) ;
- à Bruitparif (0,90 M€).

Les secteurs Sécurité, Sport et loisirs et Logement présentent une diminution de leurs autorisations d'engagement par rapport au compte administratif 2017 : - 23,2 % pour le premier, - 28,4 % pour le deuxième et - 42,9 % pour le troisième.

²⁴ Crédits ouverts dans le cadre du budget supplémentaire CR 2018-012 de mai 2018.

²⁵ Niveau d'exécution qui prend en compte le redéploiement de crédits opérés dans le cadre du budget supplémentaire CR 2018-012 de mai 2018 à hauteur de -0,30 M€.

²⁶ Structure qui regroupe depuis 2017 l'ORDIF, l'ARENE et Natureparif.

Pour le secteur **des sports et loisirs** le montant d'autorisations d'engagement affectées est de 10,67 M€ pour un taux d'exécution de 81 % contre 14,90 M€ au compte administratif 2017 (soit un écart de - 4,23 M€). La moindre exécution de -2,50 M€ par rapport aux crédits ouverts en BP 2018 s'explique en partie par le fait que le soutien apporté par la Région au financement des JOP 2024 a été intégralement financé en investissement conformément au Pacte financier adopté avec la Solideo.

Comme indiqué *supra*, le **développement économique** (- 13,05 M€ (soit - 28,7 %) par rapport au compte administratif 2017²⁷) présente un montant d'affectation de 32,47 M€ en retrait par rapport à la dotation budgétaire 2018 de 89,9 %. Le programme « Soutien à la création et au développement des entreprises »²⁸ affiche une affectation de 8,67 M€ qui découle notamment de la nouvelle politique régionale en faveur de la création et reprise d'entreprises (plus de 8 500 entreprises d'accompagnées ou financées en 2018) qui regroupe plusieurs dispositifs :

- l'offre d'accompagnement à la création et reprise d'entreprises (crédits affectés au bénéfice de trois chefs de file des consortiums des phases ante création (BGE PaRIF), financement (InitiActive Ile-de-France) et post création (CCI Paris Ile-de-France) ;
- l'entrepreneuriat dans les quartiers fragiles ;
- la stratégie régionale en faveur de l'artisanat et du commerce ;
- la mise en place de Réseaux #Leader dans les bassins d'emplois.

Sur le programme «Economie sociale et solidaire », le niveau des affectations (2,19 M€) s'explique par le fait qu'une partie des actions prévues a été réalisée sur le programme HP 091001²⁹.

De nouvelles actions ont également été lancées afin de déployer la stratégie régionale en matière d'économie sociale et solidaire (2,18 M€) : club social business, accélérateur ESS, etc. Le soutien à l'innovation a mobilisé un montant de 3,64 M€ permettant d'accompagner les clusters, les incubateurs et la Smart Region. Enfin, Paris Region Entreprises, organisme associé de la Région en matière d'attractivité, a vu ses moyens financiers confirmés (10,18 M€).

De même, le **secteur de la recherche** affiche, à 18,72 M€, une exécution de 99,1 %, et une baisse de - 1,11 M€, soit - 5,6 % par rapport au compte administratif 2017. Ces autorisations ont permis notamment de financer le fonctionnement du GIP GENOPOLE, mais aussi 125 emplois scientifiques (allocations doctorales et postdoctorales, ingénieurs de recherche et techniciens de laboratoires, stagiaires). Elles contribuent à recruter des scientifiques pour travailler sur trois technologies clés qui ont fait l'objet d'assises régionales : l'intelligence artificielle, la robotique et la cybersécurité. Elles contribuent aussi à l'attractivité internationale (Chaires Blaise Pascal, dispositif Access,...) et à la diffusion des résultats de la recherche : 46 colloques et manifestations scientifiques ont été organisés en 2018. Par ailleurs, le programme PEPITE Start'up Ile-de-France (ex PEPITE Starter Ile-de-France) a été renouvelé en partenariat avec Schoolab et les PEPITE. 85 étudiants entrepreneurs l'ont intégré. En 2018 ce sont près de 200 étudiants qui ont bénéficié d'un des programmes d'accompagnement à l'entrepreneuriat.

D'autres secteurs ont connu une progression de leurs autorisations d'engagement affectées par rapport au compte administratif 2017.

Tel est tout d'abord le cas du secteur du **développement social et de la santé** (+ 3,25 M€, soit +1,6 %).

²⁷ A noter que le programme avait fait l'objet d'un redéploiement de crédits en 2017 qui explique le niveau d'affectation 14,93 M€ (taux d'exécution de 207,4 %).

²⁸ Ce programme héberge également la plateforme Maximilien (0,20 M€ ont été affectés en 2018).

²⁹ Programme « Soutien à la création et au développement des entreprises ».

Pour le secteur des **formations sanitaires et sociales**, 162,79 M€ de subvention ont été versées pour assurer le fonctionnement des centres de formation et ainsi le financement de la formation de 25 072 étudiants. Cette année a été marquée par la prise en charge du financement de l'institut de psychomotricité de Sorbonne Université que l'Etat n'avait pas pris en charge lors du transfert en 2004.

L'année 2018 a été également marquée par la **poursuite du conventionnement avec Pôle emploi** mais avec une subvention en baisse par rapport à 2017 (1,50 M€ vs 2,50 M€ en 2017) pour assurer le financement de 635 places de formations aide-soignant et auxiliaire de puériculture ainsi que le service public régional de la formation professionnelle, dans les vingt-trois instituts non financés par la subvention globale de fonctionnement (GRETA, associations...). Le montant des affectations s'élève à 3,68 M€.

Par ailleurs, le nombre de dossiers de bourse déposés est en forte progression : 10 314 dossiers, soit + 13 % par rapport à 2017). Cette forte augmentation du nombre de dossiers s'explique par un accès facilité au service, désormais dématérialisé. Les affectations s'élèvent à 26,698 M€ pour accompagner les 9 000 boursiers et les 49 bacheliers mention « très bien » qui ont bénéficié de l'aide au mérite régional.

Dans le **domaine social**, la Région tient à venir en aide à ceux qui aident. Cela se traduit par une politique de soutien aux associations, avec 107 associations subventionnées dans le cadre de l'appel à projet « politique de la ville et partenariats renforcés », pour un montant de 1,5 M€. La Région s'intéresse aussi à la question des aidants familiaux : 18 projets ont été soutenus pour un total de 340 000 euros et un numéro vert pour les familles de personnes autistes (Autisme Info Service) a été mis en place avec le soutien de la Région. En octobre, elle a organisé un colloque sur la santé des aidants.

Le secteur de l'**agriculture** affiche une augmentation de + 0,43 M€ des autorisations d'engagement affectées par rapport au compte administratif 2017 avec un taux d'exécution de 99,6 %. Ces affectations sont mobilisées quasi intégralement sur les actions agri-environnementales (4,31 M€ dont 2,52 M€ en faveur de l'agriculture biologique).

Une hausse de l'exécution est observée sur le secteur **Culture (51,02 M€)**, de + 3,21 M€, soit + 6,7 %. La mise en œuvre de nouvelle politique culturelle délibérée en 2017 a atteint son régime de croisière dans tous les champs culturels, les nouveaux dispositifs sont également montés en puissance avec :

- 34,15 M€ pour l'aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue dont 13,64 M€ pour le soutien aux organismes et 14,32 M€ pour le développement de la permanence artistique (294 bénéficiaires) ;
- 2,31 M€ en faveur de l'aide à la création et à la diffusion des arts plastiques ;
- 0,44 M€ pour le soutien à la création et à la diffusion numériques ;
- 3,92 M€ pour l'aide au livre et à la lecture ;
- 5,26 M€ pour la politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel ;
- 3,89 M€ en faveur du soutien culturel pluridisciplinaire ;
- 1,05 M€ pour le développement du patrimoine³⁰ dont 0,37 M€ pour l'entretien du domaine de Villarceaux.

Sur le **secteur enseignement supérieur** un montant de 10,64 M€ d'autorisations d'engagement a été affecté soit +2,17 M€ et 25,6 % par rapport au compte administratif 2017. Consécutivement à la montée en puissance des bourses au mérite et du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), le secteur de l'**enseignement supérieur** a connu à la fois une progression des autorisations d'engagement affectées (+1,81 M€) et une sur-exécution par rapport au budget primitif, à 100,5 %.

³⁰ 10 musées ont pu être soutenus, 17 projets oeuvrant à la valorisation du patrimoine.

Le secteur de l'enseignement secondaire (+1,31 M€, soit +0,5 % par rapport au compte administratif 2017) avec un montant d'affectation de 266,03 M€ qui prend en compte l'augmentation des affectations sur le programme « Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics » notamment au titre des prestations d'électricité et en particulier des affectations au titre du programme « Schéma des formations » en faveur de la maintenance informatique des lycées.

Les affectations suivantes déclinent l'activité 2018 du secteur :

- 138,11 M€ pour la participation aux charges de fonctionnement des lycées publics dont 73,11 M€ affectés pour la DGFL, 27 M€ pour le chauffage et 21,10 M€ pour les prestations d'électricité ;
- 5,04 M€ pour les dépenses de gestion associées aux programmes scolaires ;
- 67,64 M€ au titre du forfait d'externat dont 33,25 M€ pour la part matériel ;
- 19,06 M€ pour la participation de la Région à des cités mixtes ;
- 20,59 M€ en faveur des aides aux élèves de second cycle dont 11,21 M€ pour l'aide à la demi-pension ;
- 13,96 M€ pour le schéma des formations dont 8,03 M€ en faveur du développement des TICE et des ENT pour concourir à la mise en œuvre du rapport n°CR16-84 du 16 juin 2016 « vers des lycées 100 % numérique » par le biais des lycées 100% Numérique, du maintien en conditions opérationnelles de l'espace numérique de travail (ENT), mon lycée.net, de la maintenance informatique dans les lycées et enfin du déploiement du Très Haut Débit Internet pour les départements de Paris, de Seine-et-Marne, du Val-de-Marne et des Yvelines.

Suite au renforcement du soutien régional aux parcs naturels régionaux, le secteur **ruralité** connaît également une progression des autorisations d'engagement affectées, de + 30,2 %, et une exécution de 92,9 %.

Comme indiqué dans les développements relatifs aux autorisations de programme, après une refonte des dispositifs en 2016, le budget de fonctionnement de l'**action internationale** a été exécuté en progression de 20,4 % par rapport au compte administratif 2017 et à hauteur de 121,4 %.

La gestion des fonds européens, dans leur volet fonctionnement, a également connu une baisse des autorisations d'engagement affectées. Celles-ci sont ainsi passées de 29,44 M€ au compte administratif 2017 à 21,47 M€ au compte administratif 2018, soit une baisse de -7,98 M€ (-27,1 %).

* *
*

TABLEAU RECAPITULATIF - LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SECTEURS	2017						2018						Evolution CA 2018 / 2017	
	BP	BS + VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	AFFECTATIONS	ECART / BP	Taux d'exécution / au BP	BP	BS + DM + VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	AFFECTATIONS	ECART / BP	Taux d'exécution / au BP	en M€	en %
FONCTIONNEMENT INSTITUTION REGIONALE (hors ADL)														
Patrimoine, moyens généraux et communication	61,21	0,44	61,65	60,33	- 0,87	98,6%	62,27		62,27	60,92	97,8%	+ 0,59	1,0%	
- Patrimoine	58,02	0,44	58,46	57,32	- 0,70	98,8%	58,56		58,56	57,22	97,7%	- 0,10	- 0,2%	
- Communication	43,32		43,32	42,18	- 1,14	97,4%	42,66	0,40	42,26	41,00	1,66	- 1,18	- 2,8%	
- Services informatiques	7,95	0,48	7,47	7,47	- 0,48	94,0%	7,95	-	7,55	7,47	0,48	+ 0,00	0,0%	
Agents du siège et groupe délégués	6,75	0,92	7,67	7,67	- 0,92	113,6%	7,95	0,80	8,75	8,75	0,80	+ 1,08	14,1%	
	3,19		3,19	3,01	- 0,18	94,5%	3,71		3,71	3,70	0,01	+ 0,69	22,8%	
PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES														
dont : - Agents du siège et groupe délégués	4,00	0,16	3,84	3,66	- 0,34	91,5%	4,45		4,45	4,44	0,01	+ 0,78	21,3%	
- Agents des lycées (ADL) 1	3,19		3,19	3,01	- 0,18	94,5%	3,71		3,71	3,70	0,01	+ 0,69	22,8%	
	0,82	0,16	0,65	0,65	- 0,16	79,9%	0,75		0,75	0,75	-	+ 0,09	14,4%	
ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES														
CITOYENNETÉ														
	1,75	0,20	1,95	1,71	- 0,04	97,9%	1,70	0,49	2,19	2,06	0,36	+ 0,35	20,4%	
	5,90	0,44	5,46	3,50	- 2,40	59,4%	5,50		5,50	4,50	1,00	+ 1,00	28,6%	
ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ														
dont : - Enseignement du second degré hors ADL	270,24	0,04	270,20	264,72	- 5,51	98,0%	272,69	0,28	272,97	266,03	6,66	+ 1,31	0,5%	
- Agents des lycées (ADL) 1	269,42	0,12	269,54	264,07	- 5,35	98,0%	271,95	0,28	272,23	265,29	6,66	+ 1,21	0,5%	
	0,82	0,16	0,65	0,65	- 0,16	79,9%	0,75		0,75	0,75	-	+ 0,09	14,4%	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR														
	8,43	0,04	8,47	8,47	- 0,04	100,5%	12,13	0,28	11,85	10,64	1,49	+ 2,17	25,6%	
TOURISME														
	17,27		17,27	16,92	- 0,35	98,0%	15,91	0,30	15,61	15,61	0,30	- 1,31	- 7,7%	
SPORT ET LOISIRS														
	17,10		17,10	14,90	- 2,20	87,1%	13,17		13,17	10,67	2,50	- 4,23	- 28,4%	
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTE														
dont : - Formations sanitaires et sociales	199,19	1,40	200,59	199,11	- 0,88	100,0%	207,42	0,50	207,92	202,37	5,05	+ 3,25	1,6%	
	191,19	1,40	192,59	191,68	0,49	100,3%	198,97	0,50	199,47	195,42	3,55	+ 3,74	2,0%	
TRANSPORTS ET MOBILITÉS														
	763,54		763,54	761,69	- 1,85	99,8%	762,88		762,88	760,69	2,19	- 1,00	- 0,1%	
SECURITE														
	0,80		0,80	0,61	- 0,19	76,2%	0,60		0,60	0,47	0,13	- 0,14	- 23,2%	
POLITIQUE DE LA VILLE														
LOGEMENT														
	0,96		0,96	0,07	- 0,89	7,3%	0,80	0,70	0,10	0,04	- 0,76	- 0,03	- 42,9%	
FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE, EMPLOI														
dont : - Services communs	594,04		594,04	538,70	- 55,34	90,7%	534,44	107,12	641,56	626,61	92,17	+ 87,91	16,3%	
- Formation professionnelle	7,10		7,10	6,17	- 0,93	86,9%	6,96	6,00	12,96	10,10	3,15	+ 3,93	63,7%	
- Apprentissage	303,92		303,92	281,04	- 22,88	92,5%	274,30	101,12	375,41	371,42	97,12	+ 90,38	32,2%	
- Emploi	268,22		268,22	237,61	- 30,61	88,6%	245,39		245,39	237,76	7,63	+ 0,15	0,1%	
	14,80		14,80	13,87	- 0,93	93,7%	7,80		7,80	7,33	0,47	- 6,54	- 47,2%	
CULTURE														
	52,55		52,55	47,81	- 4,74	91,0%	52,63		52,63	51,02	1,61	+ 3,21	6,7%	
AMENAGEMENT														
	19,90		19,90	19,48	- 0,42	97,9%	18,88	2,07	20,95	20,83	1,95	+ 1,34	6,9%	
ENVIRONNEMENT														
	22,49	0,43	22,06	20,78	- 1,71	92,4%	20,81		20,81	19,83	0,99	- 0,96	- 4,6%	
RURALITE														
	3,50	0,43	3,93	3,93	0,43	112,2%	5,50		5,50	5,11	0,39	+ 1,19	30,2%	
AGRICULTURE														
	6,74	0,41	7,15	7,14	0,40	105,9%	7,60		7,60	7,57	0,03	+ 0,43	6,0%	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, TIC														
dont : - Développement économique	44,43	3,03	47,45	45,53	1,10	102,5%	36,11		36,11	32,47	3,64	- 13,05	- 28,7%	
- Innovation	37,83	2,04	39,87	38,10	0,27	100,7%	30,01	0,30	29,71	26,38	3,63	- 11,72	- 30,8%	
- Technologies de l'information et de la communication	4,75	0,99	5,74	5,71	0,96	120,2%	5,10	0,30	5,40	5,10	0,00	- 0,61	- 10,6%	
	1,85		1,85	1,72	- 0,13	92,9%	1,00		1,00	0,99	0,01	- 0,73	- 42,3%	
RECHERCHE														
	18,29	1,57	19,86	19,84	1,55	108,5%	18,90		18,90	18,72	0,18	- 1,11	- 5,6%	
FONDS STRUCTURELS EUROPEENS														
	83,28		83,28	29,44	- 53,84	35,4%	67,59		67,59	21,47	- 46,12	- 7,98	- 27,1%	
TOTAL HORS FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	2 191,60	6,60	2 198,20	2 064,69	- 126,91	94,2%	2 117,52	109,18	2 226,70	2 137,63	20,11	+ 72,94	3,5%	
TOTAL HORS FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	2 108,32	6,60	2 114,92	2 035,25	- 73,07	96,5%	2 049,94	109,18	2 159,12	2 116,16	66,23	+ 80,92	4,0%	

Données au périmètre de la nomenclature de 2017.

B. Les dépenses en crédits de paiement

• **Les crédits de paiement d'investissement**

Les dépenses réelles d'investissement (hors chapitres financiers) s'établissent à **1 569 M€** pour 2018 y compris fonds européens.

Ce léger recul illustre le décalage temporel attendu entre une relance de l'investissement en autorisation de programme et sa traduction en crédits de paiement en moyenne 3 à 4 ans après³¹.

Le **secteur des transports** affiche un niveau de crédits de paiement mandatés de **510,35 M€** en 2018 en progression de + 40,32 M€ (470,04 M€) par rapport au compte administratif 2017. Ces 510,35 M€ se répartissent comme suit :

- **le programme « Liaisons ferroviaires »** avec un montant mandaté de 93,71 M€, soit 60,5 % de la dotation budgétaire (155 M€). Sur ce programme, 15,51 M€, ont été employés à la couverture des engagements régionaux essentiellement pour la Tangentielle Nord phase 1 (T11), la tangentielle Ouest (8,97 M€), du tram-train Massy-Evry (8,25 M€), ainsi qu'au Tramway T12 Express (6,55 M€), aux schémas directeurs des lignes Transilien N et U ainsi que des RER A, B, C et E (15,16 M€) ou encore l'électrification de la ligne Paris-Troyes.
- **le programme « Liaisons tramways »** avec 69,86 M€ mandatés. Ces crédits ont essentiellement été destinés à couvrir, notamment à la suite des audits de fin d'opération, le paiement des demandes de versements relatives aux opérations suivantes :
 - le T1 à Asnières-Colombes pour 4,7 M€, soit 6,8 % des crédits ;
 - le T1 avec le prolongement Nanterre-Rueil pour 0,3 M€, soit 0,4 % des crédits ;
 - le T1 à Bobigny – Val de Fontenay pour 0,3 M€, soit 0,4 % des crédits ;
 - le T1 à l'Ouest des Courtilles pour 0,9 M€, soit 1,3 % des crédits ;
 - le T2 – Trans Val de Seine – antenne jusqu'à porte de Versailles pour 3,2 M€, soit 4,6 % des crédits ;
 - le T2 avec le prolongement Bezons pour 0,5 M€, soit 0,7 % des crédits ;
 - le T3 à Porte d'Asnières pour 16,9 M€, soit 24,2 % des crédits ;
 - le T4 à Clichy-Montfermeil pour 13,1 M€, soit 18,8 % des crédits ;
 - le T7 pour la phase 2 à Athis-Mons-Juvisy pour 14,6 M€, soit 20,9 % des crédits ;
 - le T8 à Saint-Denis - Epinay - Villetaneuse pour 1,8 M€ soit 2,6 % des crédits ;
 - le T9 à Paris-Orly-Ville pour 10 M€, soit 14,4 % des crédits ;
 - le T10 à Antony-Clamart pour 3,5 M€, soit 5 % des crédits.
- **le programme « Métro »** avec 136,92 M€ a permis de financer :
 - le prolongement de la ligne 4 à Bagneux pour 31,7 M€, soit 23,1 % ;
 - le prolongement de la ligne 11 à Rosny-Bois pour 63,1 M€, soit 46,1 % ;
 - le prolongement de la ligne 14 à Mairie de Saint-Ouen pour 18,4 M€, soit 13,4 % ;
 - l'adaptation des stations de la ligne 11 pour 10,6 M€, soit 5,9 % ;
 - l'adaptation des stations de la ligne 14 pour 6 M€, soit 4,4 %.
- **Le programme « Grands pôles intermodaux »** avec 20,12 M€ de mandatements en faveur :

³¹ Cf. présentations réalisées en orientations budgétaires pour 2019 et dans l'exposé des motifs du BP 2019.

- des pôles de Chessy (77) et de Juvisy-sur-Orge (91)
 - des pôles d'échanges multimodaux de Versailles-Chantiers (78), de Melun (77), de Val-de-Fontenay (94) et de Cergy Préfecture (95) ;
 - du bipôle gare de l'Est-gare du Nord ;
 - de la gare Eole Rosa-Parks (75) ainsi que le pôle Nanterre université (phase 2).
- le **programme « Accessibilité du réseau »** : les mandats se sont établis à 55,29 M€ dont 37,98 M€ pour la mise en accessibilité du réseau ferré d'Île-de-France au titre du SDA. Le solde correspond au paiement d'engagements relatifs aux anciennes opérations de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) concernant notamment les gares de Chaville, Val-de-Fontenay, Rueil-Malmaison, Courcelles-sur-Yvette, Saint-Cloud, Nanterre préfecture, pôle d'échanges Villejuif-Louis Aragon, Lozère...
 - le **programme « Développement et amélioration des sites propres pour autobus »** avec une exécution de 17,30 M€ mandatés. Ces crédits ont essentiellement permis de financer :
 - des opérations hors CPER pour 12,62 M€ : la réalisation de voies dédiées sur A3 et A12, la création d'un ouvrage de franchissement pour le TZen 5-Vallée de la Seine, les opérations TZen 2 – Melun-Sénart, TZen 3, le TZen 4 Vitry-Châtillon Corbeil-Essonnes et la RD 28 prolongée, le TVM Ouest Rungis Croix de Berny (94) et le TCSP RD5 (Ivry-sur-Seine) ;
 - des opérations relevant du CPER 2015-2020 pour 2,58 M€ afin d'honorer les engagements antérieurs de la Région, notamment pour le bus à haut niveau service (BHNS) de Gonesse ;
 - des opérations relevant du contrat de plan 2000-2006 pour 19,41 M€ consacrés notamment à la politique des transports en commun pour la mise en accessibilité des gares : Chaville Rive Droite, Val de Fontenay, Parc de Saint Maur, Nanterre Préfecture, Rueil-Malmaison, Gif Sur Yvette, Houilles-Carières, Saint Cloud, Gare RER C boulevard Victor à Paris, Paris-Nord, Gare Lozère, pôle d'échange Villejuif et au Trans Val de Marne Ouest Rungis Croix de Berny.
 - le **programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale »** : le niveau de mandatement s'établit à 65,338 M€. Ce niveau a permis d'honorer les engagements pris par la Région au titre du CPER 2015-2020 ainsi que les engagements du plan « anti-bouchon et pour changer la route ». Il a également permis la poursuite du contournement Est de Roissy et de l'élargissement de la RN104, le lancement des travaux de la 1ère phase de l'aménagement à 2x2 voies de la RN10 en déviation de Rambouillet ainsi que le financement du programme d'Innovation 2018 État – Région Île-de-France

Sur le **secteur de l'enseignement secondaire**, 463,36 M€ ont été mandatés en 2018, soit une baisse de l'exécution de -23,24 M€ par rapport au compte administratif 2017 (-4,8 %) et un taux d'exécution de 92,1 %. Ces crédits ont notamment permis :

- de poursuivre les travaux de rénovation, de restructuration et d'extension (208,91 M€) pour le Jean Jaurès à Paris (75) (4,32 M€), le lycée François Arago (75) (3,41 M€), le lycée Louis Armand à Paris (75) (17,84 M€), le lycée Gaston Bachelard à Chelles (77) (3,37 M€), le lycée Léonard de Vinci à Saint-Germain (78) (8,46 M€), le lycée Jean-Baptiste Poquelin à Saint-Germain (78) (1,77 M€), le lycée François-Joseph Talma à Brunoy (91) (4,03 M€), le lycée Jacques Prévert à Longjumeau (91) (7,48 M€), le lycée Robert Doisneau à Corbeil-Essonnes (91) (6 M€), le lycée Jacques Feyder à Epinay-sur-Seine (93) (11,15 M€), le lycée Voillaume à Aulnay-sous-Bois (93) (10,79 M€), le lycée Val de Bièvre à Gentilly (94) (315 M€), le lycée Gustave Eiffel à Gagny (93) (4,65 M€), le lycée Gabriel Péri à Champigny-sur-Marne (94) (2,87 M€), le lycée Antoine de Saint-Exupéry à Créteil

(94) (3,38 M€), le lycée Fernand et Nadia Léger à Argenteuil (95) (6,88 M€), le lycée Jean-Jacques Rousseau à Montmorency (95) (3,67 M€) ;

- de couvrir les travaux de construction (68,64 M€) des lycées Alexandre Denis à Cerny (91) (13,06 M€), Emilie Brontë à Lognes (77) (24,38 M€), Lucie Aubrac à Courbevoie (92) (8,48 M€), le lycée neuf à Boulogne-Billancourt (92) (5,16 M€), Geoffroy Saint-Hilaire à Etampes (91) (2 M€), Bachelard/Lumière à Chelles (77) (6,29 M€) ainsi que les études de maîtrise d'œuvre ;
- de lancer des études pour de nouvelles opérations de constructions et de rénovations pour un montant de près de 30 M€ ;
- de financer les grosses réparations dans les lycées publics à hauteur 40,91 M€ ;
- de mandater 13,22 M€ au titre du Plan Handicap accessibilité des lycées.

Le **secteur de l'aménagement** avec une exécution de **57,86 M€** présente une progression de + 5,44 M€ par rapport au compte administratif 2017. Parmi l'ensemble des projets accompagnés en 2018, on peut notamment mettre en exergue :

- au sein du programme « Territoires stratégiques », l'action « Territoires d'intérêt régional et national » relevant du Contrat de projets 2007-2013 prorogé jusqu'à fin 2014, a fait l'objet d'une consommation de 19,42 M€ sur une dotation de 20 M€, l'action « Cent quartiers innovants et écologiques » a fait l'objet de mandatement à hauteur de 8,45 M€ alors que 20 M€ étaient inscrits au budget primitif pour 2018 et l'action « Territoires stratégiques – EPA Paris la Défense » enregistre un mandatement de 1,73 M€ ;
- au titre du programme « Contrat d'aménagement régional », 22,96 M€ ont été mandatés.

Sur le secteur de **la ruralité**, qui, à 10,48 M€ de crédits de paiement d'investissement mandatés, affiche une progression de + 3,07 M€ par rapport au compte administratif 2017 ou le secteur de **l'environnement**, avec une hausse de + 2,45 M€, en lien avec les demandes de versement transmises.

Les **mandatements du volet ruralité** s'articulent comme suit :

- 3,09 M€ sur le programme « Aménagement et équipement de l'espace rural » dont 1,40 M€ en faveur de la sauvegarde des commerces de proximité ;
- 5,53 M€ sur le programme « Politiques contractuelles en milieu rural » ;
- 1,85 M€ sur le programme « Parcs naturels régionaux ».

Le **secteur tourisme** reste stable avec 1,99 M€ de mandatemens des crédits de paiement d'investissement ; en revanche les autres secteurs éligibles au fonds de transition pour le développement économique ont connu une baisse des crédits de paiement mandatés entre le compte administratif 2017 et le compte administratif 2018.

S'agissant du **secteur de développement économique, de l'innovation et des TIC**, **85,01 M€** ont ainsi été mandatés en 2018. Une enveloppe de 8,53 M€ a été mandatée au titre du programme « Soutien à la création et au développement des entreprises » 1 789 M€ pour le dispositif PM'up, 20,24 M€ pour le dispositif INNOV'up et 18,99 M€ pour le soutien aux projets RDI labellisés des pôles.

Le secteur de **l'agriculture** présente un mandatement à hauteur de **2,1 M€** en crédits de paiement d'investissement.

S'agissant du **secteur de la recherche**, le niveau de mandatement est de 24,36M€ en 2018.

Les crédits de paiement mandatés pour couvrir les investissements réalisés dans les centres de formation des **apprentis** ont diminué, de - 6,42 M€, soit - 24,5 %, pour un taux d'exécution de 65,8 %. Ce niveau de mandatement s'explique par le fait que certains projets, ont pris du retard et le constat d'une baisse des dépenses engagées par les CFA dans un contexte d'une réforme incertaine.

L'état d'avancement des projets en matière d'**enseignement supérieur**, marqué notamment par une relance de l'appel d'offres du très grand équipement documentaire du campus Condorcet après une première procédure déclarée infructueuse, s'est en revanche traduit par de moindres mandatements, de - 9,73 M€, par rapport au compte administratif 2017 et une exécution de 49,39 M€, soit 69,6 % du budget 2018.

- 28,7 M€ pour les opérations du plan campus et Condorcet dont notamment 3 M€ pour la construction du bâtiment de recherche EHESS et 15,4 M€ pour la création d'un grand équipement documentaire sur le campus Condorcet à Aubervilliers, 1,3 M€ pour la construction de l'Institut du climat et de l'environnement ICE, 2,3 M€ en faveur de la réhabilitation de l'ex caserne Lourcine pour regrouper l'ensemble des bibliothèques de droit sur le campus Lourcine et 5,9 M€ en faveur du déménagement de Censier pour la construction des nouveaux locaux de l'université Paris 3 Sorbonne nouvelle sur le site « Picpus-Nation » ;
- 7,38 M€ ont été mandatés au titre du campus Condorcet (GED et EHESS) ;
- 1,02 M€ pour le centre de recherche en psychiatrie et neurosciences (Ste Anne) ;
- 2,5 M€ pour la construction du bâtiment de recherche de l'Université Paris 8 à St Denis ;
- 5 M€ pour la restructuration de l'ENVA à Maisons-Alfort ;
- 1,5 M€ pour la construction de la bibliothèque de documentation internationale contemporaine à Nanterre (BDIC).

Pour les **formations sanitaires et sociales**, les mandatements ont été limités par la capacité des centres de formation à mobiliser des financements complémentaires nécessaires à la réalisation des opérations. 2,12 M€ ont été mandatés pour ce secteur.

Du fait du démarrage retardé du NPNRU, l'exécution sur le **secteur du renouvellement urbain** connaît également une consommation de crédits de paiement d'investissement inférieure de -1,81 M€ à celle de 2017 mais elle est supérieure de + 4,95 M€ par rapport au budget primitif. Au total, 30,95 M€ ont ainsi été mandatés en 2017 contre 32,76 M€ en 2017.

Des redéploiements de crédits ont été effectués au bénéfice du secteur du **logement**, dont l'exécution fait apparaître un taux de consommation de 99,21 M€, supérieur au budget ouvert sur le secteur du logement (85 M€), soit + 15,15 M€. Cette progression découle de l'arrivée en phase de paiement de programmes de constructions sur l'offre nouvelle et sur le logement des jeunes. A cet égard, 60,42 M€ ont été mandatés sur le programme « Développement du parc locatif social » sur un budget voté de 47,5 M€, 21,84 M€ sur le programme « Action en faveur du logement des jeunes » sur un budget voté de 16,55 M€ et 6,54 M€ sur le programme « Aide au parc privé » sur un budget de 9,6 M€.

Le niveau de mandatement sur le **secteur culturel** est également en progression en 2018 par rapport au compte administratif 2017 à savoir 29,58 M€ en 2018 contre 21,67 M€ en 2017 soit + 7,91 M€ et + 36,5 %. Cette augmentation s'inscrit pleinement dans l'objectif de la mandature de faire progresser les crédits de ce secteur.

Le secteur des **sports et loisirs** atteint 44,72 M€ de CP mandatés. Ce montant intègre :

- le versement de la première tranche de 16,87 M€ budgétée pour la Société de livraison des équipements olympiques ;
- 9,293 M€ en faveur de l'équipement de Vaires Torcy conformément au calendrier établi par la SAERP et les demandes qu'elle a formulées en fonction de l'avancée des travaux.

En matière de **sécurité** le niveau des mandatements (17,23M€ contre 16,03 M€ au compte administratif 2017) traduit la montée en puissance des opérations contribuant à renforcer la sécurité des Franciliens.

Les affectations sur les **fonctions supports** s'établissent à 41 M€ (soit un taux d'exécution de 96 %), en baisse de près de - 3 % par rapport à 2017. Cette réduction des dépenses de fonctionnement est principalement due aux premiers effets de la diminution des surfaces louées (réduction de moitié des implantations des antennes territoriales) et des loyers (coût moyen au m² divisé par deux entre les locations à Paris intra-muros et Saint-Ouen).

Enfin, après deux années blanches en 2015 et 2016, les **fonds européens** ont donné lieu à des premiers mandatements en 2017 (5,88 M€) et en 2018 à hauteur de 10,06 M€, sur la section d'investissement.

* *
*

TABLEAU RECAPITULATIF - LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (CRÉDITS DE PAIEMENT - Exécution 2018)

SECTEURS	2017						2018						Evolution CA 2018 / 2017	
	BP	BS + VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	DEPENSES REALISEES	ECART / BP	Tx de réalisation du BP	BP	BS + DM + VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	DEPENSES REALISEES	ECART / BP	Tx de réalisation du BP	en M€	en %
EQUIPEMENT DE L'INSTRUCTION dont : - Patrimoine et moyens généraux - Communication - Services informatiques - Ressources humaines	10,79 2,31 0,28 8,00 0,20	0,05 -0,05 -2,57 -5,50	10,79 2,31 0,28 8,00 0,20	8,97 1,28 0,16 7,46 0,08	-1,82 -1,03 -0,12 -0,54 -0,12	83,1% 55,3% 57,1% 92,2% 38,1%	22,13 12,68 0,26 9,00 0,19	0,04 -0,04 -0,04 0,04	22,13 12,68 0,26 8,96 0,23	15,53 7,81 0,24 7,26 0,22	-6,60 -4,87 -0,02 -1,74 0,03	70,2% 61,6% 90,7% 80,7% 114,7%	+ 6,56 + 6,53 + 0,08 - 0,19 + 0,14	73,1% 511,7% 47,4% - 2,6% 185,9%
ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES	2,00	0,05	2,05	2,04	0,04	102,1%	1,90	0,95	1,90	0,95	49,7%	-1,10	-53,7%	
CITOYENNETÉ	0,50	-0,05	0,45	-	-0,50	0,0%	0,50	0,01	0,50	-0,49	1,4%	+ 0,01		
ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE	501,60	-2,57	499,03	486,60	-15,00	97,0%	503,00	463,36	503,00	-39,64	92,1%	-23,24	-4,8%	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	81,00	-5,50	75,50	59,12	-21,88	73,0%	71,00	49,39	71,00	-21,61	69,6%	-9,73	-16,5%	
TOURISME	5,50		5,50	1,79	-3,71	32,6%	6,00	1,99	5,10	-4,01	33,1%	+ 0,19	10,8%	
SPORT ET LOISIRS	78,46		78,46	57,66	-20,80	73,5%	60,60	44,72	60,25	-15,88	73,8%	-12,94	-22,4%	
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTE dont : - Formations sanitaires et sociales	34,28 3,98		34,28 3,98	14,70 2,71	-19,58 -1,27	42,9% 68,1%	32,64 3,64	31,02 2,12	32,64 3,64	-1,62 -1,52	95,0% 58,3%	+ 16,32 -0,59	111,0% -21,8%	
TRANSPORTS ET MOBILITÉS dont : - Transport en commun de voyageurs - Mobilités - Transports de marchandises en site propre	580,80 444,99 125,82 10,00	-0,10 7,00 -7,10	580,70 451,99 118,72 10,00	470,04 388,72 74,98 6,33	-110,76 -56,26 -50,83 -3,67	80,9% 87,4% 59,6% 63,3%	644,05 499,00 135,65 9,40	0,03 -19,00 20,03 -1,00	644,08 480,00 155,68 8,40	-133,70 -119,61 -8,84 -5,24	79,2% 76,0% 93,5% 44,2%	+ 40,32 -9,33 + 51,83 -2,18	8,6% - 2,4% 69,1% -34,4%	
SECURITE	16,90	3,46	20,36	16,03	-0,87	94,9%	21,00	17,23	21,35	-3,77	82,0%	+ 1,20	7,5%	
POLITIQUE DE LA VILLE	40,00	-1,15	38,85	32,76	-7,24	81,9%	26,00	5,00	31,00	4,95	119,0%	-1,81	-5,5%	
LOGEMENT	90,60	21,15	111,75	111,00	20,40	122,5%	85,00	15,15	100,15	99,21	142,1%	-11,80	-10,6%	
FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE, EMPLOI dont : - Formation professionnelle - Apprentissage - Emploi	26,95 0,05 26,90	0,10 0,10 -0,10	26,95 0,15 26,80	26,27 0,10 26,17	-0,68 0,05 -0,73	97,5% 191,6% 97,3%	30,00	0,05 -0,05	30,00 29,95	0,03 -10,25	67,4% 65,8%	-6,04 -6,42 + 0,44	-23,0% -70,8% -24,5%	
CULTURE	33,44	-21,28	66,32	52,42	-35,18	59,8%	71,55	-15,58	55,97	-13,69	80,9%	+ 5,44	10,4%	
AMENAGEMENT	87,60		87,60	21,67	-11,77	64,8%	35,00	35,00	35,00	-5,42	84,5%	+ 7,91	36,5%	
COOPERATION INTERREGIONALE	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
ENVIRONNEMENT	77,10	-3,11	73,99	56,70	-20,40	73,5%	88,10	1,42	89,52	-28,96	67,1%	+ 2,45	4,3%	
RURALITE	13,90		13,90	7,41	-6,49	53,3%	18,20	-1,60	16,60	-7,72	57,6%	+ 3,07	41,4%	
AGRICULTURE	4,85	8,71	13,56	13,02	8,17	268,5%	5,50	1,52	7,02	2,10	138,1%	-5,43	-41,7%	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, TIC dont : - Développement économique - Innovation - Technologies de l'information et de la communication	113,39 60,49 41,50 11,40	0,40 1,50 -1,50 0,40	113,79 61,99 40,00 11,80	112,33 61,44 39,12 11,78	-1,06 0,95 -2,38 0,38	99,1% 101,6% 94,3% 103,3%	102,50 46,60 42,65 13,25	-3,08 -1,42 1,34 -3,00	99,42 45,18 43,99 10,25	-17,49 -14,68 43,93 9,16	82,9% 68,5% 103,0% 69,2%	-27,32 -29,52 + 4,82 -2,61	-24,3% -48,1% 12,3% -22,2%	
RECHERCHE	66,61		66,61	55,82	-10,79	83,8%	40,00	-2,86	37,14	-15,64	60,9%	-31,46	-56,9%	
FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	21,76		21,76	5,88	-15,87	27,0%	23,73	23,73	23,73	-13,67	42,4%	+ 4,18	71,4%	
TOTAL DES DEPENSES REELLES (hors chapitres financiers) (1)	1 888,02	-	1 888,02	1 612,23	- 275,79	85,4%	1 888,39	-0,90	1 887,49	1 569,00	- 319,39	83,1%	-43,22	-2,7%
DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	549,63		549,63	537,43	-12,20	97,8%	550,53		550,53	538,75	11,78	97,9%	+ 1,32	0,2%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 437,65		2 437,65	2 149,66	-287,99	88,2%	2 438,92	-0,90	2 438,02	2 107,75	-331,17	86,4%	-41,90	-1,9%
TOTAL HORS FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	2 415,90		2 415,90	2 143,77	-272,12	88,7%	2 415,19	-0,90	2 414,29	2 097,69	-317,50	86,9%	-46,08	-2,1%

Données au périmètre de la nomenclature de 2017.

(1) Y compris remises gracieuses et admissions en non valeur.

- **Les crédits de paiement de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors chapitres financiers) baissent **de - 77,79 M€ par rapport au compte administratif 2017 pour atteindre 2 430,07 M€, soit une diminution de -3,1 % par rapport au réalisé en 2017**, avec un taux d'exécution de 94,3 % des crédits ouverts au BP (95,3 % hors fonds européens).

Cette baisse permet ainsi à la Région de respecter la norme de dépense imposée par l'Etat.

L'encadrement de la progression des dépenses de fonctionnement

L'article 29 de la loi n° 2018 - 32 de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 introduit une norme assortie de la possible signature de contrats, au plus tard au 30 juin 2018 et pour une durée de trois ans (2018 - 2020), afin de cadrer la progression des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales. La norme de référence est fixée à 1,2 % avec trois malus et trois bonus potentiels, chacun de 0,15 %. Cette norme s'applique sur les crédits de paiement de fonctionnement (CPF) et non sur les autorisations d'engagement (AE).

Ce système comporte des limites fortes. Il ne tient pas compte des efforts passés, cas de la Région Ile-de-France depuis 2015. En outre, le contrat envisagé dans la LPFP est asymétrique. En effet, les engagements pris ne concernent que les collectivités. Pour sa part, l'Etat se contente de moduler l'intensité de la sanction qu'il impose à la collectivité si celle-ci ne respecte pas ses engagements. L'ensemble de ces raisons expliquent que la Région Ile-de-France ait refusé de signer le contrat proposé.

Le préfet de la Région Ile-de-France a notifié à la Région « *un niveau maximal annuel de dépenses réelles de fonctionnement* ». Il correspond à une progression annuelle maximale de ces dépenses de 1,14 %, évolution sensiblement inférieure aux prévisions d'inflation retenues par le gouvernement.

Le plafond fixé à la Région pour 2018 a été respecté, sans aucun retraitement. Au-delà, les dépenses réelles de fonctionnement ont même diminué.

Cette baisse des crédits de paiement mandatés en fonctionnement reflète la volonté de maîtriser les dépenses de l'administration malgré la dynamique forte des dépenses correspondant à des compétences obligatoires (contribution réglementaire au STIF de + 5,16 M€ par rapport à l'exécution 2017, dotations aux EPLE et aux établissements de formations sanitaires et sociales, dépenses au titre de la formation professionnelle). Elle s'inscrit dans le cadre fixé par la norme de dépenses de l'Etat.

Dans la quasi-totalité des secteurs, l'exécution des crédits de paiement de fonctionnement est quasi-identique à celle des autorisations d'engagement, la plupart des lignes concernées étant budgétées en AE=CPF. Les développements qui précèdent expliquant la hausse ou la baisse des autorisations d'engagement affectées s'appliquent donc pour la plupart aux évolutions des crédits de paiement de fonctionnement mandatés.

Certains décalages entre les autorisations d'engagement affectées et les crédits de paiement mandatés nécessitent néanmoins des explicitations.

Tout d'abord, **les dépenses de personnel** ne sont, par nature, budgétées en autorisations d'engagement qu'à hauteur de moins de 1 % du total, principalement pour les actions de formation, de communication interne ainsi que certaines œuvres sociales. Pour le reste, la masse salariale *stricto sensu* n'est exécutée qu'en crédits de paiement de fonctionnement.

En 2018, **les dépenses de personnel se sont élevées à 457,06 M€**, en progression de + 6,45 M€ par rapport au compte administratif, soit + 1,4 %, et un taux d'exécution de 98,4 %.

Les économies liées à la diminution des effectifs dans les services du siège ont permis de contenir l'augmentation principalement due aux effets mécaniques de progression de la masse salariale (évolution mécanique du GVT, poursuite du plan d'alignement du dispositif « parcours professionnels, carrières et compétences (PPCR) ») ou de l'extension en année pleine de mesures en faveur de l'emploi au bénéfice des Franciliens : création de postes dans les lycées, augmentation du nombre d'apprentis recrutés au siège et dans les lycées.

L'évolution de la masse salariale est en effet largement dictée par des décisions prises par l'Etat, sans concertation avec les employeurs de la fonction publique territoriale.

L'année 2018 a été marquée, dans les services du siège, par la 1^{ère} phase d'emménagement à Saint-Ouen et par la signature de plus de 1 000 conventions de télétravail, jusqu'à deux jours par semaine. Dans les lycées, le travail sur les effectifs se poursuit avec un dialogue de gestion constant entre les services RH et les gestionnaires des établissements, ponctué de rendez-vous réguliers avec les partenaires sociaux. Afin d'assurer au mieux la prévention auprès des 8 500 agents des lycées, la distribution d'équipements de protection individuelle est désormais gérée directement par la Région. Le déploiement de chariots de nettoyage nouvelle génération est lancé, c'est à terme une méthode de nettoyage sans port de charge ni troubles musculo squelettiques pour l'ensemble des lycées franciliens, pour un plus long maintien dans l'emploi et moins d'absentéisme.

D'une manière générale, on constate un net ralentissement de la dynamique salariale depuis le début de cette mandature. Ainsi, alors que les dépenses de personnel avaient progressé de 15 % entre 2010 et 2015, leur progression a été contenue à moins de 4 % depuis 2015, soit une division pratiquement par quatre de cette dynamique, alors que de nouveaux postes ont été ouverts dans les lycées.

L'année 2018 a été mise à profit dans le secteur de la **recherche** pour résorber une partie des restes à mandater conséquents qui avaient été accumulés au détriment notamment des organismes de recherche impliqués dans les DIM. Il s'en est suivi un niveau de crédits de paiement de fonctionnement, à 24,21 M€, en diminution de 1,01 M€ par rapport au compte administratif 2017 et en sur-exécution de 115,3 %, largement supérieur à celui des autorisations d'engagement affectées (18,9 M€).

Le décalage observé dans le secteur de **l'enseignement secondaire** résulte pour sa part des conséquences du marché de chauffage passé en 2013, qui s'était traduit cette année-là par une affectation spécifique de 130 M€ en autorisations d'engagement. Il s'en suit depuis des crédits de paiement mandatés (265,4 M€ en 2018) supérieurs aux autorisations d'engagement affectées (265,29 M€ en 2018).

Enfin, le basculement des aides au cinéma depuis le budget de fonctionnement du secteur de **la culture** vers sa section d'investissement se traduit également par un niveau de mandatement (45,47 M€ en 2018) inférieur à celui des affectations (51,02 M€). Les aides au cinéma étant versées sur une période de plusieurs années, il est en effet logique que des crédits de paiement de fonctionnement soient mobilisés postérieurement à l'affectation des dernières autorisations d'engagement.

Deux secteurs affichent en revanche des niveaux d'autorisations d'engagement affectées significativement supérieurs à ceux des crédits de paiement de fonctionnement mandatés.

Tel est tout d'abord le cas de **la formation professionnelle**, avec des autorisations d'engagement affectées de 371,42 M€ et des crédits de paiement mandatés de 253,04 M€. Cet écart résulte des modalités de mise en œuvre du **Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)**, qui a donné lieu à des affectations d'autorisations d'engagement élevées en 2018.

De même, si le niveau des crédits de paiement de fonctionnement mandatés sur les **fonds européens hors FEADER** a fortement progressé entre les comptes administratifs 2017 et 2018 – + 7,64 M€ soit + 147,2 % - il reste, à 12,82 M€, inférieur à celui des engagements, qui s'élève à 21,47 M€ en 2018.

Les dépenses de fonctionnement de l'institution présentent enfin des consommations inférieures au budget voté. Elles témoignent d'une volonté de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout au long de l'exercice 2018 et de respecter la norme de dépense fixée par l'Etat.

C'est le cas des dépenses qui ont trait à **l'institution régionale**, avec une sous-consommation de l'ordre de -6,38 M€ par rapport aux crédits ouverts, qui concerne notamment le volet communication (- 0,48 M€) et le patrimoine (soit -4,73 M€).

Au total, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la bonne exécution des crédits de paiement de fonctionnement conduisent à une stabilisation du niveau des restes à mandater de fonctionnement, qui passent de 755,3 M€ au compte administratif 2017 à 756,7 M€ au compte administratif 2018. Ce résultat est d'autant plus remarquable que la montée en puissance du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), se traduit, par des engagements mécaniquement supérieurs aux paiements.

TABLEAU RECAPITULATIF - LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (CRÉDITS DE PAIEMENT - Exécution 2018)

SECTEURS	2017							2018							Evolution CA 2018 / 2017	
	BP	BS+ VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	DEPENSES RÉALISÉES	ECART / BP	Tx de réalisation du BP	BP	BS+DM+ VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	DEPENSES RÉALISÉES	ECART / BP	Tx de réalisation du BP	en M€	en %		
FONCTIONNEMENT INSTITUTION REGIONALE (hors ADL)	193,02	-1,00	192,02	183,15	-9,88	94,9%	195,36	-0,08	195,28	188,97	-6,38	96,7%	+ 5,82	3,2%		
Patrimoine, moyens généraux et communication	56,50		56,50	49,82	-6,68	88,2%	58,56	-0,42	58,14	52,83	-5,73	90,2%	+ 3,01	6,0%		
- Patrimoine	41,80		41,80	38,25	-3,56	91,5%	42,66	-0,42	42,24	37,93	-4,73	88,9%	-0,31	-0,8%		
- Communication	7,95		7,95	5,23	-2,72	65,8%	7,95		7,95	7,47	-0,48	94,0%	+ 2,24	42,8%		
- Services informatiques	6,75		6,75	6,34	-0,41	94,0%	7,95		7,95	7,43	-0,52	93,4%	+ 1,08	17,1%		
Agents du siège et groupe d'élus	136,52	-1,00	135,32	133,32	-3,20	97,7%	136,80	0,34	137,13	136,14	-0,65	99,5%	+ 2,82	2,1%		
PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES	456,34		456,34	450,61	-5,73	98,7%	464,54	0,34	464,87	457,06	-7,48	98,4%	+ 6,45	1,4%		
dont : - Agents du siège et groupe d'élus	136,52	-1,00	135,52	133,32	-3,20	97,7%	136,80	0,34	137,13	136,14	-0,65	99,5%	+ 2,82	2,1%		
- Agents des lycées (ADL)	319,82	1,00	320,82	317,28	-2,54	99,2%	327,74		327,74	320,91	-6,83	97,9%	+ 3,63	1,1%		
ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES	1,75		1,75	1,26	-0,49	72,2%	1,70	0,49	2,19	1,58	-0,12	93,2%	+ 0,32	25,3%		
CITOYENNETÉ	6,00		6,00	4,11	-1,89	68,5%	5,50		5,50	3,84	-1,66	69,8%	-0,27	-6,6%		
ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ	591,01	1,00	592,01	582,37	-8,64	98,5%	603,04		603,04	586,32	-16,72	97,2%	+ 3,94	0,7%		
dont : - Enseignement du second degré hors ADL	271,19		271,19	265,09	-6,10	97,8%	275,30		275,30	265,40	-9,90	96,4%	+ 0,31	0,1%		
- Agents des lycées (ADL)	319,82	1,00	320,82	317,28	-2,54	99,2%	327,74		327,74	320,91	-6,83	97,9%	+ 3,63	1,1%		
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	8,97		8,97	8,28	-0,69	92,3%	12,13		12,13	7,93	-4,20	65,4%	-0,35	-4,2%		
TOURISME	17,27		17,27	16,67	-0,60	96,5%	15,91	-0,30	15,61	15,61	-0,30	98,1%	-1,06	-6,4%		
SPORT ET LOISIRS	17,10		17,10	14,97	-2,13	87,6%	13,17		13,17	7,59	-5,58	57,6%	-7,38	-49,3%		
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTE	199,73		199,73	197,27	-2,46	98,8%	207,42	0,50	207,92	201,77	-5,65	97,3%	+ 4,50	2,3%		
dont : - Formations sanitaires et sociales	191,66		191,66	190,69	-0,97	99,5%	198,97	0,50	199,47	194,63	-4,34	97,6%	+ 3,94	2,1%		
TRANSPORTS ET MOBILITÉS	783,54		783,54	759,96	-3,58	99,5%	762,88		762,88	759,29	-3,59	99,5%	-0,67	-0,1%		
SÉCURITÉ	1,50		1,50	0,80	-0,70	53,2%	0,70		0,70	0,68	-0,02	97,1%	-0,12	-14,9%		
POLITIQUE DE LA VILLE	0,76		0,76	0,27	-0,49	36,1%	0,80	-0,26	0,54	0,05	-0,75	6,1%	-0,23	-30,3%		
LOGEMENT	639,95	-7,56	632,39	564,03	-75,92	88,1%	540,68	41,11	581,79	498,06	-42,62	92,1%	-65,98	-11,7%		
dont : - Services communs	7,35		7,35	5,93	-1,42	80,7%	6,46	1,20	7,66	6,00	-0,46	92,9%	+ 0,07	1,2%		
- Formation professionnelle	352,09		352,09	309,19	-42,90	87,8%	279,32	39,91	319,23	253,04	-26,28	90,6%	-56,14	-18,2%		
- Apprentissage	265,33	-6,66	258,67	238,09	-27,24	89,7%	246,49		246,49	234,38	-12,11	95,1%	-3,71	-1,6%		
- Emploi	15,18	-0,90	14,28	10,88	-4,35	71,3%	8,41		8,41	4,63	-3,78	55,0%	-6,20	-57,3%		
CULTURE	55,55		55,55	48,75	-6,80	87,8%	55,00		55,00	45,47	-9,53	82,7%	-3,28	-6,7%		
AMENAGEMENT	21,33	-0,64	20,70	19,00	-2,33	89,1%	18,88	1,37	20,25	19,49	0,61	103,2%	+ 0,49	2,6%		
ENVIRONNEMENT	23,93		23,93	19,17	-4,76	80,1%	20,81	0,43	21,24	21,54	0,73	103,5%	+ 2,37	12,4%		
RURALITE	3,50		3,50	3,10	-0,40	88,6%	5,50		5,50	4,74	-0,76	86,2%	+ 1,64	53,0%		
AGRICULTURE	11,65	2,50	14,15	13,24	1,59	113,7%	7,60	-0,43	7,17	4,84	-2,76	63,6%	-8,41	-63,5%		
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, TIC	40,23	1,54	41,77	40,93	0,70	101,7%	36,11	-3,02	33,10	25,19	-10,92	69,8%	-15,74	-38,5%		
dont : - Développement économique	33,36	0,70	34,06	33,26	-0,10	99,7%	30,01	-3,28	26,74	19,79	-10,22	66,0%	-13,46	-40,5%		
- Innovation	5,32	0,20	5,52	5,49	0,17	103,2%	5,10		5,10	4,19	-0,91	82,3%	-1,30	-24,6%		
- Technologies de l'information et de la communication	1,55	0,64	2,19	2,18	0,63	140,7%	1,00	0,26	1,26	1,20	0,20	120,0%	-0,98	-45,0%		
RECHERCHE	21,49	4,16	25,65	25,23	3,74	117,4%	21,00	3,28	24,28	24,21	3,21	115,3%	-1,01	-4,0%		
FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	50,72		50,72	5,19	-45,53	10,2%	53,21		53,21	12,82	-40,39	24,1%	+ 7,64	147,2%		
TOTAL DES DEPENSES REELLES (hors chapitres financiers) (1)	2 669,00		2 669,00	2 507,86	-161,14	94,0%	2 577,40	43,17	2 620,57	2 430,07	-147,33	94,3%	-77,79	-3,1%		
DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	143,84		143,84	127,85	-15,99	88,9%	141,23	0,04	141,27	122,66	-18,57	86,9%	-5,19	-4,1%		
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 812,84		2 812,84	2 635,71	-177,13	93,7%	2 718,63	49,21	2 764,83	2 552,73	-165,90	93,9%	-82,98	-3,1%		
TOTAL HORS FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	2 762,12		2 762,12	2 630,52	-131,60	95,2%	2 665,42	43,21	2 708,62	2 539,91	-125,51	95,3%	-90,62	-3,4%		

Données au périmètre de la nomenclature de 2017
(1) Y compris remises gracieuses et admissions en non valeur.

1.2.3. Des dépenses à caractère financier

- a. Des dépenses en légère baisse dont le poids dans le total des dépenses du budget se stabilise

Les **dépenses à caractère financier**, en fonctionnement et en investissement, sont pour l'essentiel constituées par le service de la dette³² (98 %) et, dans une moindre mesure, divers mouvements financiers (restitutions de taxes et provisions).

	CA 2017 (en M€)	BP 2018 (en M€)	BP+BS 2018 (en M€)	CA 2018 (en M€)	Evo CA 2018 / CA 2017 (en M€)	Evo CA 2018 / CA 2017 (en %)
Dépenses totales à caractère financier*	665,28	691,76	691,76	661,41	-3,87	-0,6%
<i>Dont Divers mouvements financiers</i>	<i>19,83</i>	<i>25,50</i>	<i>25,50</i>	<i>13,14</i>	<i>-6,69</i>	<i>-33,7%</i>
<i>Dont Service de la dette</i>	<i>645,45</i>	<i>666,26</i>	<i>666,26</i>	<i>648,27</i>	<i>2,82</i>	<i>0,4%</i>

* Hors crédits ouverts au titre de l'utilisation de la ligne revolving en trésorerie (équilibrés en recettes/dépenses)

Source : pôle Finances – Région Ile-de-France

En 2018, ces dépenses à caractère financier se sont élevées à 661,41 M€ en exécution, pour un montant de crédits votés au budget de 691,76 M€ après retraitement des crédits de la ligne revolving. Pour mémoire, le montant total des crédits ouverts s'élève à 1 865,76 M€ sur les chapitres afférents, toutefois et comme chaque année, sont déduits de l'analyse les crédits ouverts au titre des écritures comptables relatives à la *ligne revolving* en trésorerie, crédits équilibrés en recettes et dépenses et donc neutres budgétairement³³. Le périmètre de ces prévisions retraitées est retenu dans la suite de ce présent exposé des motifs.

Le taux de réalisation des dépenses à caractère financier s'établit ainsi à 95,7 %. Ces dépenses sont en légère baisse de - 0,6 % (- 3,9 M€) par rapport au montant constaté en 2017 (665,28 M€), avec :

- une quasi stabilité du service de la dette (+ 0,4 %, soit + 2,82 M€) qui s'établit en 2018 à 648,27 M€
- et une baisse significative des divers mouvements financiers (- 33,7 %, soit - 6,69 M€).

La stabilité du service de la dette résulte :

- de la poursuite de la baisse (- 3,5 %, soit - 4,43 M€) de sa part en fonctionnement, constituée pour l'essentiel des charges d'intérêt, qui avec 121,39 M€ en 2018, est à son niveau le plus bas depuis 2010 ;
- compensée par une légère hausse (+ 1,4 %, soit + 7,25 M€) du service de la dette en investissement, constitué exclusivement par les amortissements en capital de la dette.

³² Le service de la dette recouvre, en section de fonctionnement d'une part, les charges d'intérêt, les intérêts courus non échus (ICNE) et les frais divers sur emprunt, en section d'investissement d'autre part, le remboursement du capital de la dette.

Les dépenses à caractère financier comprennent le service de la dette ainsi que les restitutions de taxes, en section de fonctionnement et d'investissement.

³³ Soit au chapitre 923, en dépenses comme en recettes, 587 M€ inscrits sur la nature 16441 au titre des « Opérations afférentes à l'emprunt consolidé sur lignes bancaires » et 587 M€ inscrits sur la nature 16449 au titre des « Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie ».

	CA 2017 (en M€)	BP 2018 (en M€)	BP+BS 2018 (en M€)	CA 2018 (en M€)	Evo CA 2018 / CA 2017 (en M€)	Evo CA 2018 / CA 2017 (en %)
Service de la dette*	645,45	666,26	666,26	648,27	2,82	0,4%
<i>Dont Service de la dette en fonctionnement</i>	<i>125,82</i>	<i>137,73</i>	<i>137,73</i>	<i>121,39</i>	<i>-4,43</i>	<i>-3,5%</i>
<i>Dont Service de la dette en investissement</i>	<i>519,63</i>	<i>528,53</i>	<i>528,53</i>	<i>526,88</i>	<i>7,25</i>	<i>1,4%</i>
<small>* Hors crédits ouverts au titre de l'utilisation de la ligne revolving en trésorerie (équilibrés en recettes/dépenses)</small>						

Source : pôle Finances – Région Ile-de-France

⇒ **Des dépenses de fonctionnement à caractère financier en baisse**

La section de fonctionnement comptabilise 19 % des dépenses à caractère financier.

Le montant consommé au titre des charges financières et des divers mouvements financiers s'élève en 2018 à 122,66 M€, pour un montant de crédits votés de 141,23 M€, soit un taux de réalisation de 86,9 %.

	CA 2017 (en M€)	BP 2018 (en M€)	BP+BS 2018 (en M€)	CA 2018 (en M€)	Evo CA 2018 / CA 2017 (en M€)	Evo CA 2018 / CA 2017 (en %)
Total Dépenses de fonctionnement à caractère financier	127,85	141,23	141,23	122,66	-5,19	-4,1%
<i>Dont Service de la dette en fonctionnement</i>	<i>125,82</i>	<i>137,73</i>	<i>137,73</i>	<i>121,39</i>	<i>-4,43</i>	<i>-3,5%</i>
<i>Dont Divers mouvements financiers en fonctionnement</i>	<i>2,03</i>	<i>3,50</i>	<i>3,50</i>	<i>1,27</i>	<i>-0,76</i>	<i>-37,5%</i>

Source : pôle Finances – Région Ile-de-France

Ces dépenses sont en baisse de - 4,1 % (- 5,19 M€) par rapport à l'exécution 2017 (127,85 M€).

Cette tendance s'explique pour l'essentiel par la baisse (-3,5 %, soit -4,43 M€) du service de la dette (121,39 M€) qui cumule :

- une baisse du montant des charges d'intérêt payées sur la dette courante, y compris ICNE³⁴ (- 2,6 %, soit - 3,12 M€) qui s'établit à 118,64 M€ en 2018 ;
- une baisse (- 32,2 %, soit - 1,3 M€) des autres frais financiers divers sur emprunts qui s'établissent à 2,75 M€ sur l'exercice.

Après déduction des recettes perçues sur les opérations de gestion active et ICNE (12,35 M€, soit en baisse de - 6,48 M€ par rapport à 2017), les charges d'intérêt nettes³⁵ enregistrent alors une progression de + 3,35 M€ pour s'établir à 106,30 M€ en 2018.

⇒ **Des dépenses d'investissement à caractère financier quasi-stables**

La section d'investissement comptabilise 81 % des dépenses à caractère financier.

Le montant consommé en 2018 au titre des dépenses financières en investissement s'élève à 538,75 M€ pour un montant de crédits votés de 550,53 M€ soit un taux de réalisation à 97,9 %.

³⁴ Intérêts courus non échus.

³⁵ Y compris ICNE en recettes.

	CA 2017 (en M€)	BP 2018 (en M€)	BP+BS 2018 (en M€)	CA 2018 (en M€)	Evo CA 2018 / CA 2017 (en M€)	Evo CA 2018 / CA 2017 (en %)
Total Dépenses d'investissement à caractère financier	537,43	550,53	550,53	538,75	1,32	0,2%
Dont Service de la dette en investissement*	519,63	528,53	528,53	526,88	7,25	1,4%
Dont Divers mouvements financiers en investissement	17,80	22,00	22,00	11,87	-5,93	-33,3%

* Hors crédits ouverts au titre de l'utilisation de la ligne revolving en trésorerie (équilibrés en recettes/dépenses)

Source : pôle Finances – Région Ile-de-France

Par rapport à 2017, les dépenses financières en investissement sont quasiment stables (+ 0,2 % soit + 1,32 M€).

Le service de la dette en investissement recouvre exclusivement le remboursement du capital de la dette qui s'élève à 526,88 M€ en 2018, soit une progression de + 1,4 % (+ 7,25 M€). Ces dépenses correspondent au remboursement des emprunts suivants :

- un placement privé souscrit en 2003, à hauteur de 30,52 M€ ;
- une émission obligataire publique souscrite en 2007, à hauteur de 203,84 M€ ;
- un placement privé souscrit en 2009, à hauteur de 49,67 M€ ;
- une émission obligataire publique souscrite en 2012, à hauteur de 80 M€ ;
- une partie de l'encours de dette mobilisé sur la ligne *revolving*, à hauteur de 145 M€ ;
- le remboursement progressif de deux emprunts CDC, souscrits en 2011 et en 2017 (mobilisé en 2018), à hauteur de 17,85 M€ (respectivement 16,04 M€ et 1,81 M€).

Les divers mouvements financiers en investissement correspondent aux restitutions de taxes d'investissement qui enregistrent une forte baisse par rapport à 2017 (- 33,3 %, soit - 5,93 M€) pour s'établir en 2018 à 11,87 M€ pour une prévision budgétaire de 22 M€.

Ces restitutions de taxe portent essentiellement sur la taxe sur les créations de bureaux (11,78 M€).

b. Une gestion optimisée de la dette et de la trésorerie

La tendance à la baisse des dépenses à caractère financier résulte d'une gestion optimisée de la dette et de la trésorerie.

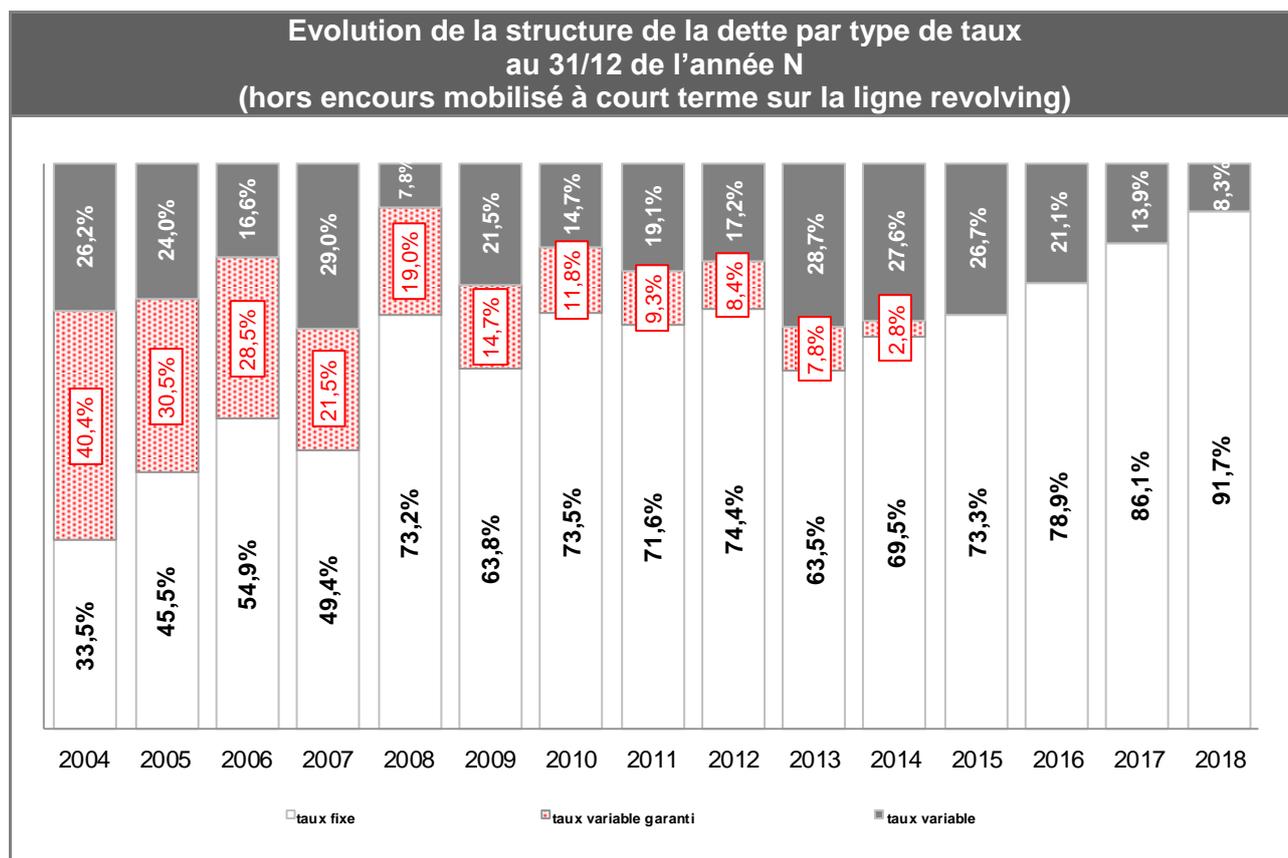
⇒ **Un encours de dette sécurisé**

En termes de risque, 100 % de l'encours de dette régionale est classé dans la meilleure catégorie possible, en A-1 selon la classification des risques retenue dans la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits offerts aux collectivités territoriales. La Région n'utilise en effet que des produits simples pour lesquels elle paye un taux fixe ou un taux variable parmi ceux communément utilisés sur les marchés financiers.

Le stock de produits de gestion active (hors couverture du risque de change) est composé au 31 décembre 2018 de deux *swaps* de taux simples, contractés en 2009 et 2011.

⇒ **La part de la dette à taux fixe en 2018 est en progression**

Une part très majoritaire de la dette régionale est à taux fixe. Hors encours mobilisé sur la ligne *revolving* au taux au jour le jour (Eonia), la dette régionale est composée, au 31 décembre 2018, à hauteur de 91,7 % d'emprunts à taux fixe et de 8,3 % d'emprunts à taux variable.



Source : pôle Finances – Région Ile-de-France

La hausse du poids de la dette à taux fixe en 2018 reflète les caractéristiques de l'emprunt mobilisé en 2018 ainsi que l'échéancier naturel de l'encours :

- l'emprunt mobilisé en 2018 a été souscrit à taux fixe, afin de geler dans le long terme le contexte de taux longs encore exceptionnellement faibles dont a pu bénéficier la Région en 2018 ;
- les emprunts arrivés à terme en 2018 étaient pour leur part indexés à hauteur de 81 % à taux variables, après opération de couverture le cas échéant.

Après prise en compte de l'encours mobilisé à court terme sur la ligne *revolving* (30 M€ au 31 décembre 2018), la part de la dette à taux fixe se situe à 91,2 % au 31 décembre 2018 contre 83,4 % au CA 2017.

⇒ **Des charges d'intérêt contenues, notamment en lien avec les faibles charges payées sur l'encours de dette à taux variable**

Compte-tenu des charges d'intérêt nettes payées en 2018, y compris ICNE, le taux moyen sur l'encours de dette régionale (y compris ICNE) s'établit à 1,81 % pour une durée de vie moyenne de la dette de 6,6 ans.

Cette relative stabilité du taux moyen contraste avec plusieurs années de baisse, et illustre une pause en 2017 et 2018 de la dynamique baissière sur les marchés de taux, que ce soit sur la partie longue ou courte de la courbe des taux.

⇒ **Recours aux billets de trésorerie pour la gestion de trésorerie 2018 :**

Pour ses besoins en trésorerie, la Région a eu recours aux billets de trésorerie en lieu et place de l'utilisation de la ligne *revolving*, du fait des conditions de taux actuellement extrêmement attractives sur ces produits.

Ainsi en 2018:

- un remboursement, le 26 janvier 2018, de 500 M€ de billets de trésorerie émis le 26 juin 2017 au taux négatif de - 0,35 %, pour une durée de 214 jours ;
- une émission de billets de trésorerie de 500 M€, réalisée le 25 janvier 2018, au taux négatif de - 0,38 %, pour une durée de 168 jours a été remboursée le 12 juillet 2018;
- une émission de billets de trésorerie de 500 M€ a été réalisée le 12 juillet 2018, pour une durée de 186 jours (remboursement le 14 janvier 2019), au taux négatif de - 0,35 %.

L'encours de billets de trésorerie porté au 31 décembre 2018 s'élève en conséquence à 500 M€. **Ces opérations ont permis à la Région de bénéficier des conditions de taux exceptionnelles pour gérer sa trésorerie.** Cette stratégie se traduit par un excédent au compte au Trésor, sans que cela n'engendre de coût d'opportunité à la Région.

⇒ ***Un financement vert et responsable entraînant un avantage compétitif en l'état actuel du marché.***

La Région Ile-de-France confirme sa stratégie de financement durable. Depuis 2012, la Région a procédé à sa 6^{ème} émission verte et responsable, pour une taille benchmark, portant la part du financement vert à 57 % de l'encours total de dette au 31 décembre 2018.

Elle est désormais reconnue par les investisseurs sur le marché des Green bonds toujours très dynamique de par un déséquilibre entre l'offre et la demande en faveur des émetteurs verts et responsables. Les émissions régionales rencontrent l'intérêt des investisseurs, notamment pour la dimension à la fois environnementale, sociale et sociétale des projets financés, désormais présentés au travers des objectifs de développement durable de l'ONU.

Au titre de son émission 2018, la Région Ile-de-France s'est vue décerner par Environmental Finance le prix mondial 2019 de l'Emission Verte et Responsable de l'année du secteur public local.

Au-delà d'une diversification accrue des investisseurs (localisation, profil notamment) qui accroît les garanties de succès de l'opération et la sécurisation des levées de fonds, un effet prix de ces émissions est désormais avancé par plusieurs établissements bancaires, avec des opérations qui obtiennent, en l'état actuel du déséquilibre offre/demande de ce marché, des conditions de taux très favorables pour l'émetteur.

⇒ ***Une action auprès des autorités nationales (et européennes – à venir) pour une réglementation prudentielle européenne des banques et assurances qui reste favorable aux émetteurs publics nationaux***

Dans le cadre de la révision en cours de la réglementation prudentielle européenne applicable aux assurances et aux établissements bancaires, la Région, avec d'autres collectivités émettrices françaises, a saisi en 2018 les autorités nationales pour : **i. le maintien du traitement préférentiel des assureurs (directive européenne Solvency II), à savoir conserver un ratio de 0 % de fonds propres exigés des assureurs lorsqu'ils prêtent à une collectivité locale française ; ii. un alignement sur ce traitement de la réglementation applicable aux banques dans le cadre de la directive « CRD IV » (Capital Requirement Directive). De telles mesures permettraient de sécuriser les coûts des émissions régionales et d'optimiser ainsi leur poids dans le total des dépenses de fonctionnement du budget désormais contraintes par la norme prévue dans la loi de programmation des finances publiques³⁶.**

³⁶ Loi n°2018-22 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2020 (article 29).

1.3. L'emprunt en 2018

➤ Des sources de financement diversifiées

La Région dispose d'un ensemble d'outils lui permettant d'accéder durablement à la liquidité en toutes circonstances et qui constituent autant d'alternatives pour mobiliser des emprunts, avec souplesse et rapidité, en créant les meilleures conditions de concurrence entre les acteurs financiers.

Pour accéder aux financements de marché pour des montants importants, la Région a mis en place dès 2001 un programme EMTN³⁷. Il s'agit d'une documentation standardisée offrant toute la souplesse et la réactivité nécessaires pour émettre des obligations dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, la Région dispose de plusieurs autres sources de crédit accessibles à tout moment :

- une ligne de crédit *revolving* avec le groupe BPCE (Crédit-Foncier - Caisse d'épargne), qui est utilisée à la fois comme outil pour gérer sa trésorerie quotidienne et comme instrument pour lever de l'emprunt. Le plafond actuel de cette ligne est de 587 M€³⁸ ;
- une enveloppe pluriannuelle de prêt de 800 M€ signée avec la BEI en 2014, mobilisable sur 5 ans, afin de financer les projets d'investissement de la Région en matière d'éducation et intégrant de fortes exigences environnementales. Cette ligne offre beaucoup de souplesse pour choisir la durée de l'emprunt (sur une durée jusqu'à 15 ans in fine), et le type d'indexation (taux fixe ou taux variable). La Région n'est pas contrainte de mobiliser l'intégralité de l'enveloppe.

➤ Un montant d'emprunt de 600 M€ pour le financement des investissements en 2018

Le montant de l'autorisation d'emprunt au budget s'élevait à 809,57 M€ au BP 2018, (787,262 M€ après la décision modificative). In fine, l'emprunt mobilisé a été de 600 M€.

M€	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Enveloppe d'emprunt votée au Budget Primitif	679,0	631,2	566,6	710,6	759,9	987,1	907,1	856,6	750,8	762,1	855,8	802,3	800,1	809,6
Enveloppe d'emprunt après Budget Supplémentaire ou Décision Modificative	686,4	628,5			738,7	986,9	907,1			761,9	855,8	798,1	800,1	787,3
Emprunt réalisé	331,9	310,3	378,8	539,5	575,8	624,5	732,8	645,0	705,8	729,0	712,0	650,0	530,0	600,0

Source : pôle Finances – Région Ile-de-France

L'emprunt au titre de l'exercice 2018 a été couvert à 83,3 % par une émission obligataire publique verte et responsable de **500 M€**, lancée le 11 juin 2018. Cette transaction a rencontré un très fort succès auprès des investisseurs, avec un livre d'ordres largement sursouscrit (plus d'un milliard d'euros), signe de l'attractivité de la Région et de la confiance des investisseurs pour la qualité de sa signature.

³⁷ Euro Medium Term Notes – programme d'émission de titres à moyen terme.

³⁸ Le montant plafond de cette ligne *revolving* était initialement de 1,0 Md€. Il a été réduit contractuellement de 138 M€ le 30 décembre 2011, de 138 M€ le 30 décembre 2013, puis de 137 M€ le 30 décembre 2015. Le niveau actuel du plafond, soit 587 M€, restera inchangé jusqu'au terme de la ligne *revolving*, fin 2022.

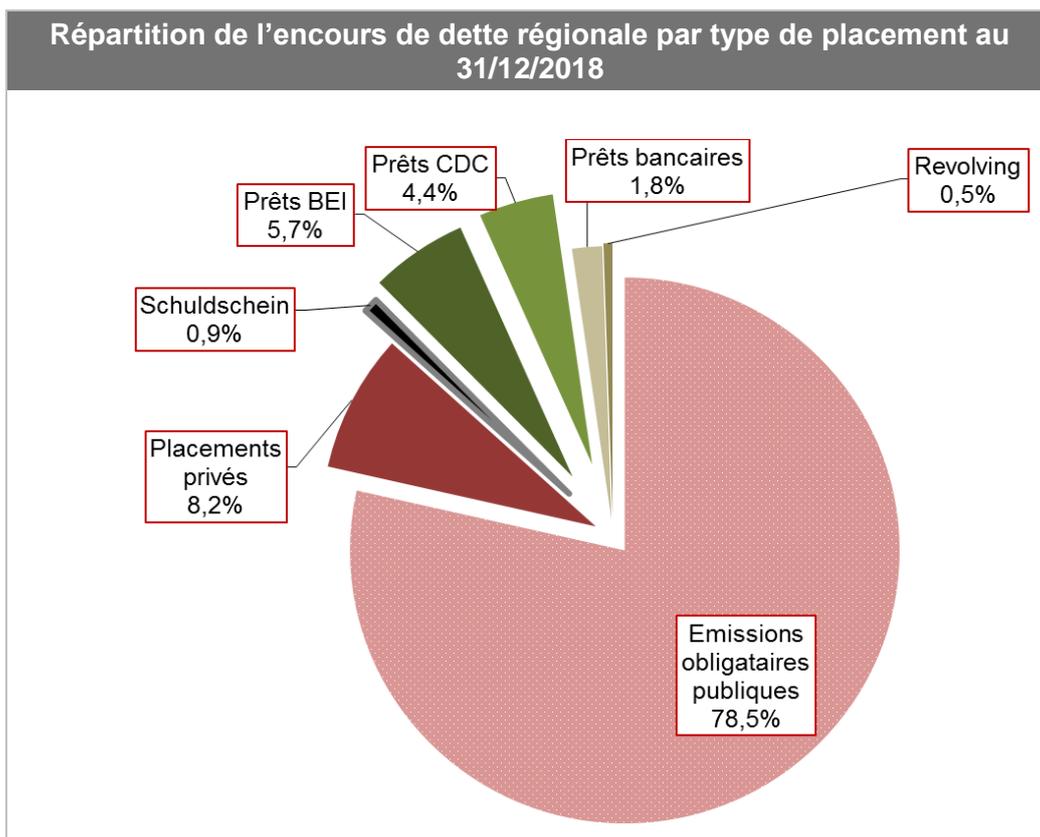
Cette transaction confirme en outre l'engagement de la Région vis-à-vis des investisseurs ISR : d'une part la Région continue d'offrir aux investisseurs des titres obligataires répondant aux meilleures pratiques de marché mais elle propose également aux investisseurs une nouvelle référence qui allonge la courbe de la Région. En effet, cette émission est la première émission à 15 ans, i.e. la plus longue maturité jamais émise par la Région Ile-de-France. Les titres émis offrent un rendement pour les investisseurs à 1,397 % l'an (soit une marge de + 20 points de base au-dessus de l'OAT de même maturité) et un coupon annuel fixé à 1,375 % / an.

L'emprunt complémentaire de 100 M€ a été mobilisé, en deux temps, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Une première tranche de 40 M€ a été mobilisée en mars 2018 (40 M€), sur une durée de 20 ans, à taux zéro. La deuxième tranche, de 60 M€, a été mobilisée en juin 2018 (60 M€), sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 1,34 %.

➤ ***L'encours de dette au 31 décembre 2018 reflète l'importance du recours au marché obligataire dans le financement régional***

L'encours de dette au 31 décembre 2018 s'élève à 5 660,5 M€ après 5 587,4 M€ fin 2017, soit une quasi-stabilité par rapport à l'an dernier (+ 1,3 %). Cet encours est composé à 86,7 % d'emprunts obligataires :

- les émissions obligataires représentent ainsi 4 907,6 M€ de l'encours de dette, dont 78,5 % de l'encours de dette levé sous forme d'émissions publiques et 8,2 % en placements privés. Près des deux-tiers de cet encours est constitué d'emprunts verts et responsables ;
- les prêts bancaires totalisent quant à eux 130 M€, soit 2,3 % de l'encours de dette. Cet encours est constitué :
 - d'un prêt bancaire à long terme de 100 M€ avec Dexia, consolidé sur l'ancienne ligne *revolving* échue en 2013, soit 1,8 % de l'encours de dette ;
 - de l'encours de dette mobilisé sur la ligne revolving au taux variable au jour le jour (Eonia), pour 30 M€ au 31 décembre 2018 soit 0,5 % de l'encours total.
- l'encours de prêts contractés auprès des institutions publiques s'élève à 572,9 M€ et représente 10,1 % de l'encours de dette : il est composé de trois emprunts amortissables contractés avec la CDC en 2011 et 2017 (mobilisés en 2018), et sur lequel il reste respectivement 150,7 M€, 40 M€ et 58,2 M€ à rembourser au 31 décembre 2018, et de trois emprunts contractés en 2012, 2014 et 2015 auprès de la BEI, pour un montant de 324 M€ ;
- un emprunt *Schuldschein* de 50 M€ contracté en 2013, qui représente pour sa part 0,9 % de l'encours de dette.

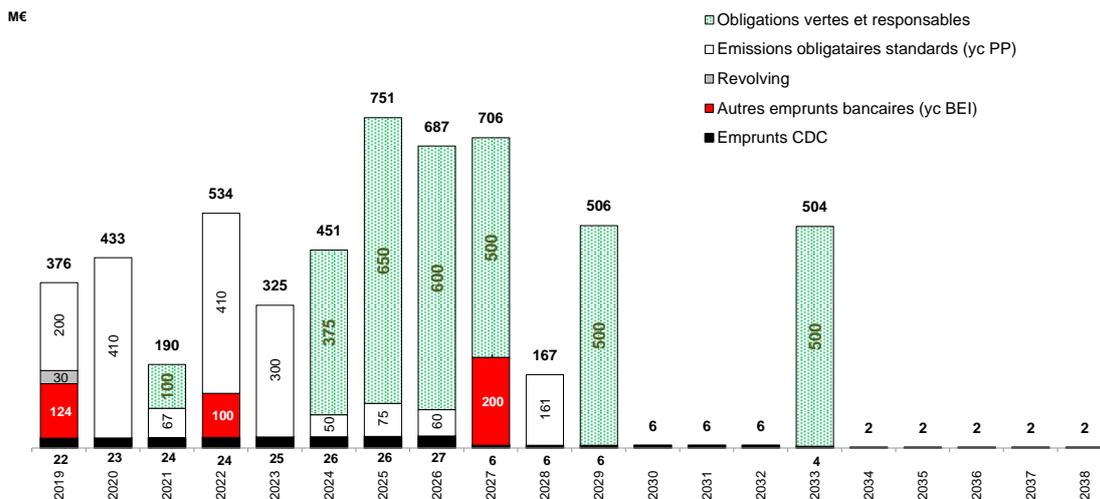


Source : pôle Finances – Région Ile-de-France

➤ **Profil d'amortissement de la dette régionale**

A l'exception des emprunts amortissables contractés en 2011 et en 2018 avec la CDC, l'encours de dette est composé au 31 décembre 2018 d'emprunts à remboursement *in fine*, à hauteur de 96 %.

Profil d'amortissement de la dette au 31 décembre 2018



Source : pôle Finances – Région Ile-de-France

*

1.4. L'exécution des écritures comptables de l'ordonnateur

Elles sont constituées des opérations d'ordre patrimoniales d'une part et des écritures de fin d'exercice et opérations spécifiques d'autre part.

1.4.1. Les opérations d'ordre patrimoniales

Un montant de **296,76 M€** a été intégré en 2018 dans le patrimoine régional par opérations d'ordre, représentant **32,09 %** des prévisions budgétaires. Ces écritures sont équilibrées en dépenses et recettes au sein du chapitre d'investissement 925 et n'ont donc aucun impact sur l'équilibre budgétaire.

A. Intégration des frais d'études et frais d'insertion

Lorsque les dépenses d'études et frais d'insertions, notamment dans les secteurs de l'enseignement secondaire, supérieur et des Iles de loisirs, sont suivis de travaux, les dépenses mandatées initialement sur un compte « frais d'études » ou « frais d'insertion » sont intégrées au compte « immobilisations en cours ». Outre le fait d'intégrer ces opérations dans le patrimoine régional, ces écritures permettent également d'inclure les dépenses de frais d'études et d'insertion dans la base de calcul du FCTVA. Pour mémoire, le FCTVA représente 15,48 % des dépenses réelles d'investissement grevées de TVA.

En 2018, **8,06 M€** de frais d'études et **0,05 M€** de frais d'insertion ont ainsi été intégrés, générant ainsi **1,26 M€** de recettes de FCTVA à percevoir en 2019.

B. Intégration des travaux effectués en convention de mandat

Pour conduire les opérations de travaux et de construction dans les lycées, les cités mixtes et les établissements d'enseignement supérieur, la Région verse des avances aux mandataires qu'elle a désignés. Ces avances sont intégrées sur le compte « immobilisations en cours » au vu des dépenses réalisées et justifiées par les mandataires.

En 2018, la Région a intégré dans son patrimoine, en immobilisation en cours, des dépenses de travaux à hauteur de **253,38 M€** pour les lycées et **17,60 M€** pour l'enseignement supérieur correspondant à un montant total de **270,98 M€** générant **41,95 M€** de recettes de FCTVA.

C. Intégration des avances sur marchés publics de travaux

Conformément à la réglementation relative aux marchés publics, la Région verse des avances aux titulaires de marchés qui en font la demande afin d'être en capacité de financer les premiers travaux.

Au cours de l'exécution de ces marchés, les avances font l'objet de remboursements et sont ensuite intégrées sur les comptes d'immobilisations en cours au vu des dépenses réalisées par les titulaires des marchés.

En 2018, la Région a intégré dans son patrimoine des dépenses de travaux réalisées au titre des avances sur marchés à hauteur de **0,06 M€** pour le secteur des lycées.

D. Intégration des immobilisations réalisées par l'Agence des Espaces Verts (AEV)

Depuis la mise en place de l'instruction M71, les crédits versés par la Région à l'AEV sont inscrits sur la nature 238 « Avances sur immobilisations ». Au vu du compte administratif de l'AEV, ces montants sont intégrés pour partie au compte « immobilisations en cours » de la Région contribuant ainsi à enrichir le patrimoine régional et pour partie sont transférées en subventions définitivement octroyées à l'AEV pour ses investissements propres ou pour les subventions qu'elle verse à des collectivités locales.

En 2018, sur les avances versées de 2005 à 2018, la Région a intégré **13,078 M€** répartis comme suit :

- sur la nature 2117 « Bois et forêts » pour un montant de **2,003 M€** (non éligible au FCTVA) ;
- sur la nature 2128 « Agencements et aménagements de terrains » pour un montant de **8,007 M€** générant près de **1,240 M€** de FCTVA ;
- sur la nature 204182 « Organismes publics divers - Bâtiments et installations » (non éligible au FCTVA) pour un montant de **3,068 M€** utilisées par l'AEV pour subventionner des projets d'espaces verts présentés par des collectivités locales ou pour acquérir des équipements inscrits à son inventaire.

E. Intégration des opérations d'immobilisations réalisées pour le compte des départements (CMR)

La Région est mandataire lorsque les opérations d'investissement effectuées pour le compte de tiers se rapportent à des immobilisations ne lui appartenant pas, bien qu'elle réalise les travaux. C'est notamment le cas pour les opérations réalisées sur les collèges et les parties communes des Cités Mixtes Régionales (CMR) dont la Région réalise les travaux pour le compte des départements.

Afin d'enregistrer comptablement ces opérations pour compte de tiers, les dépenses initialement mandatées sur les natures 2031, 2033, 2313 et 236 font l'objet de l'émission d'un titre de recettes sur le chapitre 925 qui sera compensé par un mandat sur l'opération pour compte de tiers concerné (4551x).

Ainsi sur l'exercice 2018, la Région a comptabilisé **4,538 M€** de dépenses qui ont fait l'objet d'un transfert aux comptes de tiers.

1.4.2. Les écritures de fin d'exercice et les opérations spécifiques

Ces opérations ne comportent aucune incidence financière, les dépenses d'investissement étant équilibrées par des recettes de fonctionnement et inversement.

Sur l'exercice 2018, les dépenses et les recettes constatées respectivement sur les chapitres d'investissement 926 et de fonctionnement 946 s'élèvent à **240,60 M€**, soit **96,43 %** des prévisions budgétaires. Parallèlement, les recettes et les dépenses constatées respectivement sur les chapitres d'investissement 926 et de fonctionnement 946 s'élèvent à **821,94 M€**, soit **100,17 %** des prévisions budgétaires.

A. Les écritures de fin d'exercice : la dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements 2018 est calculée sur la base des investissements réalisés par la Région depuis le 1^{er} Janvier 2005 auxquels sont appliquées les durées d'amortissements fixées par les délibérations du Conseil Régional du 31 janvier 2005, 15 décembre 2005, 27 septembre 2012 et 31 mai 2018.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les durées d'amortissement applicables aux subventions d'équipement versées à compter de cette date sont exclusivement fonction de la durée de vie estimée du bien financé.

La durée maximale d'amortissement est ainsi fixée à :

- 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études ;
- 15 ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations ;
- 30 ans lorsque la subvention finance des équipements structurants d'intérêt national ;
- 40 ans lorsque la subvention finance de la voirie ou des monuments historiques

La dotation aux amortissements 2018 constitue une charge de fonctionnement imputée sur le chapitre 946 « Transferts entre les sections » équilibrée par une recette d'investissement retracée au chapitre 926 pour un montant de **820,575 M€** soit **100,00 %** de la prévision budgétaire.

Cette charge est diminuée par une partie des recettes perçues par la Région au titre des fonds et subventions d'investissement transférables, rapportée à la durée d'amortissement des investissements concernés (subventions perçues pour la réalisation d'opérations identifiées, dotation régionale d'équipement scolaire dans la limite de la dotation aux amortissements de l'ensemble des constructions et équipements scolaires, produits des amendes de police, de la taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement et des redevances de bureaux).

La reprise des quotes-parts issues de ces recettes transférables s'est traduite par une écriture inverse : une dépense de **240,359 M€** sur le chapitre d'investissement 926 et une recette du même montant sur le chapitre de fonctionnement 946.

Le montant de la dotation nette aux amortissements pour l'exercice 2018 est donc de **580,216 M€**.

B. Les opérations spécifiques : les écritures d'ordre de sortie du patrimoine

Ces écritures ont pour objet de retracer dans la comptabilité régionale les sorties de biens mobiliers et immobiliers de l'inventaire.

Selon les termes de l'instruction budgétaire et comptable M71, les opérations de cessions d'actif sont constatées par un crédit (émission de titre de recette) sur la classe 2 (immobilisations) qui traduit la sortie du bien de l'actif si ce dernier n'est pas totalement amorti. En contrepartie, un mandat est émis sur la nature 675 pour la valeur nette comptable du bien vendu (coût d'acquisition – amortissement), ce qui permet d'en déduire la plus ou moins-value compte-tenu du prix de cession, le produit de cession étant enregistré au compte 775 (produit des cessions d'immobilisations).

Ainsi en 2018, **26** immobilisations régionales ont été cédées conformément aux délibérations de la commission permanente.

Il en résulte une dépense de fonctionnement sur le chapitre 946 constatant une valeur nette comptable pour un montant de **1,36 M€** et une recette sur le chapitre d'investissement 926 constatant la sortie de l'actif pour le même montant.

Ces cessions ont généré des moins-values, constatées comptablement par une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement s'élevant à un montant global de **0,25 M€**.

1.4.3. Le fonds commun régional des services d'hébergement des établissements publics locaux d'enseignement (FCRSH)

Le décret n° 2000-992 du 6 octobre 2000, relatif au fonctionnement des services annexes d'hébergement des établissements publics locaux d'enseignement, a modifié les règles de gestion du FCRSH. Alors que ce fonds était précédemment géré directement par un des lycées parisiens, le décret du 6 octobre 2000 prévoit que la gestion du fonds est désormais retracée dans les comptes de la Région (circulaire du 31 mai 2001).

Les sommes versées et reçues par le comptable public à ce titre, ne constituent pas des recettes et des dépenses propres de la collectivité. Dès lors elles ne font l'objet ni de mandat ni de titre. Elles sont simplement décrites sur un compte de tiers ouvert dans la comptabilité de la Région (DRFIP) et ne font l'objet d'aucune prévision ni inscription budgétaire.

Le payeur régional a donc procédé aux ordres de paiement conformément aux délibérations prises par les commissions suivantes :

- Commission Pôle Lycées du 22 janvier 2018;
- Commission Pôle Lycées du 12 février 2018;
- Commission Pôle Lycées du 26 mars 2018;
- Commission Pôle Lycées du 3 mai 2018;
- Commission Pôle Lycées du 28 mai 2018;
- Commission Pôle Lycées du 25 juin 2018;
- Commission Pôle Lycées du 9 juillet 2018 ;
- Commission Pôle Lycées du 10 septembre 2018;
- Commission Pôle Lycées du 8 octobre 2018;
- Commission Pôle Lycées du 5 novembre 2018.

Ainsi les états annexés au compte administratif 2018 permettent de détailler et d'approuver le fonds commun des services annexes d'hébergement.

* *

*

Bilan de l'exécution des contrats Etat-région

Les opérations menées dans le cadre des différents contrats Etat-Région ont représenté 39 % du montant total des affectations d'autorisations de programme 2018 et 32 % des crédits de paiement d'investissement mandatés.

<i>En M€</i>	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Contrat de Plan 2000-2006		19,8
CPER 2007-2014	15,3	175,6
CPER 2015-2020	720,8	307,1
CPIER	2,5	1,0
Total	738,6	503,5
Part rapportée aux crédits affectés et mandatés au CA 2018	39%	32%

1.5. Le bilan du Contrat de plan 2000-2006

1.5.1. Situation des affectations

A. Présentation de l'exercice 2018

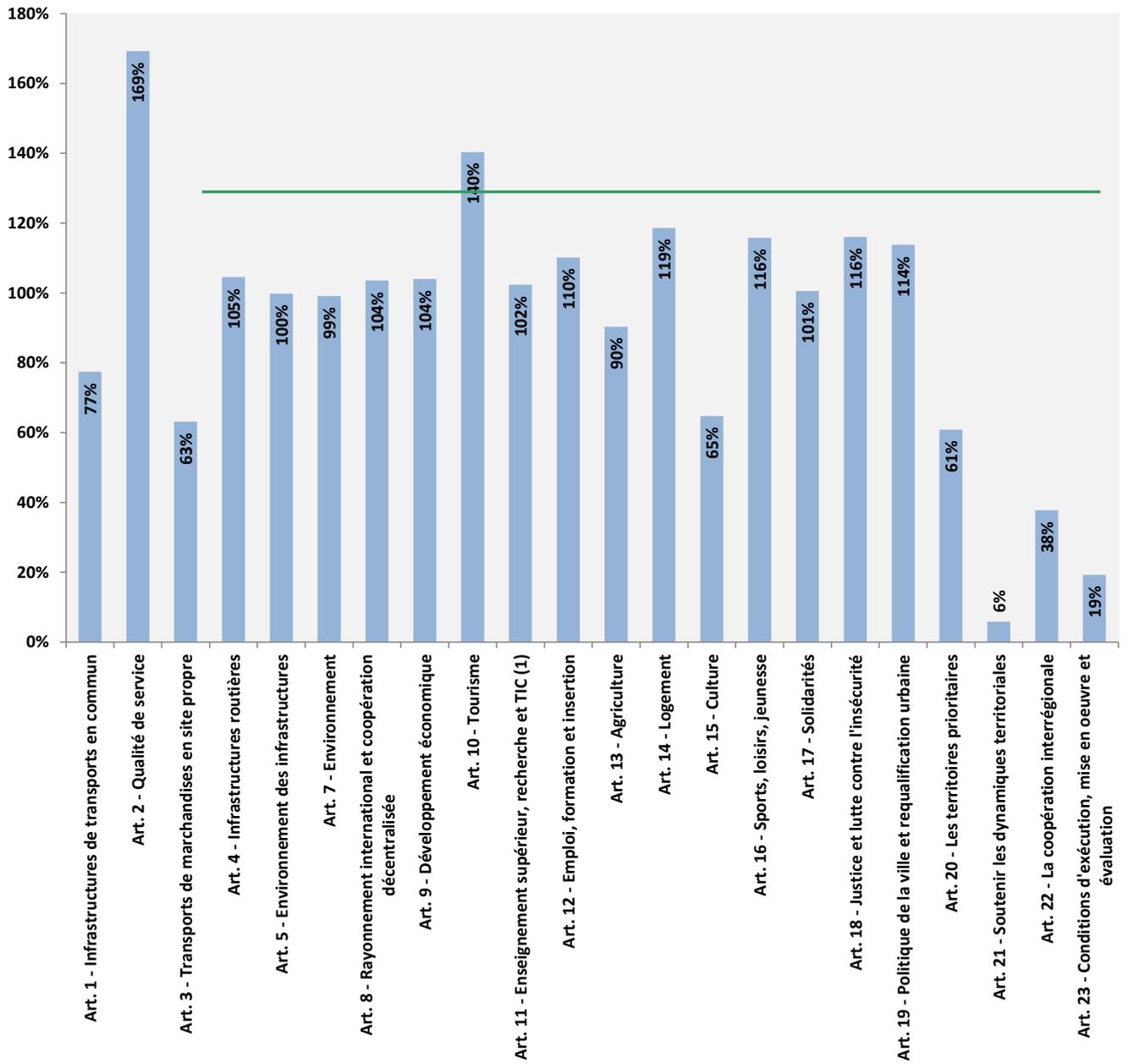
Par dérogation à la durée du contrat, l'article 24 de la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoyait la poursuite de certaines opérations d'infrastructures inscrites au Contrat de Plan Etat/Région 2000/2006 jusqu'à leur achèvement, lorsque les travaux prévus n'étaient pas réalisés au terme du Contrat, dans la limite des engagements globaux du Contrat de Plan.

Aucune affectation n'a été votée dans ce cadre depuis 2011.

B. Etat des affectations cumulées 2000-2011

Le montant total des affectations se stabilise à **4 586,54 M€** en fin d'exercice 2011, ce qui représente un taux cumulé de 98,24 % par rapport aux crédits ouverts.

Le graphique ci-dessous représente les taux cumulés définitifs par article du Contrat.



BILAN REGIONAL DU CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2000-2006
Cumul des crédits affectés sur la période 2000-2018

ARTICLE - INTITULE PROJETS	ETAT + REGION	dont REGION	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL FIN 2018	Tx de réalisation fin 2018
VOLET 1 - UN AMENAGEMENT DURABLE	4 850,956	3 897,161	431,987	569,152	456,851	378,898	348,307	243,054	426,744	92,889	50,033	95,532	40,198	13,926	-	-	-	-	-	-	-	3 147,572	98,45%
Art.1 - Infrastructures de transports en commun	2 478,821	1 046,449	202,047	146,555	84,417	234,019	186,500	95,387	258,007	27,194	-	38,139	0,110	2,590	-	-	-	-	-	-	-	1 274,965	77,44%
Art.2 - Qualité de service	598,363	444,389	91,271	191,033	194,068	57,073	65,886	73,576	79,388	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	752,295	169,29%
Art.3 - Transports de marchandises en site propre	119,520	46,802	4,843	8,199	8,989	3,000	0,366	0,315	3,850	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29,563	63,17%
Art.4 - Infrastructures routières	1 109,066	715,748	113,267	180,176	123,346	52,024	35,041	52,172	58,715	38,316	27,500	29,583	26,807	11,337	-	-	-	-	-	-	-	748,282	104,55%
Art.5 - Environnement des infrastructures	409,630	269,377	10,864	35,365	38,080	22,541	50,057	11,174	9,675	27,380	22,533	27,810	13,281	-	-	-	-	-	-	-	-	268,758	99,77%
Sous-total Transports (Articles 1 à 5)	4 715,400	3 222,766	422,293	561,328	448,899	368,657	337,850	232,623	409,635	92,889	50,033	95,532	40,198	13,926	-	-	-	-	-	-	-	3 073,863	98,43%
Art.7 - Environnement	115,556	74,395	9,695	7,824	7,952	10,240	10,458	10,431	17,109	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	73,709	99,08%
VOLET 2 : LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL	1 470,141	651,567	66,746	73,376	107,246	121,235	123,178	72,378	111,647	0,897	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	676,703	103,86%
Art.8 - Rayonnement international et coopération décentralisée	15,550	9,757	1,731	1,066	1,814	1,162	1,147	1,375	1,811	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,106	103,58%
Art.9 - Développement économique	234,009	114,184	13,221	18,515	13,133	17,711	13,174	20,153	22,822	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	118,728	103,98%
Art.10 - Tourisme	17,531	9,909	1,159	2,564	2,135	2,914	4,889	0,203	0,046	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,909	140,37%
Art.11 - Enseignement supérieur, recherche et TIC (1)	988,785	388,288	38,070	38,512	65,344	84,758	83,412	27,549	58,873	0,897	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	397,416	102,35%
Art.12 - Emploi, formation et insertion	167,007	98,939	9,280	8,099	21,454	10,502	17,151	19,591	22,922	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	108,999	110,17%
Art.13 - Agriculture	47,259	30,490	3,286	4,620	3,366	4,189	3,405	3,507	5,173	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27,546	90,34%
VOLET 3 : LES SOLIDARITES	515,812	376,702	50,812	51,021	68,857	62,799	64,968	56,333	36,039	-	9,572	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	400,402	106,29%
Art.14 - Logement	137,204	137,204	24,750	17,259	19,190	28,774	29,170	26,896	7,142	-	9,572	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	162,753	118,62%
Art.15 - Culture	101,379	58,693	2,441	3,769	5,032	8,212	2,874	6,000	9,656	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37,984	64,72%
Art.16 - Sports, loisirs, jeunesse	41,238	27,441	3,635	4,527	4,091	5,897	6,777	2,025	4,827	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31,778	115,81%
Art.17 - Solidarités	128,972	64,943	8,097	14,070	11,842	12,401	12,613	5,289	0,984	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	65,295	100,54%
Art.18 - Justice et lutte contre l'insécurité	107,019	88,420	11,889	11,996	28,702	7,516	13,535	16,123	13,430	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	102,591	116,03%
VOLET 4 : L'APPROCHE TERRITORIALE	883,595	443,474	26,259	29,552	46,198	83,146	38,256	52,048	85,966	0,433	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	361,859	81,60%
Art.19 - Politique de la ville et requalification urbaine	524,424	224,862	24,885	26,397	33,024	53,217	31,303	28,727	58,255	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	255,808	113,76%
Art.20 - Les territoires prioritaires	259,926	152,449	0,231	1,669	12,193	24,003	6,137	22,983	25,549	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	92,764	60,85%
Art.21 - Soutenir les dynamiques territoriales	44,210	35,063	-	0,152	0,358	0,743	0,626	-	0,168	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,046	5,84%
Art.22 - La coopération interrégionale	55,035	29,728	1,143	1,333	0,623	5,184	0,191	0,338	1,995	0,433	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,240	37,81%
Art.23 - Conditions d'exécution, mise en oeuvre et évaluation	2,744	1,372	-	-	-	0,265	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,265	19,29%
TOTAUX	7 703,248	4 668,904	575,804	723,101	679,152	646,078	574,710	423,813	660,395	94,219	59,606	95,532	40,198	13,926	-	-	-	-	-	-	-	4 586,535	98,24%

(1) Sur cet article, le bilan des crédits mobilisés par la Région est établi déduction faite des crédits affectés par la Région au titre des avances de crédits affectés par la Région au titre des opérations de construction d'établissements d'enseignement supérieur en maîtrise d'ouvrage régionale.

1.5.2. Situation des crédits mandatés 2018

A. Présentation des mandats de l'exercice 2018

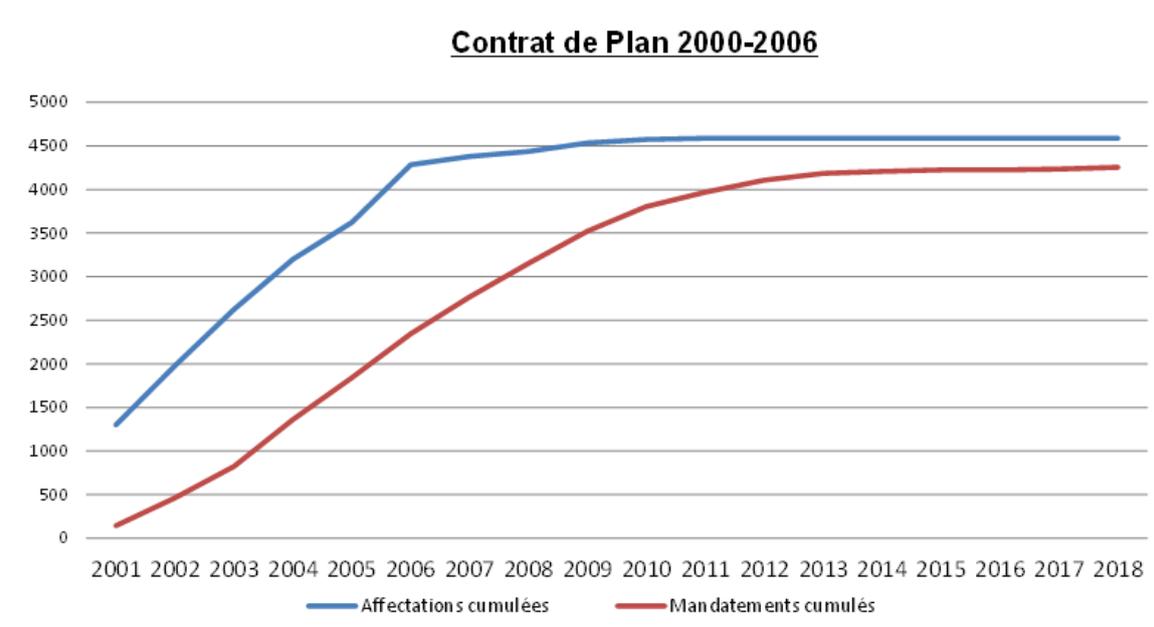
Le montant des crédits mandatés en **2018 au titre du Contrat de Plan s'élève à 19,78 M€** (soit 0,47 % du cumul des mandatements depuis 2000). Ces crédits permettent de payer le solde d'opérations contractuelles engagées tout au long de la période du Contrat de Plan. Pour 2018, ces mandatements concernent :

- le **volet 1** « Aménagement durable » avec 19,41 M€ consacrés à la politique des transports en commun pour la mise en accessibilité des gares : Chaville Rive Droite, Val de Fontenay, Parc de Saint Maur, Nanterre Préfecture, Rueil-Malmaison, Gif Sur Yvette, Houilles-Carières, Saint Cloud, Gare RER C boulevard Victor à Paris, Paris-Nord, Gare Lozère, pôle d'échange Villejuif et au Trans Val de Marne Ouest Rungis Croix de Berny ;
- le **volet 2** « Rayonnement international » avec 0,24 M€ correspondant à l'article 11 « Enseignement supérieur, recherche et TIC » notamment en faveur du CNAM Synergie à Saint-Denis ;
- le **volet 4** « Approche territoriale » avec 0,13 M€ attribués aux territoires prioritaires.

B. Etat des paiements cumulés 2000-2018

A l'issue de l'exercice 2018, le montant total de crédits de paiement consommés sur la période 2000-2018 s'élève à 4 253,69 M€, soit un taux de réalisation de 91,1 % des engagements contractuels régionaux et 92,7 % des affectations totales votées.

Les restes à mandater théoriques en crédits de paiement sur autorisations de programme et d'engagement au titre du Contrat de Plan s'élèvent à près de **332,84 M€**. Ce montant devra être affiné au fil des exercices à venir au regard des évolutions opérationnelles des opérations financées.



BILAN REGIONAL DU CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2000-2006
Cumul des crédits mandatés sur la période 2000-2018

ARTICLE - INTITULE PROJETS	Engagement Etat / Région											TOTAL FIN 2018	Taux de réalisation										
	ETAT + REGION	dont REGION	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008			2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
VOILET 1 - UN AMENAGEMENT DURABLE	4 830,96	3 197,16	6,59	73,81	245,47	227,31	338,51	315,65	336,17	284,06	245,34	275,89	185,17	132,23	119,33	63,00	18,90	13,96	0,60	7,73	19,41	2 909,12	90,99%
Art. 1 - Infrastructures de transports en commun	2 478,82	1 646,45	4,22	21,00	22,15	46,38	107,17	136,02	192,06	147,97	124,05	161,61	77,80	62,36	57,18	19,70	8,66	11,44	0,06	2,42	2,10	1 204,34	73,15%
Art. 2 - Qualité de service	598,36	444,39	-	23,68	97,34	91,11	97,39	69,25	41,86	48,95	41,02	34,18	37,43	11,80	8,52	1,07	6,70	0,41	5,30	0,00	17,31	633,32	142,52%
Art. 3 - Transports de marchandises en site propre	119,52	46,80	-	0,72	3,54	7,62	3,64	1,45	3,12	0,69	0,32	0,02	2,10	1,52	0,08	-	-	-	-	-	-	24,83	53,05%
Art. 4 - Infrastructures routières	1 109,07	715,75	0,90	17,45	114,73	55,66	76,30	68,01	56,17	53,27	56,89	58,55	42,64	35,80	36,05	30,34	1,92	0,52	0,54	-	-	705,74	98,60%
Art. 5 - Environnement des infrastructures	409,63	269,38	-	8,61	4,33	20,83	45,76	30,86	33,77	25,47	18,20	19,24	-	20,14	17,09	11,76	1,63	1,59	-	-	259,08	96,18%	
Sous-total Transports (Articles 1 à 5)	4 715,40	3 122,77	5,12	71,46	242,08	221,60	330,26	305,39	326,97	276,35	240,48	273,60	159,97	131,63	116,92	62,88	18,90	13,96	0,60	7,73	19,41	2 897,31	90,54%
Art. 7 - Environnement	115,56	74,40	1,46	2,36	3,38	5,71	8,24	10,26	9,20	7,71	4,86	2,29	25,21	0,60	0,40	0,13	-	-	-	-	-	81,82	109,97%
VOILET 2 - LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL	1 470,14	651,57	12,57	21,12	36,55	61,13	109,08	75,89	71,56	63,10	62,22	41,71	61,63	21,61	9,84	11,82	0,45	0,39	0,11	0,73	0,24	661,75	101,56%
Art. 8 - Rayonnement international et coopération décentralisée	15,55	9,76	0,70	1,99	1,25	1,85	1,15	0,91	1,51	0,13	0,08	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,56	98,02%
Art. 9 - Développement économique	234,01	114,18	2,86	6,41	12,39	14,05	14,91	12,43	10,74	10,49	2,21	0,70	1,24	-	-	-	-	-	-	-	-	88,44	77,45%
Art. 10 - Tourisme	17,53	9,91	0,23	1,65	1,73	1,42	3,06	3,15	1,74	0,16	0,25	0,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,54	136,66%
Art. 11 - Enseignement supérieur, recherche et TIC (1)	988,79	388,29	0,49	2,19	6,36	27,97	71,07	51,28	37,72	39,70	57,91	40,60	60,03	21,60	9,80	11,82	0,45	0,39	0,11	0,73	0,24	440,44	113,43%
Art. 12 - Emploi, formation et insertion	167,01	98,94	7,62	7,01	11,45	11,32	14,98	5,30	15,96	8,94	0,64	-	0,17	-	0,04	-	-	-	-	-	-	83,43	84,32%
Art. 13 - Agriculture	47,26	30,49	0,67	1,88	3,36	4,53	3,91	2,82	3,89	3,68	1,14	0,26	0,19	0,01	-	-	-	-	-	-	-	26,33	86,37%
VOILET 3 - LES SOLIDARITES	515,81	376,70	1,81	10,04	20,54	40,45	49,40	52,16	56,27	37,27	42,62	22,68	9,73	2,58	3,05	2,56	0,36	4,44	-	-	-	355,96	94,89%
Art. 14 - Logement	137,20	137,20	-	3,56	7,88	17,99	23,14	31,84	30,40	17,41	24,97	6,35	3,14	0,60	2,02	0,15	0,07	-	-	-	-	169,51	123,54%
Art. 15 - Culture	101,38	58,69	0,00	0,31	2,79	2,91	6,21	3,01	1,23	4,43	4,07	1,77	5,61	0,00	0,75	1,88	-	0,00	-	-	-	34,96	59,57%
Art. 16 - Sports, loisirs, jeunesse	41,24	27,44	1,32	1,56	1,03	1,74	2,23	1,33	6,27	1,14	2,26	3,09	0,71	0,29	-	-	0,23	4,44	-	-	-	27,64	100,74%
Art. 17 - Solidarités	128,97	64,94	-	1,66	4,91	8,23	7,86	7,71	8,41	7,67	5,04	1,18	0,26	0,30	0,06	-	-	-	-	-	-	53,29	82,06%
Art. 18 - Justice et lutte contre l'insécurité	107,02	88,42	0,49	2,94	3,93	9,59	9,96	8,26	9,96	6,62	6,28	10,29	0,01	1,40	0,22	0,54	0,06	-	-	-	-	70,56	79,80%
VOILET 4 - L'APPROCHE TERRITORIALE	883,60	443,47	6,40	10,78	18,59	31,28	38,43	39,32	39,97	38,75	33,02	29,44	23,76	8,25	6,11	1,30	1,04	0,08	-	-	0,13	326,85	73,70%
Art. 19 - Politique de la ville et requalification urbaine	524,42	224,86	6,40	10,55	17,05	25,40	29,81	28,83	25,30	23,61	25,53	16,88	16,45	5,10	3,20	0,95	0,75	-	-	-	-	235,82	104,87%
Art. 20 - Les territoires prioritaires	259,93	152,45	-	-	1,19	4,70	6,63	10,39	13,52	14,45	7,46	12,29	5,97	2,97	2,89	0,34	0,29	0,08	-	-	0,13	83,30	54,64%
Art. 21 - Soutenir les dynamiques territoriales	44,21	35,06	-	-	0,24	0,25	-	-	0,00	0,02	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,52	1,47%
Art. 22 - La coopération interrégionale	55,04	29,73	-	0,23	0,34	0,94	1,54	0,30	1,15	0,69	-	0,27	1,35	0,18	0,01	0,01	-	-	-	-	-	7,01	23,59%
Art. 23 - Conditions d'exécution, mise en oeuvre et évaluation	2,74	1,37	-	-	-	0,00	0,20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,20	14,65%
TOTAUX	7 703,25	4 688,90	27,37	115,75	321,14	360,17	535,42	483,22	503,97	423,17	383,20	369,73	280,30	164,67	138,32	78,69	20,75	18,87	0,71	8,46	19,78	4 233,69	91,11%

1.6. Le bilan du Contrat de projets 2007-2014

Le Contrat de projets pour la période 2007-2013, signé entre l'Etat et la Région le 23 mars 2007, a fait l'objet, à mi-parcours, d'un premier bilan technique sur l'avancée des différents Grands projets (GP), présenté et délibéré au Conseil régional en juin 2011³⁹.

Plusieurs ajustements techniques nécessaires à la bonne exécution du contrat ont été validés à cette occasion, sans que ne soient bouleversées les enveloppes définies initialement. Cependant, l'Etat et la Région sont convenus d'un abondement à parité en faveur des GP 4 – volet « Sport » et volet « Pôles de compétitivité et entreprises innovantes » ainsi que GP 7 – lutter contre le changement climatique.

Le total contractualisé a été porté de **5 466,20 M€ à 5 519,06 M€**, soit une augmentation de 52,86 M€ (soit +0,96 %).

Les engagements définitifs de la part de la Région au titre du contrat s'élèvent ainsi à 3 451,74 M€ (soit 62,5 % du total du CPER), auxquels il convient d'ajouter ceux pris au titre du Contrat de projets interrégional « Seine » entre l'Etat et les régions Picardie, Bourgogne, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Champagne-Ardenne et Île-de-France (34,3 M€) et, par ailleurs, au titre de la Convention spécifique des Transports (737,83 M€) et du Plan « Espoir banlieue » (220 M€).

Le CPER a été prorogé d'un an jusqu'à fin 2014⁴⁰.

1.6.1. Situation des affectations 2018

Au cours de l'exercice 2018, **15,26 M€ d'autorisations de programme ont été affectés** au titre du Contrat de Projets Etat-Région, ce qui représente 0,4 % des engagements régionaux.

Ce CPER étant achevé, ces affectations résiduelles correspondent à la poursuite d'opérations ayant déjà fait l'objet d'un engagement antérieur de la Région et sont concentrées principalement sur le GP4 « Conforter le rayonnement international de la Région capitale » et le GP5 « Contribuer à l'accessibilité ».

A. Présentation détaillée des affectations 2018 par Grand projet

Grand projet 4 – Conforter le rayonnement international de la Région capitale

En 2018, un montant de 5,46 M€ a été affecté sur ce grand projet, volet « Sport » pour l'équipement sportif du site de l'Île de loisirs de Vaires-Torcy.

Grand projet 5 – Contribuer à l'accessibilité

Un montant de 9,80 M€ a été affecté pour les travaux du pôle de Juvisy-Sur-Orge.

Aucune nouvelle affectation n'a été réalisée sur les autres grands projets en 2018.

³⁹ Délibération n° CR 39-11 du 23 juin 2011.

⁴⁰ Délibération n° CR 110-13 du 21 novembre 2013.

BILAN DU CONTRAT DE PROJETS 2007-2014 AU 31 DECEMBRE 2018

	CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION			EXERCICE 2018			CUMUL 2007-2018			
	Etat + Région	Part Etat	Part Région	Affectations	% Réal.	Mandats	% Réal.	Affectations	Mandats	% Réal.
Grand Projet 1 : Agir sur le chômage	130,792	52,292	78,500	0,000	0,0%	0,465	1%	74,701	63,722	81%
Grand Projet 2 : Favoriser une plus grande cohésion sociale	56,656	28,328	28,328	0,000	0,0%	0,105	0%	22,593	20,869	74%
Grand Projet 3 : Renforcer l'attractivité de l'île de France	519,210	206,430	312,780	0,000	0,0%	22,874	7%	389,775	294,544	94%
Grand Projet 4 : Conforter le rayonnement international de la Région capitale	1 588,460	802,505	785,955	5,459	0,7%	25,396	3%	659,856	586,333	75%
<i>Culture</i>	47,700	23,200	24,500	0,000	0,0%	0,280	1%	14,134	13,159	54%
<i>Sport</i>	73,950	37,890	36,060	5,459	15,1%	9,293	26%	84,606	77,618	215%
<i>Pôle de compétitivité et création d'entreprises innovantes</i>	54,000	18,000	36,000	0,000	0,0%	0,285	1%	52,739	43,350	120%
<i>Enseignement supérieur et recherche universitaire</i>	1 211,750	623,615	588,135	0,000	0,0%	11,684	2%	398,725	357,824	61%
<i>Recherche et innovation</i>	201,060	99,800	101,260	0,000	0,0%	3,854	4%	109,651	94,383	93%
Grand Projet 5 : Contribuer à l'accessibilité	2 937,000	874,000	2 063,000	9,797	0,5%	126,383	6%	3 094,096	2 630,201	127%
<i>Modernisation du réseau existant et plus particulièrement du Réseau Express Régional</i>	290,500	113,000	177,500	0,000	0,0%	1,561	1%	214,136	134,849	76%
<i>Engagement des travaux de 16 opérations</i>	1 458,700	392,000	1 066,700	0,000	0,0%	32,741	3%	1 545,194	1 443,992	135%
<i>Mise en œuvre des deuxièmes phases d'opérations lourdes</i>	458,800	140,000	318,800	0,000	0,0%	37,255	12%	422,765	361,210	113%
<i>Etudes et premiers travaux d'opérations de transports en commun</i>	400,000	121,000	279,000	0,000	0,0%	42,205	15%	660,217	515,018	185%
<i>Opérations interrégionales</i>	82,000	36,000	46,000	0,000	0,0%	1,105	2%	12,072	8,172	18%
<i>Opérations de fret</i>	247,000	72,000	175,000	0,000	0,0%	0,487	0%	139,373	103,780	59%
<i>Etudes non ventilées (2)</i>	-	-	-	9,797	-	11,031	-	100,340	63,177	-
Grand Projet 6 : Valoriser l'agriculture et la forêt	44,084	17,229	26,855	0,000	0,0%	0,000	0%	22,175	19,394	72%
Grand Projet 7 : Lutte contre le changement climatique	134,200	43,600	90,600	0,000	0,0%	0,905	1%	98,246	60,111	66%
Grand Projet 8 : Prendre en compte les enjeux environnementaux	108,660	42,940	65,720	0,000	0,0%	0,302	0%	70,385	63,948	97%
TOTAUX Contrat de Projets	5 519,062	2 067,324	3 451,738	15,256	0,4%	176,430	5%	4 431,827	3 739,121	108%
Contrat de projet Interrégional Plan Seine (3)	105,910	71,600	34,310	0,000	0,0%	0,005	0%	9,892	6,536	19%
TOTAL CPER Régional + CPER Interrégional Plan Seine	5 624,972	2 138,924	3 486,048	15,256	0,4%	176,435	5%	4 441,719	3 745,656	107%

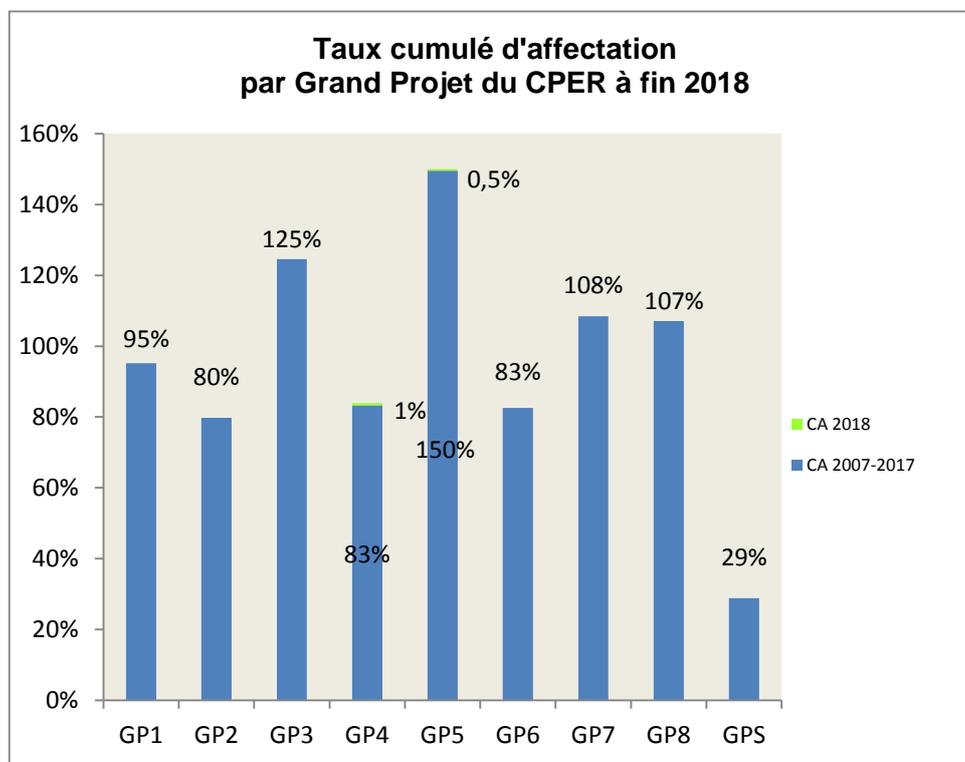
(1) Les montants tiennent compte des ajustements apportés au Contrat de projets, présentés dans la délibération CR 39-11 du 23 juin 2012.

(2) Cette ligne intègre les études relatives aux quatre premiers volets du GP5 ayant fait l'objet d'une affectation globale ainsi que des affectations portant sur des opérations spécifiques CPT.

(3) La part Etat comprend également la participation de l'Agence de l'eau Seine-Normandie telle que révisée par la délibération CR13-11 du 10 février 2011 relatif à l'avancement au CPER.

B. Affectations cumulées 2007-2018

Les affectations de l'exercice 2018 portent le taux cumulé d'affectation à **4 441,719 M€** à fin 2018 ce qui correspond à 127 % du montant initial des engagements régionaux⁴¹ sur la durée du CPER, ventilés comme suit :



Il convient de noter que :

- le Grand Projet 5, qui concentre les projets de Transports et Mobilités, présente un taux de réalisation très supérieur aux engagements initiaux sur ce Grand Projet : il atteint un montant de 3 094,10 M€ pour un montant d'engagement régional initial de 2 063 M€, ce qui traduit un taux de réalisation de 150 %. Ce taux d'exécution supérieur à 100 % s'explique, d'une part, par le fait que, pour le GP5, les surcoûts, actualisations et révisions des prix n'avaient pas été intégrés dans le coût initial des opérations, et, d'autre part, par la prise en compte dans ce décompte des opérations affectées au titre de la Convention particulière Transports, adoptée par délibération CR 50-11 du 23 juin 2011 ;
- dans le cas du GP4, notamment en enseignement supérieur, certaines opérations sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Région qui assure l'avance en autorisations de programme de la part cofinancée par l'Etat (cas du Campus Jourdan).

⁴¹ Hors Convention spécifique des Transports (737,83 M€) et du Plan « Espoir banlieue » (220 M€).

1.6.2. Situation des crédits mandatés 2018

A. Les mandats de l'exercice 2018

Le montant des crédits de paiement mandatés sur l'exercice 2018 au titre du contrat de projets s'élève à 176,43 M€ (soit 5,1 % du total des engagements régionaux au titre du CPER). Ils se répartissent pour l'essentiel comme suit :

- 126,38 M€ concernent le GP5 « Contribuer à l'accessibilité » dont une majorité est consacrée :
 - au paiement du prolongement de la ligne 14 du métro (24,6 M€), de la ligne 4 du métro à Mairie de Montrouge Bagneux (31,7 M€) et de la ligne 12 (1,8 M€) ;
 - aux travaux du tramway T2 - prolongement du Pont de Bezons (3,7 M€), du tramway T4 – Clichy-sous-Bois-Montfermeil (6,8 M€), du tramway T7 – Villejuif – Juvisy (11,4 M€), du T8 - Saint-Denis Epinay Villetaneuse (1,8 M€) ;
 - aux études du pôle de Juvisy-sur-Orge (4,5 M€) et du prolongement du tramway T7 à Porte d'Asnières (4,4 M€) ;
 - aux études du prolongement du RER Eole à l'Ouest (4,5 M€), des schémas directeurs des RER A, B et C (3,3 M€), des lignes N et U (0,3 M€) ;
 - aux travaux des pôles multimodaux de Versailles Chantier, Pompadour (2,4 M€) ;
 - aux travaux de la phase 1 de la tangentielle Nord (TLN) (15,5 M€) ;
 - à la poursuite des travaux du Tram Train Massy Evry (2,34 M€) ;
 - au prolongement à Créteil Sud de la ligne 8 du métro (0,66 M€) ;
 - à l'amélioration de l'accessibilité des gares de Lyon et Paris Villeneuve St Georges (1,2 M€)
 - 0,48 M€ sont également consacrés à la réhabilitation des ports Victor et d'Issy les Moulineaux, à la création d'une plateforme portuaire multimodale à conteneurs et à la modernisation des méthodes d'exploitation de la ligne P ;
 - à l'électrification de la ligne Paris-Troyes (0,7 M€), aux études et travaux de la ligne Nouvelle Paris Normandie (0,34 M€) ;

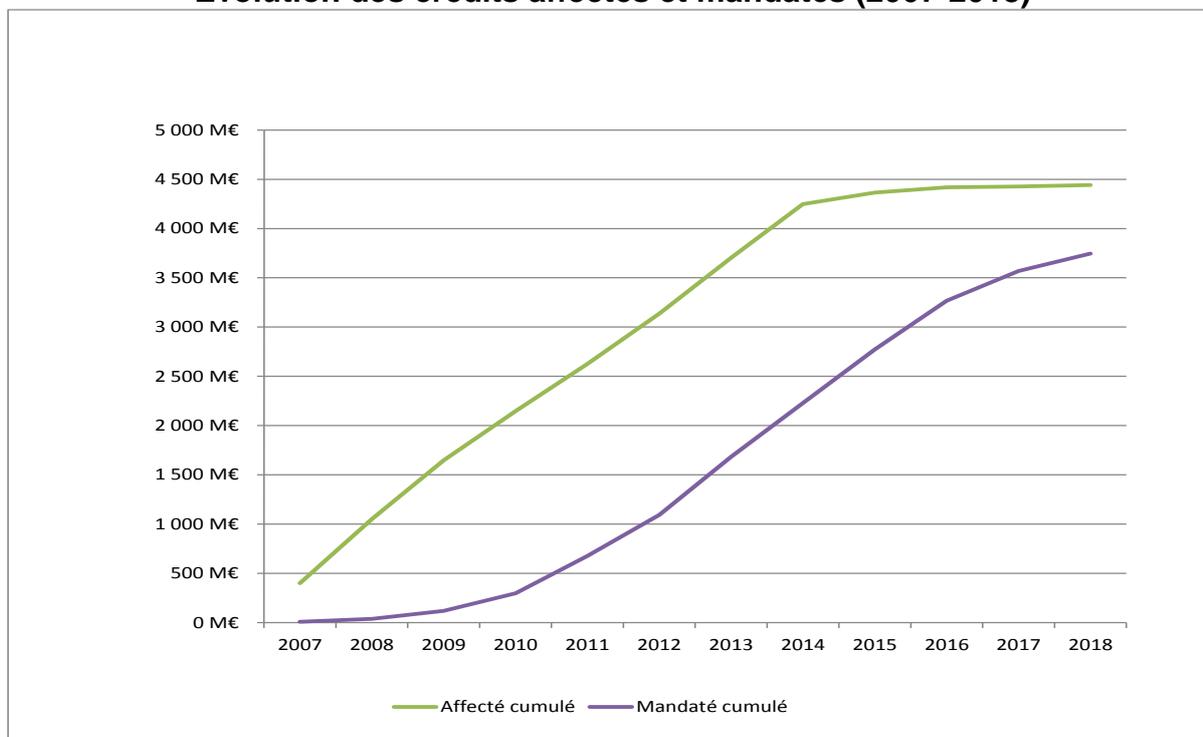
- 25,40 M€ pour le GP4 « Conforter le rayonnement international de la Région capitale » (soit 14,39 % des mandats au titre du CPER en 2018 et 3,23 % des engagements au titre de ce grand projet du CPER). Plusieurs volets sont concernés :
 - 11,68 M€ ont été mandatés au titre du volet « Enseignement supérieur et recherche universitaire » avec notamment le paiement des travaux du bâtiment de recherche et d'enseignement en économie partagée entre l'Ecole Normale Supérieure et l'Ecole d'Economie de Paris sur le Campus Jourdan (0,3 M€), de la Maison de l'étudiant Paris 12^{ème} (0,06 M€), de la création de la Maison des Sciences humaines (0,8 M€), de l'EHESS (7,38 M€), de l'extension du Landy au CNAM à Saint Denis (0,3 M€), de la Maison Internationale de la recherche de Neuville (0,9 M€), des travaux du bâtiment des langues et de la maison de l'étudiant à Paris X à Nanterre (0,3 M€) ; au solde des travaux de la plateforme d'exploitation fonctionnelle (regroupement des animaleries de l'IMRB à la faculté de médecine Henri Mondor à Créteil) (0,9 M€) ;
 - 9,29 M€ ont été mandatés au titre du volet « Sport » pour l'île de loisirs de Vaires-sur-Marne-Torcy ;
 - 3,8 M€ ont été consacrés au volet « Recherche et innovation » pour financer notamment DIGITEO LABS (2ème tranche) (2,5 M€), le centre de recherche en psychiatrie et neurosciences (Ste Anne) (1 M€) ;
 - 0,28 M€ ont été mandatés au titre de la création d'entreprises innovantes ;
 - 0,28 M€ ont été consacrés à la construction du nouveau théâtre de Sénart sur le volet « Culture ».

- 22,87 M€ ont trait au GP3 « Renforcer l'attractivité de l'Île-de-France », principalement dans le cadre de la politique en faveur du développement des Territoires d'intérêt régional et national (21,29 M€) et du soutien aux dynamiques territoriales de cohésion et d'innovation (1,58 M€).
- 0,91 M€ au titre du GP7 « Lutte contre le changement climatique » pour les énergies renouvelables
- (0,4 M€) et pour la valorisation économique de la biomasse et le développement de la filière bois énergie (0,4 M€).

B. Les mandats cumulés 2007-2018

Au terme de la douzième année d'exécution du Contrat de Projets, alors que celui-ci est achevé, le montant cumulé de crédits mandatés s'élève à 3 739,12 M€ (3 745,656 M€ y compris CPIER), ce qui représente **108 %** de l'engagement régional initial total et une couverture de près de 84% du total des affectations votées au titre de ce contrat à fin 2018.

Evolution des crédits affectés et mandatés (2007-2018)



CONTRAT DE PLAN ETAT REGION ET CONTRATS DE PLAN INTERREGIONAUX 2015-2020

VOLET	SOUS VOLET	CPER	Rappels des engagements prévus au CPER après la clause de revoyure de 2016					Part Région - Exécution 2018 (en M€)			Part Région - Exécution à fin 2018			Part Région - Exécution à fin 2018 (en % des engagements initiaux)		
			Total	Région	Etat	SNP	Autres	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements	Mandats
V1	MOBILITE MULTIMODALE		8 878,3	3 456,6	1 892,7	1 621,0	1 908,0	614,2	614,2	240,4	1 885,3	1 885,3	413,9	54,5%	54,5%	12,0%
11	NOUVEAU GRAND PARIS		7 660,3	3 047,0	1 412,1	1 621,0	1 580,2	515,2	515,2	180,7	1 650,7	1 650,7	316,0	54,2%	54,2%	10,4%
12	OPERATIONS MULTIMODALES HORS NGP		693,8	227,4	252,6	0,0	213,8	74,2	74,2	7,0	138,1	138,1	22,6	60,7%	60,7%	9,9%
13	OPE. OPTIMISATION DU RESEAU ROUTIER		524,2	182,2	228,0	0,0	114,0	24,8	24,8	52,7	96,5	96,5	75,2	52,9%	52,9%	41,3%
V2	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION		7 885,5	3 940,0	3 945,0	0,0	0,0	47,7	48,0	39,0	247,1	246,3	78,4	62,7%	62,5%	19,9%
V3	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		3 232,2	1 575,5	1 657,7	0,0	0,0	21,9	21,9	15,2	73,6	73,5	30,0	46,7%	46,7%	19,1%
31	ENERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE		1 566,6	83,6	73,0	0,0	0,0	13,8	13,8	9,5	43,4	43,4	15,6	52,0%	52,0%	18,7%
32	ECONOMIE CIRCULAIRE ET ECONOMIE DE RESSOURCES		52,6	30,6	22,0	0,0	0,0	5,4	5,4	2,6	17,0	17,0	5,4	55,7%	55,7%	17,5%
33	RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE ET PRESERVATION DES RESSOURCES		69,8	36,7	33,1	0,0	0,0	1,8	1,8	2,2	10,5	10,5	6,5	28,5%	28,5%	17,6%
34	RISQUES		29,1	1,5	27,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0%	2,1%
	PROJETS TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE (AGENDA 21)		0,9	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0%	0,0%
35	AIRPARIF		14,1	5,1	9,0	0,0	0,0	0,9	0,9	0,8	2,6	2,6	2,5	50,0%	50,0%	49,8%
	EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0%	0,0%
V4	NUMERIQUE		2 329,9	1 027,7	1 302,2	0,0	0,0	7,9	7,9	3,8	44,8	44,0	8,4	43,6%	42,8%	8,2%
V5	INNOVATION, FILIERES D'AVENIR, USINE DU FUTUR		30,0	15,0	15,0	0,0	0,0	1,8	1,8	1,8	5,9	5,9	5,5	39,4%	39,4%	37,0%
V6	VOLET TERRITORIAL		6 419,9	3 226,6	3 193,3	0,0	0,0	37,4	37,4	16,8	112,6	112,5	25,5	34,9%	34,9%	7,9%
61	ARTICULATION ENTRE L'AMENAGEMENT ET L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN		576,5	265,8	310,7	0,0	0,0	28,4	28,4	10,3	87,7	87,7	12,1	33,0%	33,0%	4,5%
62	ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES PERIURBAINS, RURAUX ET LES POLES DE CENTRALITE		65,4	56,8	8,6	0,0	0,0	9,0	9,0	6,5	24,9	24,8	13,4	43,8%	43,7%	23,7%
63	RENOUVELLEMENT URBAIN DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE		170,0	0,0	17,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0%	0,0%
V7	VOLET PROSPECTIF DU CPER		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0%	0,0%	
TOTAL CPER			10 894,8	4 448,4	2 917,3	1 621,0	1 908,0	731,0	731,1	317,0	2 367,5	2 367,5	561,8	53,3%	53,2%	12,6%
TOTAL CPER (ETAT + REGION)			7 365,8	4 448,4	2 917,3											
		CPIER	Rappels des engagements prévus au CPER après la clause de revoyure de 2016					Part Région - Exécution 2018 (en M€)			Part Région - Exécution à fin 2018			Part Région - Exécution à fin 2018 (en % des engagements initiaux)		
			Total	Région	Etat	SNP	Autres*	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements	Mandats
		CPER 2015-2020 PLAN SEINE	75,9	8,2	46,2	0,0	21,5	0,7	0,7	0,2	1,4	1,4	0,2	16,6%	17,1%	3,0%
		CPER 2015-2020 VALLEE DE LA SEINE **	725,2	59,4	240,9	0,0	424,8	1,8	1,8	0,7	25,9	25,9	1,4	43,6%	43,6%	2,3%
		TOTAL CPIER	801,1	67,6	287,1	0,0	446,4	2,5	2,5	1,0	27,3	27,3	1,6	40,3%	40,4%	2,4%

* Montants des cofinancements des autres régions et des opérateurs qui ne concernent pas uniquement les opérations Région.
 ** Comprend l'opération "requalification des berges du port bras de Seine de l'île Saint-Denis au droit des anciens entrepôts du printemps", votée dans le cadre de la délibération CP 16-546 du 13 décembre 2016.

1.7. Le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 et les CPIER

Le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020

Le Contrat de Plan Etat-Région pour la période 2015-2020 (CPER 2015-2020) a été adopté lors de la séance du Conseil Régional du 18 juin 2015 et signé le 9 juillet 2015.

Le CPER compte sept volets⁴² :

- Volet 1 : mobilité multimodale ;
- Volet 2 : enseignement supérieur, recherche et innovation ;
- Volet 3 : transition écologique et énergétique ;
- Volet 4 : numérique ;
- Volet 5 : innovation, filières d'avenir, usine du futur ;
- Volet 6 : volet territorial ;
- Volet 7 : volet prospectif du CPER.

Le montant total contractualisé entre l'Etat et la Région s'élève à 7 330 M€ dont 2 902 M€ pour la part Etat et 4 428 M€ pour la part régionale, auxquels s'ajoutent les financements au titre de la Société du Grand Paris et d'autres financeurs (bloc local et opérateurs de l'Etat). Le Gouvernement a cependant souhaité lancer une clause de revoyure approuvée lors de la séance de décembre 2016 du Conseil régional. **Les engagements de l'Etat de la Région ont été respectivement portés à 2 917 M€ et à 4 448 M€, soit un total de 7 366 M€.**

1.7.1. Situation des affectations 2018

A. Présentation détaillée des affectations 2018 par grand volet

Au cours de l'année 2018, quatrième exercice d'application du CPER 2015-2020, 731 M€ d'autorisations de programme et d'engagement ont été affectés au titre du CPER 2015-2020, ce qui représente 16,4 % des engagements régionaux.

❖ Volet 1 – Mobilité multimodale

Ce volet a pour vocation de poursuivre et d'amplifier l'effort d'amélioration des transports.

La programmation du CPER 2015-2020 porte à la fois sur la modernisation du réseau des RER, l'amélioration des grands pôles multimodaux, la constitution d'un réseau de roclades ferrées, le développement des radiales du réseau métro en cohérence avec la mise en service du Grand Paris Express, et la poursuite des programmes tramways et TZen. Par ailleurs la Région s'engage à créer des conditions de réussite du développement de modes alternatifs à la route pour le transport de marchandises en renforçant le fret ferroviaire et fluvial. Les investissements prévus dans les infrastructures ferroviaires, fluviales et portuaires favorisent ainsi le report modal et renforcent la compétitivité de ces modes alternatifs.

En 2018 le volet « Mobilité multimodale » a concentré la majorité des affectations réalisées au titre du CPER avec 614,2 M€, soit 84 % des affectations votées en 2018 au titre du CPER. Cela représente par ailleurs 17,8 % des engagements régionaux sur ce volet.

L'essentiel de l'investissement porte notamment sur le :

- Sous-volet 11 – Opérations Nouveau Grand Paris (515,2 M€) :

⁴² Découpage tel qu'il résulte du contrat signé.

- Modernisation des réseaux existants, Schémas directeurs du Réseau Express Régional et schémas de secteurs (215 M€) notamment les schémas directeurs des RER (136,6 M€) et du Transilien lignes J, N, P et R (58,2 M€) la modernisation des gares RER (20,3 M€) dont 15,9 M€ pour le RER C, 3,7 M€ pour le RER A et 0,7 M€ pour le RER D ;
 - Développement du réseau (299,7 M€) notamment pour des opérations de tramways, Tram Train Massy Evry (41,5 M€), Tangentielle Ouest (61,2 M€), le prolongement du T1 à Val de Fontenay (20 M€), le T9 RD5 Paris-Orly-Ville - phase 1 - (52,5 M€), le T10 Antony-Clamart (18,6 M€), Tzen et BHNS (23,3 M€) ou encore la ligne de métro 11 à Rosny-Bois-Perrier (75 M€) et les voies de bus pour 6,5 M€.
- Sous-volet 12 – Opérations multimodales hors NGP (74,2 M€) :
 - Requalification de la traversée de la RN 10 à Trappes (2,1 M€), protections acoustiques de Bièvres sur la RN 118 (7 M€), aménagement de la RN 19 en 2x2 voies entre Boissy et la Francilienne (1,5 M€) ;
 - Mesures d'accompagnement des infrastructures ferroviaires (bruit) (1,6 M€) ;
 - Projets ferroviaires sur la ligne ferroviaire de Paris-Troyes (47,1 M€) et Massy-Valenton (9,3 M€) ;
 - Projets fluviaux et portuaires, notamment la reconstruction du barrage de Meaux (4,7 M€) et les terminaux à conteneurs (0,3 M€).
 - Sous-volet 13 – Optimisation du réseau routier (24,8 M€) :
 - A 104 - contournement de Roissy (14,4 M€) ;
 - RN 19 - Déviation de Boissy-Saint-Léger (4 M€) ;
 - RN 104 - Elargissement entre l'A4 et RN4 (5,6 M€) ;
 - RN 118 - Requalification de la desserte de la ZAI de Courtaboeuf – Ring des Ulis (0,8 M€).

❖ Volet 2 - Enseignement supérieur, recherche et innovation

Ce volet vise à :

- améliorer les conditions de la vie étudiante et l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers ;
- faciliter l'accès à l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire ;
- développer l'attractivité et le rayonnement international des universités et centres de recherche franciliens ;
- favoriser les synergies, la recherche partenariale et en réseau ;
- encourager la participation citoyenne au dialogue Sciences – Société et favoriser sa diffusion.

La Région Ile-de-France agit de manière transversale pour l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiants sur son territoire, que ce soit en matière d'immobilier universitaire par le développement de nouvelles infrastructures de recherche et maintenir les équipements existants à un niveau d'excellence, de logements étudiants ou encore de nouvelles technologies.

Au cours de l'exercice 2018, **47,7 M€ ont été affectés sur ce volet, soit 6,5 % des affectations 2018 au titre du CPER**. Cela représente 12 % des engagements régionaux sur ce volet.

Les affectations 2018 ont permis d'accompagner plusieurs opérations structurantes pour l'immobilier universitaire francilien, notamment :

- la construction d'un bâtiment sur le Campus Val d'Europe à Serris qui doit accueillir un pôle d'enseignement et de recherche dans le domaine du tourisme pour environ 1 500 étudiants, (1,7 M€) ;
- la construction du musée de la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine BDIC à Nanterre (10 M€) ;
- la réalisation de la Maison des étudiants de Sénart (0,4 M€) ;
- la construction d'un grand équipement documentaire sur le campus Condorcet à Aubervilliers sous maîtrise d'œuvre de la Région Ile-de-France (29,6 M€).

❖ Volet 3 - Transition écologique et énergétique

La transition écologique et énergétique vise à une prise en compte globale des enjeux environnementaux, et notamment la préservation de la ressource en eau, la réduction des consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables et de récupération, la préservation de la biodiversité, la prise en compte du risque d'inondation.

Les principales priorités de ce volet sont :

- la maîtrise de l'énergie et du changement climatique ;
- la promotion de l'économie circulaire et de l'économie de ressources ;
- la reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources ;
- les risques naturels.

La mise en œuvre du volet transition écologique et énergétique s'appuie sur la rénovation énergétique et en améliorer la qualité, le développement des énergies renouvelables et de récupération, les actions de soutien à l'animation locale de l'écologie industrielle et territoriale, la poursuite de la prévention, du recyclage et de valorisation des déchets, le développement d'une stratégie d'économie circulaire dans le secteur du BTP. Sont également mis en œuvre, entre autres, la restauration de réservoirs de biodiversité et des corridors, la protection des aires d'alimentation de captages, les études sur la prévention des risques et le soutien à AIRPARIF.

En 2018, **21,9 M€ ont été affectés au titre de ce volet, soit 3 % de l'ensemble des affectations 2018** au titre du CPER et 13,9 % des engagements régionaux sur ce volet.

Ces affectations réalisées ont concerné :

Des opérations en faveur du développement des énergies renouvelables et de récupération pour 13,8 M€ :

- construction d'une extension de 5 700 ml du réseau de chaleur de la ville du Blanc-Mesnil permettant d'alimenter 2 200 équivalents logements (0,96 M€) ;
- récupération de chaleur sur les fumées de l'usine de Saint Ouen (1 M€) ;
- géothermie profonde à Chevilly Larue, L'Hay Les Roses et Villejuif (0,97 M€) ;
- forage géothermique et extension importante du réseau de chaleur de Vigneux-sur-Seine (3,2 M€) ;
- extension et adaptation du réseau de chaleur à Fresnes (1,4 M€) ;
- construction d'une filière de méthanisation des boues d'épuration (1,1 M€) ;
- construction d'unités de méthanisation agricoles (1,2 M€).

Des actions relevant de l'économie circulaire et économie de ressources pour 5,4 M€ avec principalement :

- la construction ou l'extension de déchetteries (3,2 M€) ;
- la mise en place de bornes de recyclage enterrées à Rambouillet, Vaux-le-Pénil (0,2 M€) ;
- la réhabilitation, modernisation ou optimisation de déchetteries (2 M€) ;
- le recyclage et la valorisation des déchets par la construction de plateformes de compostage, d'actions en faveur de la prévention ou la promotion des biodéchets et compostage (3,2 M€).

La reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources pour 1,8 M€ avec notamment la valorisation écologique d'emprises ferroviaires (0,13 M€), la restauration et réalisation de corridors herbacés, de traversées des amphibiens (0,05 M€) ; travaux d'entretien sur les réserves naturelles régionales (0,9 M€).

Le soutien à AirParif pour 0,9 M€.

❖ Volet 4 - Numérique

Dans le cadre de la Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN), la Région et l'Etat se sont fixés, avec les collectivités territoriales, l'objectif de généraliser à tous les Franciliens l'accès au très haut débit par fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) à l'horizon 2020 et de faire de l'Ile-de-France la première région fibrée d'Europe.

Cette ambition est affirmée dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 visant à soutenir la mise en œuvre effective de la SCORAN et la desserte à court terme en réseaux de fibre optique adaptés des sites d'intérêt public stratégiques.

En 2018, **7,9 M€ ont été affectés au titre de la mise en œuvre de ce volet**. Ces affectations représentent 1,1 % des affectations 2018 au titre du CPER et 7,7 % des engagements régionaux sur ce volet.

Ces affectations ont permis de soutenir la réalisation de trois Réseaux Très Haut Débit (THD) par le versement de subventions d'investissement aux syndicats mixtes « Seine-et-Marne Numérique » « Essonne Numérique » et « Val d'Oise Numérique ».

❖ Volet 5 - Innovation, filières d'avenir, usine du futur

En 2018, 1,8 M€ ont été affectés pour le soutien au GIP CARIF Centre d'animation, de ressources et d'information sur les formations en Ile-de-France, soit 0,2 % des affectations 2018 du CPER et 11,9 % des engagements régionaux sur ce volet.

❖ Volet 6 – Volet territorial

Dans le prolongement du volet territorial du précédent CPER, la Région et l'Etat entendent se mobiliser autour de trois axes fondateurs :

- poursuivre la construction d'une ville plus durable en recherchant une articulation renforcée entre les projets d'aménagement et l'arrivée des transports en commun ;
- répondre à l'urgence des besoins des Franciliens en matière de logement ;
- veiller à l'égalité territoriale avec le soutien aux territoires péri-urbains, ruraux et aux quartiers en difficulté.

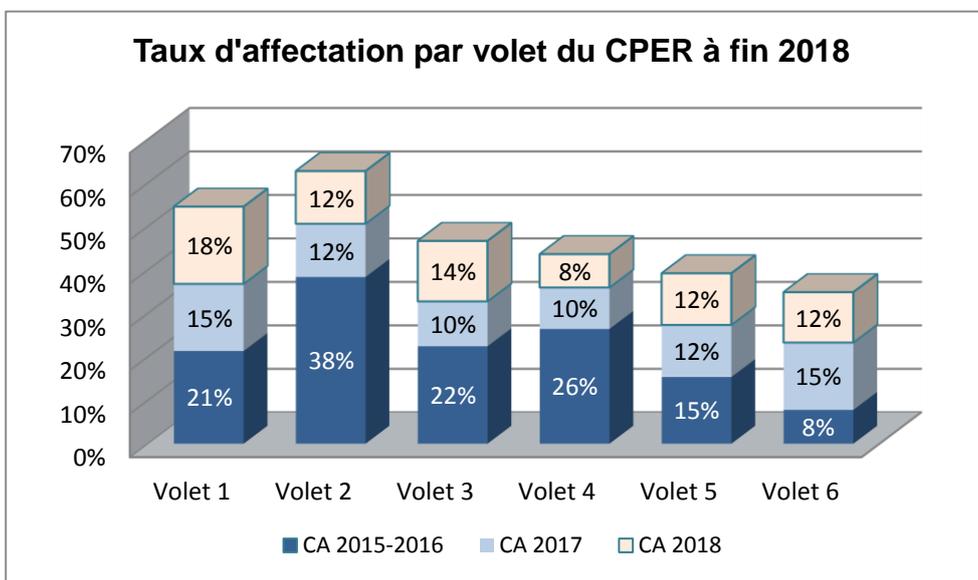
En 2018, **37,4 M€ ont été affectés**, soit 5,1 % des engagements 2018 du CPER et 11,6 % des engagements régionaux. Ces affectations ont concerné :

- Le sous-volet « Articulation entre l'aménagement et l'offre de transports en commun, au cœur de la stratégie d'accompagnement des territoires bâtisseurs » qui comprend :

- le dispositif « Cent quartiers innovants et écologiques » (27,4 M€) ;
- les actions en faveur de l'aménagement durable et de l'innovation urbaine (1 M€).
- Le sous-volet « Accompagner les territoires péri-urbains, ruraux et les pôles centralité » qui comprend :
 - le soutien aux dynamiques territoriales (0,4 M€) ;
 - le soutien à l'action foncière SAFER (0,3 M€) ;
 - le soutien aux Parcs naturels régionaux et à leur programme d'actions (8,3 M€).

B. Affectations cumulées 2018

Les affectations de l'exercice 2018 portent le montant cumulé des affectations à **2 369,2 M€** à fin 2018 ce qui correspond à 53,3 % du montant des engagements régionaux au titre du CPER (4 448,4 M€). Les taux d'affectations cumulées varient de 34,9 % pour le volet 6 (volet territorial) à 62,7 % pour le volet 2 (enseignement supérieur).



**
*

Les CPIER 2015-2020 « Plan Seine » et « Vallée de la Seine »

A l'engagement de la Région au CPER, il convient de rajouter celui au titre des Contrats de Plan Interrégionaux Etat-Régions Plan Seine et Vallée de la Seine 2015-2020 (CPIER) pour lesquels la Région Ile-de-France s'est engagée respectivement à hauteur de 8,2 M€ et de 59,4 M€.

CPIER Vallée de la Seine

La vallée de la Seine aval entre l'Ile-de-France et la façade maritime normande forme un ensemble exceptionnel à l'échelle européenne, caractérisé par une ville mondiale, le premier complexe portuaire et logistique de France, une forte concentration industrielle et un patrimoine naturel remarquable.

L'État et les Régions Ile-de-France et Normandie ont souhaité encourager et coordonner les initiatives en faveur du développement de ce grand territoire interrégional à travers un contrat de plan interrégional (CPIER), qui décline ces orientations sur la période 2015-2020 par des engagements précis en matière d'aménagement durable, d'amélioration du réseau de transports et de développement économique.

Le Conseil régional d'Ile-de-France a approuvé ce contrat le 18 juin 2015 qui a fait l'objet d'une clause de revoyure en décembre 2016.

En 2018, **1,8 M€ ont été affectés au titre du CPIER Vallée de la Seine** dont 0,8 M€ (modernisation des écluses de Bougival et de Méricourt) sur l'axe « Maîtrise des flux et des déplacements » avec l'objectif de favoriser le maillage du territoire, la complémentarité des infrastructures de transport et le développement des services logistiques et 0,9 M€ au titre de la gestion de l'espace et du développement durable.

CPIER Plan Seine

Adopté en 2007, le Plan Seine coordonne les interventions publiques relatives au grand bassin hydrographique de la Seine, notamment en matière d'inondations, de qualité des eaux et de biodiversité. Il s'est concrétisé sur la période 2007-2013 par un premier contrat de plan interrégional (CPIER), qui a été reconduit sur la période 2015-2020, tout en proposant une concentration sur un nombre resserré de thématiques et d'actions interrégionales structurantes, en complémentarité des CPER des six anciennes régions (Ile-de-France, Haute et Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Picardie et Bourgogne) concernées.

Les thématiques inscrites dans ce nouveau CPIER portent ainsi sur :

- la connaissance et l'animation à l'échelle du bassin de la Seine ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la gestion des risques d'inondation ;
- la préservation et la restauration des ressources en eau, des espaces et des espèces aquatiques.

En 2018, **0,7 M€ ont été affectés au titre du CPIER Plan Seine en faveur** de la gestion des risques d'inondations.

2.3.2. Situation des crédits mandatés 2018

A. Les mandats de l'exercice 2018

Au cours de l'année 2018 un montant de 317 M€ a été mandaté au titre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 qui se répartit comme suit :

- **Volet 1 - Mobilité multimodale : 240,4 M€** dont :

- 180,71 M€ sous-volet 11 « Nouveau Grand Paris » :
 - 2,6 M€ pour les travaux des schémas directeurs des RER A (0,38 M€), B (1,1 M€), D (0,1 M€) et E (1 M€) ;
 - 8,2 M€ pour la modernisation des gares RER A (3,2 M€), B (1,2 M€), C (1,3 M€), D (2,5 M€) ;
 - 33,12 M€ pour les schémas de secteurs Transilien, lignes L, N, P, R et H (3,7 M€) et le prolongement d'Eole à l'Ouest (29,4 M€) dans le cadre de la modernisation du réseau existant ;
 - 12,46 M€ au profit du Tram Train Massy Evry – T12 Express ;
 - 87,1 M€ pour les travaux de la Tangentielle Ouest Saint Cyr-Saint Germain - Achères y compris le prolongement de la ligne de métro 11 à Rosny Bois Perrier (73,6 M€) et du Tram T1 à Val de Fontenay et Colombes (4,8 M€) ;
 - 32,37 M€ ont concerné les travaux de prolongement du T3 à porte d'Asnières (12,5 M€), du débranchement du T4 à Clichy-Montfermeil (6,4 M€), du T7 Villejuif Juvisy (0,09 M€), du T9 Paris Orly Ville (8,7 M€), du T10 Antony-Clamart (2 M€), des Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et autres, les Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) (1,6 M€) ainsi que les créations de voies dédiées aux bus (1,2 M€) ;
 - 0,27 M€ les travaux des pôles multimodaux ;
 - 3,11 M€ pour l'interconnexion au Grand Paris (Ligne 15 sud) ;
 - 1,4 M€ en faveur d'études pour le prolongement de la ligne 1 du métro à Val de Fontenay.
- 7 M€ sous volet « Opérations Multimodales hors Nouveau Grand Paris »
 - 4,11 M€ pour les études et interventions générales notamment pour l'enfouissement de la bretelle B5 de l'A14/A86 et les travaux d'aménagement de la RN 10 ;
 - 1 M€ pour les projets fluviaux qui comprennent la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, les études de remise en état des écluses Haute Seine, MAGEO travaux de mise au gabarit ;
 - 1,9 M€ pour les projets portuaires tels que la desserte du port de Bonneuil, les terminaux à conteneurs.
- 52,73 M€ sous-volet « Opération d'optimisation du réseau routier »
 - 51,3 M€ pour le financement de la déviation de Boissy-Saint-Léger (18,6 M€), le contournement de l'A104 de Roissy (16,4 M€), l'A4/A86 au Pont de Nogent (10,2 M€), l'élargissement de la RN 104 entre A4 et RN4 (4,5 M€) ;
 - 1,5 M€ pour les travaux de réaménagement du pont de Villeneuve-St-Georges et les acquisitions foncières en vue du réaménagement du carrefour Pleyel à St Denis ;

- **Volet 2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation : 39,01 M€** dont :

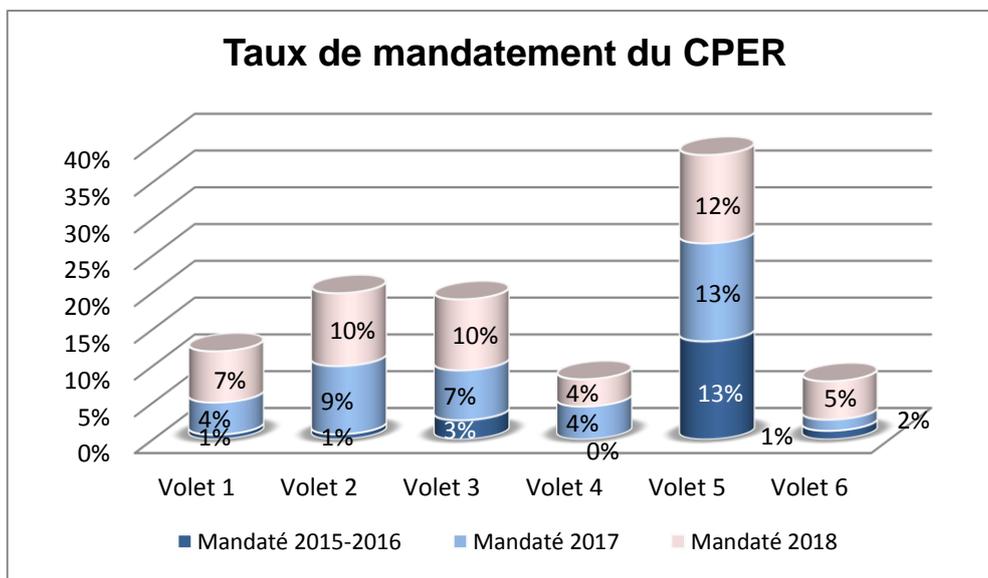
- 2,5 M€ pour la construction du bâtiment de recherche de l'Université Paris 8 à St Denis ;
- 5 M€ pour la restructuration de l'ENVA à Maisons-Alfort ;
- 1,5 M€ pour la construction de la bibliothèque de documentation internationale contemporaine à Nanterre (BDIC) ;
- 0,9 M€ pour le financement de logements de chercheurs, le pavillon Victor Lyon ;
- 28,6 M€ pour les opérations du plan campus et Condorcet dont 3 M€ pour la construction du bâtiment de recherche EHESS et 15,4 M€ pour la création d'un grand équipement documentaire sur le campus Condorcet à Aubervilliers, 1,4 M€ pour la construction de l'Institut du climat et de l'environnement ICE, 2,2 M€ en faveur de la réhabilitation de l'ex caserne Lourcine pour regrouper l'ensemble des bibliothèques de droit sur le campus Lourcine et 5,9 M€ en faveur du

déménagement de Censier par la construction des nouveaux locaux de l'université Paris 3 Sorbonne nouvelle sur le site « Picpus-Nation ».

- **Volet 3 - Transition écologique et énergétique** : **15,19 M€** dont :
 - 9,5 M€ en faveur des rénovations énergétiques et des énergies renouvelables et de récupération ;
 - 2,6 M€ au profit de l'économie circulaire et l'économie de ressources ;
 - 2,2 M€ pour la reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources ;
 - 0,9 M€ pour la contribution à AIRPARIF.
- **Volet 4 - Numérique** : **3,78 M€** pour le soutien au THD dans les départements de l'Essonne et de la Seine et Marne.
- **Volet 5 - Innovation, Filières d'Avenir, Usine du Futur** : **1,82 M€** en faveur du GIP CARIF et l'ARACT Ile-de-France.
- **Volet 6 – Volet territorial** : **16,77 M€**
 - 8,4 M€ consacrés à la construction d'éco-quartiers, la réalisation de groupes scolaires dans les communes de Louvres et Montigny-Les-Cormeilles ;
 - 1,7 M€ pour la création d'espaces publics et la viabilisation de logements ;
 - 6,3 M€ pour le soutien aux PNR.

B. Les mandats cumulés 2018

Après quatre années d'exécution, le montant cumulé des crédits mandatés s'élève à 561,8 M€ ce qui représente 12,6 % de l'engagement régional initial total et une couverture de près de 23,7 % du total des affectations votées au titre de ce contrat à fin 2018.



Sur le **CPIER**, 1 M€ ont été consacrés notamment en faveur des premiers travaux du port Seine Métropole (0,46 M€), de la phase 1 de la ligne nouvelle Paris Normandie - LNPN (0,03 M€), et de la modernisation des écluses et barrages (0,07 M€).

ANNEXE

GLOSSAIRE

- ❖ «**Chapitre fonctionnel**» : il existe 10 fonctions définies par l'instruction M 71 (fonction 0 : services généraux, fonction 1 : formation professionnelle et apprentissage, fonction 2 : enseignement, fonction 3 : culture, sports et loisirs, fonction 4 : santé et action sociale, fonction 5 : aménagement des territoires, fonction 6 : gestion des fonds européens, fonction 7 : environnement, fonction 8 : transports et fonction 9 : action économique). A chaque fonction sont rattachés deux chapitres fonctionnels, en investissement et en fonctionnement qui retracent l'ensemble des dépenses relatives à la fonction considérée.
- ❖ «**Programme**» : déclinaison de la nomenclature fonctionnelle M 71 représentative des domaines d'intervention de la Région Ile - de - France. Une autorisation de programme ou une autorisation d'engagement se rattache à un programme et un seul. Un programme peut être financé par plusieurs autorisations de programme ou autorisations d'engagement. Les programmes sont associés à des objectifs précis et à des résultats attendus.
- ❖ «**Action**» : découpage du programme permettant le regroupement des crédits ayant une même finalité. Une action n'appartient qu'à un seul programme. Un programme peut comporter plusieurs actions.
- ❖ «**Autorisation de programme**» : limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'investissements.
- ❖ «**Autorisation de programme de projet**» : limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'une opération de grande envergure, telles la réalisation d'infrastructures de transports en commun, de voirie nationale ou de projets lourds de recherche et d'enseignement supérieur, la création de bases de loisirs.
- ❖ «**Autorisation d'engagement**» : limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses de fonctionnement.
- ❖ «**Crédit de paiement**» : limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées au cours de l'exercice budgétaire, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou d'engagement correspondantes.

MODALITÉS DE CODIFICATION DES PROGRAMMES ET ACTIONS

❖ Les programmes

A chaque programme sont associés un code enveloppe et un code programme :

- **Le code enveloppe** (alphanumérique) indique :
 - la contractualisation ou non des crédits avec l'Etat, codifiée par 2 lettres :
 - HP pour les enveloppes «Hors Contrat de Plan» et «Hors Contrat de Projets» ;
 - CP pour les enveloppes «Contrat de Plan 2000-2006» ;
 - PJ pour les enveloppes relevant du « Contrat de Projets 2007-2013 » ou du « Plan Seine 2007-2013 » ;
 - PR pour les enveloppes relevant du « Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 » ou du « Contrat de plan interrégional Etat-Régions (CPIER) « Vallée de la Seine 2015-2020 » ;
 - le code fonctionnel M 71 codifié sur 2, 3, ou 4 chiffres ;

- le numéro d'ordre du programme codifié sur 3 chiffres.
- **Le code programme** est une traduction numérique du code enveloppe nécessaire à la saisie de l'imputation budgétaire dans Coriolis :
 - les 2 lettres du code enveloppe traduisant la contractualisation ou non des crédits avec l'Etat sont remplacées par un chiffre :
 - 1 pour "Hors Contrat de Plan" et "Hors Contrat de Projets" ;
 - 2 pour "Contrat de Plan 2000-2006" ;
 - 3 pour "Contrat de Projets 2007-2013" et "Plan Seine" ;
 - 4 pour "Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 et du « Contrat de plan interrégional Etat-Régions (CPIER) « Vallée de la Seine 2015-2020 ».
 - le code fonctionnel M 71 est codifié obligatoirement sur 2 chiffres (pour les codes fonctionnels à 3 ou 4 chiffres, le 3ème et, le cas échéant, le 4ème chiffre, ne sont pas repris) ;
 - le numéro d'ordre du programme est codifié sur 3 chiffres.

Exemples :

- *code enveloppe HP 23-001 à code programme : 123001 ;*
- *code enveloppe PJ 811-005 à code programme : 381005 ;*
- *code enveloppe CP 52-001 à code programme : 252001 ;*
- *code enveloppe PR 811-005 à code programme : 481005.*

Remarque :

- Un même libellé de programme peut être associé à 2 voire 3 ou 4 codes enveloppes et codes programmes si la dépense correspondante relève pour partie du « Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 », du « Contrat de Projets 2007-2013 », pour partie du « Hors Contrat de Plan » ou « Hors Contrat de Projets », voire aussi du « Contrat de Plan 2000-2006 ».
- Un même programme peut se trouver à la fois en investissement et en fonctionnement.
- Un programme comprend une ou plusieurs actions.

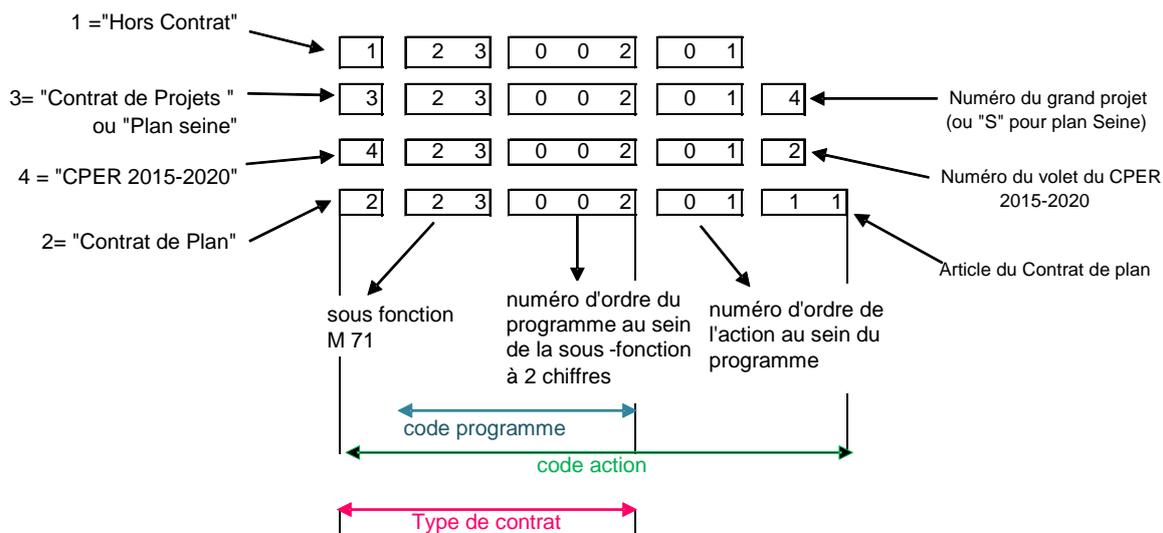
❖ **Les actions**

La codification d'une action est composée, dans l'ordre :

- du code programme auquel elle se rattache ;
- du numéro d'ordre de l'action au sein de ce programme, codifié sur 2 chiffres ;
- et, le cas échéant :
 - du numéro du grand projet (pour le contrat de projets) codifié sur un chiffre de 1 à 8,
 - de la lettre S pour le Plan Seine ;
 - de l'article du contrat de plan 2000-2006 codifié sur 2 chiffres de 1 à 23 ;
 - du numéro du volet CPER 2015-2020.

Le code action n'étant pas rattaché à l'une ou l'autre des deux sections du budget, une même action peut se trouver à la fois en investissement et en fonctionnement.

Exemples de composition d'un code programme et d'un code action



Les opérations non ventilables (créances admises en non-valeur) sont identifiées avec une codification DC.

LES ABBREVIATIONS DES NOMS DES SECTEURS

Agriculture	AGRI
Actions internationales et européennes	AIE
Aménagement	AM
Citoyenneté	CI
Communication	COM
Coopération interrégionale	COO
Culture	CU
Développement économique, innovation et TIC	DEEE
Développement social et santé	DSS
Environnement et énergie	EAE
Enseignement secondaire	ESE
Enseignement supérieur	ESU
Formation professionnelle, apprentissage et emploi	FPA
Logement	LO
Mobilités	MO
Patrimoine et moyens généraux	PMG
Personnel et ressources humaines	PRH
Politique de la ville	PV
Recherche	RIN
Ruralité	RUR
Sécurité	SE
Systèmes d'information	SI
Sports et Loisirs	SL
Transports en commun	TC
Transports de marchandise en site propre	TMSP
Tourisme	TO
Gestion des fonds européens	UE

LES RECETTES

LES RECETTES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE DE 2006 A 2018

NATURE DES RECETTES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
A. RECETTES FISCALES	3 285,936	3 363,930	3 375,157	3 402,972	3 415,018	3 572,644	3 422,238	3 495,887	3 449,711	3 506,097	3 538,268
SECTION DE FONCTIONNEMENT											
Fiscalité directe	2 134,219	2 193,309	2 215,972	2 244,372	2 257,206	2 324,473	2 324,473	2 694,521	2 732,124	2 882,897	3 398,387
Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	624,841	650,336	671,283	688,543	694,738	706,587	706,587	799,754	802,671	882,474	894,500
Atributions de compensation CVAE (dépendances)											
Fonds national de garantie individuelle des ressources (dépendances)											
Impôts forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)											
Fonds de péréquation des ressources des régions (dépendances)											
Rôles supplémentaires											
Autres recettes fiscales	638,703	629,487	628,190	656,453	646,642	629,668	704,258	628,718	902,635	933,874	1 489,598
Taxe régionale sur les cartes grises (TRCG)	371,530	362,241	358,314	371,244	358,034	333,967	333,115	339,565	348,436	331,847	377,307
Taxe régionale additionnelle aux droits de déménagement (TRADE)	0,618	1,006	0,256	0,183	0,070	0,071	0,197	0,007	0,007	0,007	0,007
Reversement de la part régionale de la taxe sur les bureaux	162,952	164,984	167,672	183,370	182,939	182,939	182,939	182,939	182,939	182,939	212,939
Frais de gestion de fiscalité directe locale											
Transfert de la contribution au développement de l'apprentissage											
Fraction régionale de la nouvelle taxe d'apprentissage	98,603	101,257	101,938	101,656	105,598	107,992	110,104	227,349	234,053	239,676	251,703
DM/TO sur l'immobilier d'entreprises											
Fraction de TVA											
Taxe intérieure sur le consommé de produits énergétiques (TICPE)	878,675	913,485	916,329	919,376	915,825	922,982	982,553	1 065,049	1 083,375	1 065,149	1 094,130
TICPE Droit à compensation	798,526	840,956	849,921	842,700	846,009	848,462	845,425	879,443	898,718	887,473	887,916
TICPE - Compensation des MAPTAM et NOTRe											
TICPE Modulation 2007											
TICPE Primes d'apprentissage	80,148	72,529	66,408	76,676	69,816	73,490	73,483	83,415	74,637	68,088	79,725
TICPE - Aide au recrutement d'apprentis											
TICPE Ressource régionale pour l'apprentissage											
B. DOTATIONS	1 046,283	1 057,956	1 061,952	1 074,650	1 078,813	1 073,949	883,231	653,199	572,417	541,027	8,820
Donation globale de fonctionnement (DGF)	716,797	731,889	735,578	734,695	734,695	734,695	704,491	628,180	554,902	477,149	8,820
Donation générale de décentralisation (DGD)											
DGD Formation professionnelle	115,749	115,749	116,856	116,856	116,856	116,856	8,820	8,820	8,820	8,820	8,820
Donation Primes apprentissage											
Compensation Transfert indemnité forloritaire des apprentis	118,915	118,915	118,915	119,034	119,007	118,006	78,862	7,172			
Fonds national de développement de l'apprentissage (1ère partie)	26,976	23,900	25,700	27,831	27,831	27,756	27,756	27,756	27,756	27,756	27,756
Fonds national de développement de l'apprentissage (2e partie)	46,000	45,000	43,000	55,850	60,000	56,144	53,140	56,144	56,144	56,144	56,144
Donation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité											
Fonds de transition pour le développement économique											
C. RECETTES DIVERSES	103,455	112,685	101,412	83,950	79,000	105,488	214,534	149,167	145,170	84,173	131,061
Intérêts perçus sur créances	15,910	15,922	12,328	8,799	8,621	5,226	2,044	2,044	2,044	2,044	2,044
Divers	88,880	93,432	87,742	73,937	71,523	101,233	212,511	148,188	145,104	88,375	131,071
Intérêts	1,092		13,786	4,639		11,992	6,212	11,755	9,387	2,367	
Reversement du FSE - Prog. 2009-2006 et 2007-2013											
Fonds européens prog 2014-20 - Marchés publics RIDF											
Fonds européens prog 2014-20 - Actions tiers											
Fonds régionaux de restauration (FRR)											
Produits financiers	20,196	21,296	22,018	23,488	19,550	23,367	23,187	4,115	0,688	4,895	3,928
Divers (ex : reversements de trop perçus de subventions)	36,238	36,932	31,315	31,398	35,273	27,140	23,187	20,232	20,860	10,391	11,372
Intérêts courus non échus (ICNE)	31,353	35,004	20,623	14,142	16,689	39,704	159,382	67,882	25,225	24,089	14,153
Divers	1,355	3,431	1,342	1,114	1,144	1,231	0,021	0,268	0,066	4,282	96,200
SECTION INVESTISSEMENT	385,929	588,923	438,737	431,337	547,491	538,990	582,797	712,980	782,496	686,231	767,271
A. RECETTES FISCALES											
Taxe sur construction de bureaux (TCB)	107,954	72,867	106,524	70,920	213,643	238,874	267,792	404,515	449,802	343,773	408,763
Part régionale de la taxe d'aménagement (TA) et reliquats de taxes d'urbanisme	91,588	54,363	86,967	48,039	124,662	138,001	174,777	154,236	183,317	92,725	138,700
Taxe annuelle sur les surfaces de stationnement (TAS)	15,967	18,324	19,557	21,880	25,737	23,367	25,446	52,445	52,445	43,081	50,588
Taxe additionnelle spéciale annuelle (TASA)											
TICPE Grenelle											
B. DOTATIONS	86,089	94,089	96,089	96,089	96,089	97,039	97,949	86,089	86,089	86,089	86,089
Fonds national de développement de l'apprentissage (2e partie)											
Donation régionale d'équipement scolaire (DRES)	86,089	86,089	86,089	86,089	86,089	86,089	86,089	86,089	86,089	86,089	86,089
C. RECETTES DIVERSES	192,285	340,146	236,124	264,329	211,136	217,056	217,056	221,755	226,605	236,429	272,420
Reversement en capital des créances	45,038	48,689	45,691	44,614	43,818	44,714	44,714	44,544	44,227	43,445	42,388
Divers	150,247	291,457	190,434	219,715	193,322	172,342	172,342	177,212	182,379	192,984	230,031
Amendes de police	44,484	59,178	46,628	61,282	62,651	56,487	62,489	60,777	63,861	63,924	69,388
Reversement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	86,077	201,724	111,703	119,585	105,237	99,825	83,135	73,949	77,785	96,617	99,465
Fonds européens prog 2014-20 - Actions tiers											
Divers (ex : participations aux travaux dans les cités mixtes)	19,686	30,955	30,103	38,947	26,044	17,254	26,718	42,486	42,486	32,207	46,549
TOTAL RECETTES PERMANENTES	3 660,865	3 870,852	3 817,894	3 834,030	3 982,499	4 065,694	4 005,035	4 209,247	4 212,207	4 174,328	4 305,549
EMPRUNT	539,528	575,769	624,503	624,503	624,503	624,503	624,503	624,503	624,503	624,503	624,503
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	4 200,393	4 446,621	4 442,397	4 567,056	4 607,499	4 771,511	4 734,035	4 921,247	4 820,207	4 794,328	4 930,544
EXCÉDENT N-1	+0,716	+0,919	+0,203	+0,973	+0,474	+0,883	+1,583	+1,013	+4,229	+14,680	+56,647
Reprise des écarts N-1											
TOTAL GENERAL	4 201,111	4 447,540	4 442,600	4 568,079	4 607,974	4 772,393	4 735,619	4 922,261	4 866,436	4 809,007	4 987,191

LA DETTE

SITUATION DE LA DETTE AU 31/12/2018											(en euros)	
Type d'opération	Etablissements arrangeurs dans le cadre des émissions obligataires et des placements privés, établissements prêteurs dans le cadre des prêts bancaires	Emprunt vert et responsable	Date début emprunt	Date fin emprunt	Durée du contrat	Type de taux (après swap le cas échéant, hors swaps de devises)	Capital initial	Capital restant à amortir au 31/12/2018	Annuité 2018 (1) + (2)	Capital (1)	dont Intérêts nets des recettes de swap *	Intérêts bruts *
EMPRUNTS OBLIGATAIRES												
Emission obligatoire publique (CHF)	UBS et ABN AMRO (203,8 M€)	-	27/11/2007	27/11/2018	11,0	Variable	203 836 930,46	0,00	203 088 312,44	203 836 930,46	-748 618,02	0,00
Emission obligatoire publique (EUR)	SOC GEN, HSBC France et BANCA IMI (200,0 M€)	-	23/04/2009	23/04/2019	10,0	Variable après swap	200 000 000,00	200 000 000,00	1 375 872,24	0,00	1 375 872,24	10 375 872,24
Emission obligatoire publique (EUR)	SOCIETE GENERALE et BANCA IMI (300,0 M€)	-	04/06/2010	04/06/2020	10,0	Fixe	300 000 000,00	300 000 000,00	9 600 000,00	0,00	9 600 000,00	9 600 000,00
Emission obligatoire publique (EUR)	SOCIETE GENERALE, DB, HSBC France, Natixis (410,0 M€)	-	08/06/2011	07/01/2022	10,6	Fixe	410 000 000,00	410 000 000,00	14 862 500,00	0,00	14 862 500,00	14 862 500,00
Emission obligatoire publique (EUR)	BNP PARIBAS et CACB (350,0 M€)	OUI	27/03/2012	27/03/2024	12,0	Fixe	350 000 000,00	350 000 000,00	12 687 500,00	0,00	12 687 500,00	12 687 500,00
Emission obligatoire publique (EUR)	BARCLAYS, NATIXIS (300,0 M€)	-	10/06/2013	10/06/2023	10,0	Fixe	300 000 000,00	300 000 000,00	6 750 000,00	0,00	6 750 000,00	6 750 000,00
Emission obligatoire publique (EUR)	ISR CACB, HSBC France & Natixis (600,0 M€)	OUI	24/04/2014	24/04/2026	12,0	Fixe	600 000 000,00	600 000 000,00	14 250 000,00	0,00	14 250 000,00	14 250 000,00
Emission obligatoire publique (EUR)	ISR BNPP, CACB, NATIXIS (600,0 M€)	OUI	23/04/2015	23/04/2027	12,0	Fixe	500 000 000,00	500 000 000,00	3 125 000,00	0,00	3 125 000,00	3 125 000,00
Emission obligatoire publique (EUR)	TAP 2010 EP EUR 300 avec ICBC, SG, UBS (110,0 M€)	-	19/10/2015	04/06/2020	4,7	Fixe	110 000 000,00	110 000 000,00	3 520 000,00	0,00	3 520 000,00	3 520 000,00
Emission obligatoire publique (EUR)	TAP ISR 2012 EP EUR 350 avec BNPP (25,0 M€)	OUI	28/10/2015	27/03/2024	8,4	Fixe	25 000 000,00	25 000 000,00	906 250,00	0,00	906 250,00	906 250,00
Emission obligatoire publique (EUR)	ISR BNPP, CACB, NATIXIS, SG (650,0 M€)	OUI	14/06/2016	14/06/2025	9,0	Fixe	650 000 000,00	650 000 000,00	3 250 000,00	0,00	3 250 000,00	3 250 000,00
Emission obligatoire publique (EUR)	ISR BARCLAYS, CACB, HSBC France, SG (500,0 M€)	OUI	14/03/2017	14/03/2029	12,0	Fixe	500 000 000,00	500 000 000,00	6 875 000,00	0,00	6 875 000,00	6 875 000,00
Emission obligatoire publique (EUR)	ISR CACB, HSBC France, NATIXIS, SG (500,0 M€)	OUI	20/06/2018	20/06/2033	15,0	Fixe	500 000 000,00	500 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Placement privé (JPY)	HSBC CCF (30,5 M€)	-	18/12/2003	18/12/2018	15,0	Variable	30 522 701,26	0,00	30 422 205,27	30 522 701,26	-100 495,99	0,00
Placement privé (CHF)	BNP PARIBAS (49,7 M€)	-	28/04/2009	28/12/2018	9,7	Variable	49 668 874,17	0,00	49 948 367,81	49 668 874,17	279 493,64	279 493,64
Placement privé (AUD)	CREDIT AGRICOLE CIB (66,8 M€)	-	28/06/2011	28/06/2021	10,0	Variable	66 796 318,16	66 796 318,16	44 024,33	0,00	44 024,33	44 024,33
Placement privé (EUR)	SOCIETE GENERALE (60,0 M€)	-	13/07/2011	13/07/2026	15,0	Variable après swap	60 000 000,00	60 000 000,00	93 615,01	0,00	93 615,01	2 514 615,01
Placement privé (EUR)	BNP PARIBAS (80,0 M€)	-	14/12/2012	14/12/2018	6,0	Fixe après swap	80 000 000,00	80 000 000,00	81 020 000,00	80 000 000,00	1 020 000,00	1 037 600,00
Placement privé (EUR)	NATIXIS (40,0 M€)	-	28/03/2013	28/03/2025	12,0	Fixe	40 000 000,00	40 000 000,00	1 037 600,00	0,00	1 037 600,00	1 037 600,00
Placement privé (JPY)	CACB (40,8 M€)	-	11/04/2013	11/04/2028	15,0	Variable	40 816 326,53	40 816 326,53	181 265,32	0,00	181 265,32	181 265,32
Placement privé (EUR)	HSBC France (70,0 M€)	-	31/10/2013	31/10/2028	15,0	Fixe	70 000 000,00	70 000 000,00	2 142 000,00	0,00	2 142 000,00	2 142 000,00
Placement privé (EUR)	Commerzbank (50,0 M€)	-	29/11/2013	29/11/2024	11,0	Fixe	50 000 000,00	50 000 000,00	1 337 500,00	0,00	1 337 500,00	1 337 500,00
Placement privé (EUR)	HSBC France (50,0 M€)	-	25/09/2014	25/09/2025	11,0	Fixe	35 000 000,00	35 000 000,00	574 000,00	0,00	574 000,00	574 000,00
Placement privé (EUR)	ISR Bred (100,0 M€)	OUI	31/07/2015	31/07/2021	6,0	Variable	100 000 000,00	100 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPRUNT SCHULDSCHEIN												
Placement Schutdschein (EUR)	HELABA (50,0 M€)	-	10/04/2013	10/04/2028	15,0	Fixe	50 000 000,00	50 000 000,00	1 375 000,00	0,00	1 375 000,00	1 375 000,00
EMPRUNTS BANCAIRES												
Prêt bancaire (EUR)	DEXIA (50,0 M€)	-	14/11/2008	01/12/2022	14,1	Fixe	50 000 000,00	50 000 000,00	2 162 118,06	0,00	2 162 118,06	2 162 118,06
Prêt bancaire (EUR)	DEXIA (50,0 M€)	-	28/11/2008	01/12/2022	14,1	Fixe	50 000 000,00	50 000 000,00	2 060 729,17	0,00	2 060 729,17	2 060 729,17
Prêt bancaire (EUR)	Caisse des Dépôts et Consignations (252,0 M€)	-	20/12/2011	01/12/2022	15,0	Fixe	252 000 000,00	150 710 675,53	21 700 589,36	16 036 122,23	5 664 467,13	5 664 467,13
Prêt bancaire (EUR)	Banque Européenne d'investissement (200,0 M€)	-	26/03/2012	25/03/2027	15,0	Fixe	200 000 000,00	200 000 000,00	7 654 000,00	0,00	7 654 000,00	7 654 000,00
Prêt bancaire (EUR)	Banque Européenne d'investissement (100,0 M€)	-	17/12/2014	17/12/2019	5,0	Fixe	100 000 000,00	100 000 000,00	321 000,00	0,00	321 000,00	321 000,00
Prêt bancaire (EUR)	Banque Européenne d'investissement (24,0 M€)	-	30/06/2015	30/06/2019	4,0	Fixe	24 000 000,00	24 000 000,00	55 200,00	0,00	55 200,00	55 200,00
Prêt bancaire (EUR)	Caisse des Dépôts et Consignations (40,0 M€)	-	06/03/2018	01/03/2038	20,0	Fixe	40 000 000,00	40 000 000,00	2 205 040,80	0,00	2 205 040,80	392 039,53
Prêt bancaire (EUR)	Caisse des Dépôts et Consignations (60,0 M€)	-	08/06/2018	01/06/2033	15,0	Fixe	60 000 000,00	58 186 998,73	1 813 001,27	1 813 001,27	392 039,53	392 039,53
Revolving (EUR)	Caisse d'épargne	-	31/12/2007	31/12/2022	15,0	Variable	0,00	30 000 000,00	145 000 000,00	145 000 000,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL							6 097 641 150,58	5 660 510 321,95	629 624 689,81	526 877 629,39	102 747 060,42	115 103 563,32

* hors incidence ICNE en dépenses et en recettes

**TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS DE COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE ET DE GESTION ACTIVE DE DETTE PAR LIGNE D'EMPRUNT
EMPRUNTS & OPERATIONS EN COURS AU 31/12/2018**

Intitulé	Emprunt initial			1er Swap			2e Swap		
	Etablissement arrangeur	Durée du contrat	Taux initial	Etablissement contrepartie	Durée du contrat	Taux après le 1 ^{er} swap	Etablissement contrepartie	Durée du contrat	Taux après le 2 ^{ème} swap
Emission obligataire CHF 203,8 M€	UBS et ABN AMRO	27/11/2007 à 27/11/2018	Taux fixe 3,25 % *	UBS et ABN AMRO	27/11/2007 à 27/11/2018	EURIBOR 6 MOIS marge négative			
Emission obligataire EURO 200,0 M€	HSBC France, SG et Banca IMI	23/04/2009 à 23/04/2019	Taux fixe 4,5 %	HSBC France et SG	23/04/2009 à 23/04/2019	EURIBOR 3 MOIS marge positive			
Placement privé JPY 30,5 M€	HSBC CCF	18/12/2003 à 18/12/2018	Taux fixe 1,5% *	HSBC CCF	18/12/2003 à 18/12/2018	EURIBOR 3 MOIS			
Placement privé CHF 49,7 M€	BNP Paribas	28/04/2009 à 28/12/2018	Taux fixe 2,917 % *	BNP Paribas	28/04/2009 à 28/12/2018	EURIBOR 3 MOIS marge positive			
Placement privé \$ AUD 66,8 M€	CA - CIB	28/06/2011 à 28/06/2021	Taux fixe 6,24% *	CA - CIB	28/06/2011 à 28/06/2021	EURIBOR 3 MOIS marge positive			
Placement privé EUR 60,0 M€	Société Générale	13/07/2011 à 13/07/2026	Taux fixe 4,035%	Société Générale	13/07/2011 à 13/07/2026	EURIBOR 3 MOIS marge positive			
Placement privé EUR 80,0 M€	BNP Paribas	14/12/2012 à 14/12/2018	EURIBOR 3 MOIS marge positive	BNP Paribas	14/12/2012 à 14/12/2018	Taux fixe 1,275%			
Placement privé JPY 40,8 M€	CA - CIB	11/04/2013 à 11/04/2028	Taux fixe 1,3875% *	CA - CIB	11/04/2013 à 11/04/2028	EURIBOR 3 MOIS marge positive			

* niveau du taux fixe en devise (CHF, JPY, AUD), non payé par la Région.

Les opérations de gestion active grisées sont arrivées à échéance dans le courant de l'année 2018.

REPARTITION PAR TYPE DE RISQUE DES PRODUITS FINANCIERS UTILISES COMME INSTRUMENTS DE GESTION ACTIVE ¹								
AU 31/12/2018								
Contrep partie(s)	Montant	Année de souscription	Durée du contrat	Swaps : taux échangés		Option d'annulation	Caps : taux garanti	Barrière désactivante
				Taux reçu	Taux payé			
1/ Produits indexés sur un taux d'intérêt de la zone euro, dont								
<i>- 3 swaps simple d'échange de taux fixe contre taux variable ou inversement</i>								
HSBC France & Soc Gen	200 000 000,00	2009	23/04/2009 à 23/04/2019	Fixe 4,5%	Eur3M	-	-	-
Société Générale	60 000 000,00	2011	13/07/2011 à 13/07/2026	Fixe 4,035%	Eur3M	-	-	-
2/ Produits indexés sur l'inflation								
-								
3/ Produits indexés sur des écarts d'indices en zone euro								
-								
4/ Produits indexés sur des indices hors zone euro, ou écarts entre ces indices								
-								
Lecture : Eur3M correspond au taux variable Euribor 3 mois.								
1) Les montants notionnels affichés sur ces produits de couverture ne peuvent être agrégés. En effet, si une même ligne d'emprunt peut avoir donné lieu à plusieurs opérations de gestion active de dette, le montant notionnel couvert reste celui de l'emprunt sous-jacent.								

EMISSIONS OBLIGATAIRES DOCUMENTEES SOUS PROGRAMME EMTN DE LA REGION
AU 31/12/2018

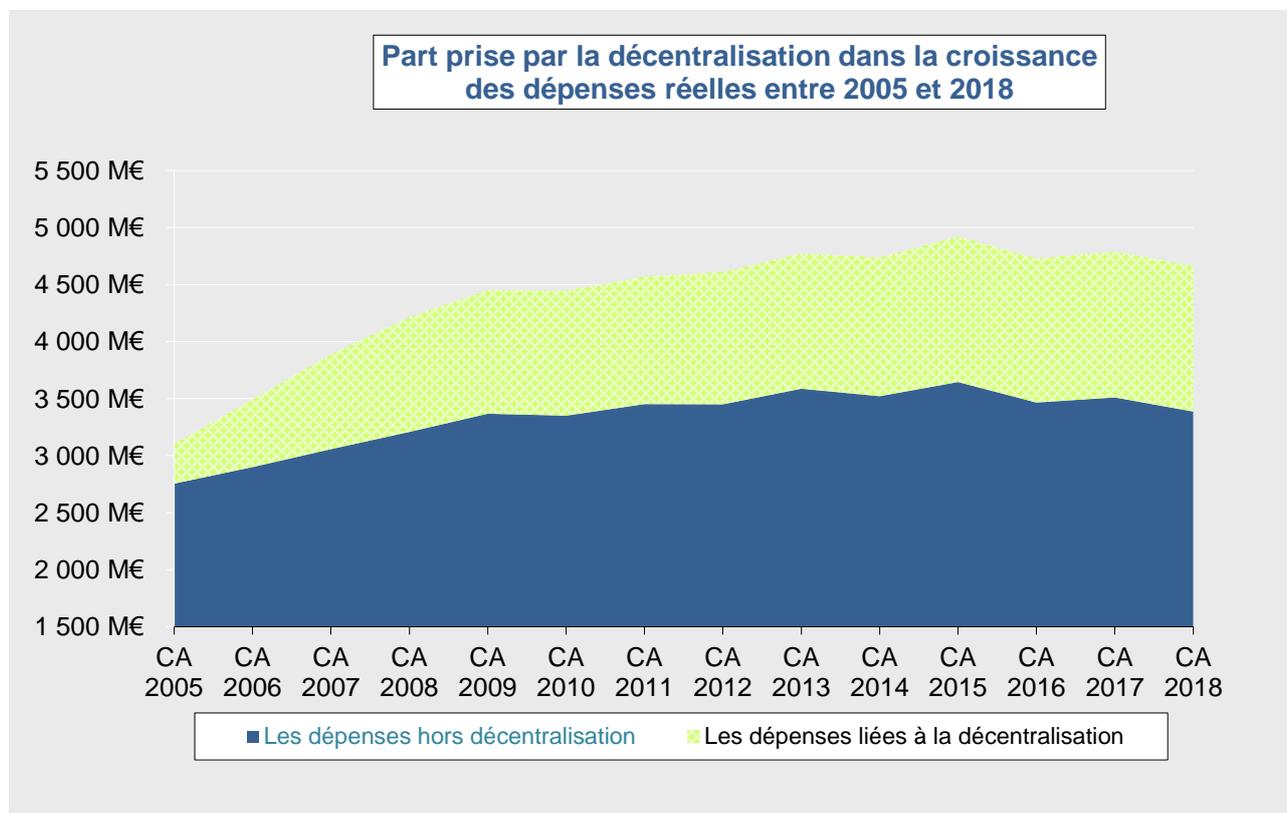
Année d'émission	Type d'opération	Etablissements arrangeurs utilisés comme intermédiaires lors de l'émission obligatoire ou du placement privé	Durée	Cotation	Souche	Montant souscrit (en €)	Montant résiduel au 31/12/2018 (en €)
2001	Emission obligataire (euro)	HSBC CCF 100,0 M€ (2001-2013)	12	Euronext Paris	1	100 000 000,00	0,00
2003	Placement privé (dollar US)	BNP Paribas 42,6 M€ (2003-2014)	11	Luxembourg	2	42 622 000,00	0,00
2003	Placement privé (yen)	HSBC CCF 16,2 M€ (2003-2008)	5	Aucune cotation	3	16 193 373,00	0,00
2003	Placement privé (euro)	CDC-IXIS 51,0 M€ (2003-2015)	12	Luxembourg	4	51 000 000,00	0,00
2003	Placement privé (yen)	HSBC CCF 30,5 M€ (2003-2018)	15	Aucune cotation	5	30 522 701,26	0,00
2004	Placement privé (dollar HKD)	HSBC CCF 30,3 M€ (2004-2014)	10	Aucune cotation	8	30 263 291,00	0,00
2004	Placement privé (euro)	Deutsche Bank 35,0 M€ (2004-2011)	7	Luxembourg	6	35 000 000,00	0,00
2004	Placement privé (euro)	Morgan Stanley 50,0 M€ (2004-2011)	7	Luxembourg	7	50 000 000,00	0,00
2004	Placement privé (yen)	Wizuho 37,0 M€ (2004-2016)	12	Aucune cotation	9	36 974 000,00	0,00
2004	Emission obligataire (euro)	HSBC CCF et BNP Paribas 230,0 M€ (2004-2012)	8	Euronext Paris	10	230 000 000,00	0,00
2005	Emission obligataire (euro)	BNP Paribas 147,1 M€ (2005-2014)	9	SWX Swiss Exchange	11	147 105 852,25	0,00
2005	Emission obligataire (franc suisse)	BNP Paribas et CSFB 96,8 M€ (2005-2016)	11	SWX Swiss Exchange	12	96 792 927,66	0,00
2006	Emission obligataire (euro)	IXIS-CIB et Société Générale 220,0 M€ (2006-2017)	11	Euronext Paris	13	220 000 000,00	0,00
2006	Placement privé (franc suisse)	Deutsche Bank 38,3 M€ (2006-2008)	2	Aucune cotation	14	38 289 725,59	0,00
2007	Placement privé (euro)	HSBC CCF 50,0 M€ (2007-2009)	2	Eurolist	16	50 000 000,00	0,00
2007	Emission obligataire (franc suisse)	UBS et ABN AMRO 203,8 M€ (2007-2018)	11	SWX Swiss Exchange	15	203 836 930,46	0,00
2008	Emission obligataire (franc suisse)	UBS 125,4 M€ (2008-2014)	6	SIX Swiss Exchange	17	125 391 849,53	0,00
2008	Placement privé (franc suisse)	UBS 45,1 M€ (2008-2010)	18 mois	SIX Swiss Exchange	18	45 103 092,78	0,00
2008	Emission obligataire (franc suisse)	BNP PARIBAS 100,0 M€ (2008-2015)	7	SIX Swiss Exchange	19	100 033 344,45	0,00
2009	Emission obligataire (franc suisse)	CREDIT SUISSE et BNP PARIBAS 131,1 M€ (2009-2015)	6	SIX Swiss Exchange	20	131 100 000,00	0,00
2009	Placement privé (franc suisse)	BNP PARIBAS 49,7 M€ (2009-2018)	10	SIX Swiss Exchange	21	49 668 874,17	0,00
2009	Emission obligataire (euro)	HSBC FRANCE, SOC GEN et BANCA IMI 200,0 M€ (2009-2019)	10	Euronext Paris	22	200 000 000,00	200 000 000,00
2010	Emission obligataire (euro)	Société Générale et BANCA IMI 300,0 M€ (2010-2020)	7	Euronext Paris	23-1	300 000 000,00	300 000 000,00
2010	Placement privé (euro)	BNP PARIBAS 100,0 M€ (2010-2017)	7	Euronext Paris	24	100 000 000,00	0,00
2010	Emission obligataire (franc suisse)	UBS 100,5 M€ (2010-2017)	7	SIX Swiss Exchange	25	100 502 512,56	0,00
2011	Emission obligataire (euro)	HSBC FRANCE, SOC GEN & DEUTSCHE BANK 300,0 M€ (2011-2022)	10,5	Euronext Paris	26	410 000 000,00	410 000 000,00
2011	Placement privé (dollar australien)	CREDIT AGRICOLE CIB 66,8 M€ (2011-2021)	10	Aucune cotation	27	66 796 318,16	66 796 318,16
2011	Placement privé (euro)	SOCIETE GENERALE 60,0 M€ (2011-2026)	15	Euronext Paris	28	60 000 000,00	60 000 000,00
2012	Emission obligataire ISR (euro)	BNP PARIBAS et CACIB 350,0 M€ (2012-2024)	12	Euronext Paris	29-1	350 000 000,00	350 000 000,00
2012	Placement privé (euro)	BNP PARIBAS 80,0 M€ (2012-2018)	6	Euronext Paris	30	80 000 000,00	0,00
2013	Placement privé (euro)	NATIXIS 40,0 M€ (2013-2025)	12	Euronext Paris	31	40 000 000,00	40 000 000,00
2013	Placement privé (yen)	CA - CIB 40,8 M€ (2013 - 2028)	15	Aucune cotation	32	40 816 326,53	40 816 326,53
2013	Emprunt obligataire (euro)	BARCLAYS et NATIXIS 300,0 M€ (2013 - 2023)	10	Euronext Paris	33	300 000 000,00	300 000 000,00
2013	Placement privé (euro)	HSBC France 70,0 M€ (2013 - 2028)	15	Euronext Paris	34	70 000 000,00	70 000 000,00
2013	Placement privé (euro)	Commerzbank 50,0 M€ (2013 - 2024)	11	Euronext Paris	35	50 000 000,00	50 000 000,00
2014	Emission obligataire (euro)	CA - CIB, NATIXIS & HSBC France 600,0 M€ (2014 - 2026)	12	Euronext Paris	36	600 000 000,00	600 000 000,00
2014	Placement privé (euro)	HSBC France 35,0 M€ (2014 - 2025)	11	Aucune cotation	37	35 000 000,00	35 000 000,00
2015	Emprunt obligataire (euro)	ISR BNPP, CACIB, NATIXIS 500,0 M€ (2015-2027)	12	Euronext Paris	38	500 000 000,00	500 000 000,00
2015	Abonnement obligataire (euro)	TAP 2010.EP.EUR.300 avec ICBC, SG, UBS 110,0 M€ (2015-2020)	5	Euronext Paris	23-2	110 000 000,00	110 000 000,00
2015	Abonnement obligataire (euro)	TAP ISR 2012.EP.EUR.350 avec BNPP 25,0 M€ (2012-2024)	8	Euronext Paris	29-2	25 000 000,00	25 000 000,00
2015	Placement privé (euro)	ISR Bred 100,0 M€ (2015-2021)	6	Euronext Paris	39	100 000 000,00	100 000 000,00
2016	Emprunt obligataire (euro)	ISR BNPP, CACIB, NATIXIS, SG 650,0 M€ (2016-2025)	9	Euronext Paris	40	650 000 000,00	650 000 000,00
2017	Emprunt obligataire (euro)	ISR BARCLAYS, CACIB, HSBC France, SG 500 M€ (2017-2029)	12	Euronext Paris	41	500 000 000,00	500 000 000,00
2018	Emprunt obligataire (euro)	ISR CACIB, HSBC France, NATIXIS, SG 500 M€ (2018-2033)	15	Euronext Paris	42	500 000 000,00	500 000 000,00
TOTAL						7 018 013 119,40	4 907 612 644,69

EVOLUTION ET IMPACT BUDGETAIRE DES DEPENSES LIEES A L'ACTE II DE LA DECENTRALISATION

- Le niveau des dépenses liées à la loi du 13 août 2004**

Evolution des crédits de paiement consacrés à la décentralisation

En M€	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evol. CA 2017/2018
Les dépenses hors décentralisation	2 753,960	2 898,365	3 055,874	3 207,368	3 367,005	3 349,028	3 450,563	3 448,853	3 585,381	3 520,083	3 644,502	3 464,201	3 509,385	3 385,459	-3,53%
Les dépenses liées à la décentralisation	345,778	590,298	828,369	1 001,826	1 080,332	1 092,599	1 117,041	1 158,238	1 185,429	1 214,523	1 273,530	1 260,555	1 275,980	1 275,022	-0,08%
Total des dépenses réelles	3 099,738	3 488,664	3 884,243	4 209,194	4 447,337	4 441,627	4 567,604	4 607,091	4 770,810	4 734,606	4 918,032	4 724,756	4 785,365	4 660,482	
Pourcentage d'évolution entre deux CA		12,55%	11,34%	8,37%	5,66%	-0,13%	2,84%	0,86%	3,55%	-0,76%	3,87%	-3,93%	1,28%	-2,61%	



La part des dépenses liées à des compétences transférées par la loi de décentralisation d'août 2004 diminuent légèrement entre 2017 et 2018 et s'établit à 27,36 % des dépenses réelles, y compris chapitres financiers.

Les dépenses relatives aux compétences transférées ont connu en 2018 une légère baisse (-0,08 %) alors même que les dépenses totales de fonctionnement de la collectivité hors charge de la dette sont en baisse (-3,1 %). La part de ces dépenses s'établit à 52,47 %.⁴³

⁴³ Correspondant au rapport entre 2 430,07 M€ de crédits de paiement de fonctionnement et l'évaluation d'un montant de 1 275,022 M€ des charges liées à l'exercice de compétences transférées.

EVOLUTION DES DEPENSES LIEES A LA PHASE 2 DE LA DECENTRALISATION (LOI DU 13 AOÛT 2004)

	Evolution CA 2005-2018														Evolution CA 2017-2018		TOTAL 2005-2018
	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	En M€	Evol. CA 2017/2018	
Contribution régionale à l'exploitation des transports en commun	262,558	431,715	531,675	547,762	562,505	577,805	593,406	604,087	615,565	627,876	664,155	640,496	645,620	650,785	5,165	0,8%	7 956,010
Formations sanitaires et sociales	83,076	138,962	154,877	156,568	162,252	159,293	161,840	167,600	170,992	174,160	184,741	188,995	191,175	195,097	3,922	2,1%	2 289,626
Fonctionnement des établissements du secteur sanitaire	43,296	92,840	109,478	110,652	113,330	109,773	111,160	111,854	113,536	115,895	117,190	123,463	123,692	127,569	3,877	3,1%	1 523,726
Bourses et fonds d'urgence aux étudiants des formations	10,209	14,978	13,339	12,587	13,768	14,157	15,044	18,055	18,369	19,018	19,902	21,646	23,346	23,485	0,139	0,6%	237,903
Fonctionnement des établissements du secteur social	25,213	26,955	27,898	29,203	30,297	30,711	31,087	31,559	32,025	32,818	33,610	35,035	35,293	35,219	-0,074	-0,2%	436,922
Bourses et fonds d'urgence aux étudiants des formations sociales	4,358	3,296	3,201	3,075	2,997	3,088	3,161	3,710	3,824	3,768	10,553	4,133	4,213	4,492	0,279	6,6%	57,867
Mesures diverses	-	-	-	0,097	0,154	0,039	0,052	0,123	0,078	0,140	0,102	0,119	0,183	0,132	-0,051	-28,1%	1,218
Personnel régional et dépenses de structures correspondantes	-	0,893	0,961	0,929	1,078	1,179	1,188	1,257	2,728	1,185	1,181	1,240	1,650	1,756	0,106	6,4%	17,225
dont personnel gestionnaire	-	-	0,623	0,614	0,707	0,798	0,792	0,810	1,810	0,819	0,853	0,905	1,182	1,220	0,037	3,2%	11,144
dont dépenses de structure	-	-	0,328	0,315	0,371	0,381	0,396	0,447	0,918	0,366	0,328	0,335	0,468	0,536	0,068	14,6%	5,188
Dépenses d'investissement	-	-	-	0,026	0,629	0,347	0,149	1,041	0,431	1,336	2,204	3,359	2,799	2,445	-0,354	-12,6%	14,765
Agents techniques des lycées	-	19,555	90,612	239,378	297,497	297,867	303,011	330,669	335,758	348,403	355,060	353,993	362,682	366,441	3,759	1,0%	3 700,925
Rémunération des ADL titulaires	-	-	45,594	183,757	239,688	244,083	249,302	259,889	267,040	277,952	284,418	282,812	290,373	290,518	0,146	0,1%	2 915,426
Rémunération des ADL non titulaires sur postes vacants	-	-	-	16,842	15,494	12,657	11,204	11,472	10,450	9,551	8,685	8,456	9,567	9,830	0,263	2,7%	124,209
Rémunération des ADL non titulaires sur des missions de suppléance	-	-	16,741	19,705	9,758	11,161	10,978	10,483	10,960	10,653	12,121	13,327	13,661	15,251	1,590	11,6%	166,360
Dépenses associées aux ADL	-	0,083	0,507	2,604	3,294	2,487	3,548	4,909	4,475	4,873	4,244	3,631	3,682	5,315	1,633	44,4%	43,652
Participation aux contrats aidés	-	2,107	2,164	1,879	1,672	1,353	1,000	2,511	-	2,806	2,405	2,060	0,703	0,124	-0,579	-82,4%	20,783
Forfait externat - part "personnel"	-	-	17,860	17,665	18,419	18,735	19,011	32,786	32,955	33,342	33,600	33,860	34,104	34,358	0,254	0,7%	326,696
Personnel régional et dépenses de structures correspondantes	-	0,625	4,783	6,873	7,369	7,392	7,967	8,618	9,878	9,226	9,586	9,847	10,592	11,044	0,452	4,3%	103,801
dont personnel gestionnaire	-	-	3,151	4,544	4,834	5,005	5,310	5,555	6,375	6,925	7,187	7,591	7,673	0,082	1,1%	70,704	
dont dépenses de structure	-	-	1,632	2,329	2,535	2,387	2,657	3,063	3,323	2,851	2,661	2,660	3,002	3,372	0,370	12,3%	32,471
Patrimoine	0,144	0,001	0,596	1,738	2,175	1,794	2,016	1,847	3,411	2,015	1,946	1,770	1,970	2,206	0,236	12,0%	23,628
Dépenses d'intervention	0,144	0,001	0,057	0,236	0,181	0,128	0,151	0,108	0,214	0,211	0,270	0,156	0,423	0,425	0,003	0,6%	2,704
Personnel régional et dépenses de structures correspondantes	-	-	0,539	1,502	1,994	1,666	1,865	1,739	3,197	1,803	1,676	1,614	1,547	1,780	0,233	15,1%	20,923
dont personnel gestionnaire	-	-	-	0,993	1,308	1,128	1,243	1,121	2,121	1,246	1,211	1,178	1,109	1,237	0,128	11,6%	13,895
dont dépenses de structure	-	-	-	0,509	0,686	0,538	0,622	0,618	1,075	0,557	0,465	0,436	0,438	0,543	0,105	24,0%	6,488
AFFA	-	-	49,830	55,603	55,019	55,019	55,999	53,287	58,956	61,321	66,880	74,553	73,785	59,793	-13,992	-19,0%	720,046
Validation des acquis de l'expérience	-	0,065	0,778	0,884	0,821	0,769	0,748	0,748	0,748	0,748	0,748	0,748	0,748	0,701	-0,047	-6,3%	9,286
TOTAL GENERAL	345,778	590,298	828,368	1 001,826	1 080,332	1 092,599	1 117,041	1 158,238	1 185,429	1 214,523	1 273,530	1 260,555	1 275,980	1 275,022	-0,958	-0,1%	14 699,519

• **Le coût net de la décentralisation continue de croître**

Le CA présente chaque année une évaluation du coût net de la phase de décentralisation de 2004, qui a conduit à un transfert significatif de compétences vers les régions (STIF, TOS, Patrimoine, FSS, AFPA).

Cette évaluation repose sur la différence constatée chaque année depuis 2005, entre les dépenses régionales relevant des compétences transférées, et les recettes effectivement transférées par les lois de finances. L'évolution des compensations en recettes est détaillée chaque année dans un arrêté préfectoral, sur la base des travaux menés en N-1 par la CCEC.

S'agissant de la phase II de décentralisation de 2004 (loi LRL), les transferts ne sont plus dynamiques : seules les formations, indemnités de stages et bourses relatives au secteur FSS évoluent encore, selon les décisions prises par l'Etat en la matière.

Le coût net relatif aux derniers transferts de compétences relevant des lois Maptam et Notré (CREPS, fonds UE, NACRE) ne font pas l'objet d'une évaluation dans le CA.

La tendance à une stabilisation de la part prise par les dépenses liées à la décentralisation dans l'ensemble des dépenses réelles de la Région ne doit pas occulter l'accroissement du coût net cumulé de la décentralisation, soit **3 668 millions d'euros de charge nette à fin 2018**.

En effet, et quels que soient les motifs de l'évolution de ces dépenses (changement de contexte économique, mauvaise évaluation initiale de la charge ou remise à niveau des politiques transférées), la compensation versée via une fraction de la TICPE n'évolue que marginalement depuis 2008.

Il convient de souligner, toutefois, que le droit à compensation des transferts organisés par la loi du 13 août 2004, a fait l'objet d'une revalorisation en 2018 à hauteur de 6,908 M€, qui se décompose comme suit :

- 0,509 M€ au titre de la troisième tranche de compensation de la réforme en LMD de la formation des masseurs-kinésithérapeutes (la première tranche s'élevait en 2016 à 0,324 M€ et la seconde en 2017 à 0,456 M€) ;
- 2,463 M€ de compensations provisionnelles au titre des charges nouvelles résultant de la réévaluation de l'indemnité de stages des étudiants infirmiers (arrêté du 18 mai 2017 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier) ;

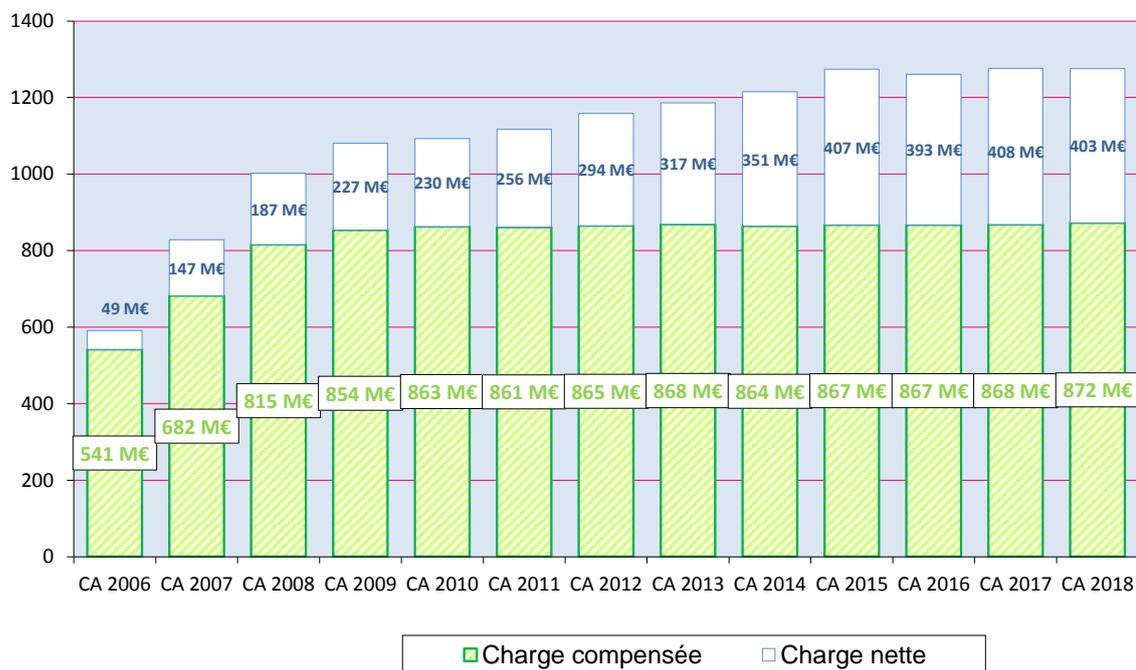
- 3,936 M€ de compensations provisionnelles suite à l'alignement des bourses d'étudiants en formations paramédicales sur le barème des bourses en vigueur dans l'enseignement supérieur universitaires (décret du 28 décembre 2016).

Par ailleurs, les transferts de compétences institués par les lois MAPTAM et NOTRé ainsi que la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, ont été compensés en 2018 à hauteur de 39,434 M€ dont :

- 34,504 M€ au titre des transferts en matière de formation professionnelle (Loi du 5 mars 2014) dont 33,164 M€ relevant des compensations de l'année 2015, 1,204 M€ au titre de l'année 2016, 0,311 M€ pour 2017 et -0,176 M€ à compter du 1^{er} janvier 2018 suite à une reprise sur la compensation provisionnelle 2016 conformément aux travaux de la CCEC de novembre 2017 ;
- 0,597 M€ au titre des investissements ainsi que 0,627 M€ (versés à compter de 2017) au titre des transferts de personnel dans les CREPS et 3,137 M€ au titre de la gestion du dispositif NACRE à compter du 1^{er} janvier 2017 (Loi NOTRé) ;
- 0,569 M€ pour les transferts de personnels à compter du 1^{er} janvier 2016 au titre de la gestion des fonds européens (Loi MAPTAM).

Les modalités de la principale compensation versée au titre de la contribution régionale à Ile-de-France Mobilités (IDFM) (44,7 % du total des compensations) n'évoluent plus depuis 2010. Dans le même temps, le versement régional depuis 2010 a connu une augmentation de 72,98 M€, soit une progression de 12,6 % sur cette période.

Evolution de la charge nette non compensée



LES DEPENSES ET LES COMPENSATIONS LIÉES A LA DECENTRALISATION ALIENNEE DE LA LOI DU 13 JUILLET 2005

Détail	CA 2006		CA 2010		CA 2011		CA 2012		CA 2013		CA 2014		CA 2015		CA 2016		CA 2017		CA 2018		
	Compensation fonctionnaires	Depenses non compensées																			
Contribution Régionale à l'exploitation des Trains en commun	431,715	-	395,331	-	395,331	-	395,331	-	395,331	-	395,331	-	395,331	-	395,331	-	395,331	-	395,331	-	
Fermions sanitaires et sociaux (2)	138,982	3,069	157,306	1,988	156,031	5,809	167,599	11,854	162,272	8,720	174,160	15,517	193,818	24,922	189,995	28,833	191,175	30,277	195,097	29,467	
Fonctionnement des établissements de secteur sanitaire	92,840	-	109,773	-	111,180	-	118,854	-	118,854	-	118,854	-	118,854	-	123,463	-	123,463	-	127,589	-	
Bourses et bords d'étude aux étudiants des établissements de secteur sanitaire	14,978	-	15,044	-	15,044	-	16,055	-	16,055	-	16,055	-	16,055	-	21,646	-	21,646	-	23,495	-	
Fonctionnement des établissements de secteur social	26,955	-	30,711	-	31,087	-	31,559	-	32,025	-	32,418	-	33,810	-	35,035	-	35,293	-	36,219	-	
Bourses et bords d'étude aux étudiants des établissements de secteur sociaux	3,296	-	3,088	-	3,161	-	3,710	-	3,824	-	3,769	-	3,769	-	4,133	-	4,213	-	4,492	-	
Mesures diverses	-	-	0,039	-	0,052	-	0,123	-	0,078	-	0,140	-	0,102	-	0,119	-	0,183	-	0,132	-	
Personnel Régional et dépenses de structures correspondantes	-	-	1,179	-	1,188	-	1,257	-	2,728	-	1,986	-	1,181	-	1,240	-	1,650	-	1,796	-	
Personnel gestionnaire	-	-	0,798	-	0,792	-	0,810	-	0,819	-	0,819	-	0,853	-	0,906	-	1,102	-	1,220	-	
Autres dépenses de structure	-	-	0,381	-	0,396	-	0,447	-	0,909	-	0,366	-	0,328	-	0,294	-	0,544	-	0,576	-	
Personnel technique des lycées forfaits externes (3)	19,555	13,458	252,350	44,817	303,011	50,061	338,669	338,669	252,349	82,810	348,403	252,349	355,000	354,613	353,993	254,613	382,682	254,613	388,441	252,350	
Remunération des ADL titulaires	-	-	244,088	-	249,332	-	258,889	-	258,889	-	277,952	-	294,418	-	282,812	-	290,373	-	293,518	-	
Remunération des ADL non titulaires sur missions de splendeur	16,741	-	12,657	-	11,204	-	11,472	-	10,450	-	9,451	-	8,656	-	8,456	-	9,597	-	9,930	-	
Remunération des ADL non titulaires sur des missions de splendeur	-	-	11,161	-	10,978	-	10,483	-	10,960	-	10,653	-	12,121	-	13,327	-	13,861	-	14,261	-	
Dépenses associées aux ADL	0,893	-	2,487	-	3,548	-	4,909	-	4,475	-	4,673	-	4,244	-	3,631	-	3,692	-	5,315	-	
Participation aux contrats aidés	2,107	-	1,353	-	1,000	-	2,511	-	2,806	-	2,806	-	2,405	-	2,000	-	2,000	-	0,124	-	
Fonds external - part "personnel"	0,625	-	18,735	-	19,011	-	32,955	-	33,342	-	33,600	-	33,600	-	33,880	-	34,104	-	34,359	-	
Personnel Régional et dépenses de structures correspondantes	-	-	7,392	-	7,957	-	8,818	-	9,226	-	9,598	-	9,598	-	9,877	-	10,592	-	11,044	-	
Personnel gestionnaire	-	-	5,005	-	5,310	-	5,655	-	6,225	-	6,325	-	6,625	-	7,187	-	7,891	-	7,991	-	
Autres dépenses de structure	-	-	2,387	-	2,647	-	3,163	-	3,323	-	2,973	-	2,973	-	2,692	-	3,022	-	3,322	-	
Patrimoine (3)	0,001	-0,124	1,794	1,227	2,016	1,206	1,847	1,337	1,337	1,688	1,318	0,697	1,946	1,318	1,770	1,318	1,970	1,318	0,652	2,206	
Dépenses d'investissement	0,001	-	0,128	-	0,151	-	0,108	-	0,214	-	0,270	-	0,270	-	0,156	-	0,423	-	0,425	-	
Personnel Régional et dépenses de structures correspondantes	-	-	1,666	-	1,865	-	1,729	-	3,197	-	1,804	-	1,678	-	1,614	-	1,547	-	1,780	-	
Personnel gestionnaire	-	-	1,128	-	1,243	-	1,211	-	1,211	-	1,211	-	1,211	-	1,178	-	1,109	-	1,237	-	
Autres dépenses de structure	-	-	0,538	-	0,622	-	0,618	-	1,076	-	0,593	-	0,467	-	0,437	-	0,438	-	0,543	-	
APPA / Validation de la copie de l'expérience	0,965	0,723	55,840	0,089	56,768	55,791	54,036	55,791	59,744	55,791	62,070	55,791	67,629	55,791	75,300	55,791	74,533	55,791	80,494	55,791	
TOTAL GENERAL	800,598	91,175	892,599	892,564	1,117,048	806,200	955,772	1,158,238	844,977	938,668	1,105,429	1,244,523	863,989	1,061,831	1,208,955	867,435	1,275,999	897,611	1,274,922	871,800	403,042

(1) Les dépenses sont ventilées en 199 et 200 et les contributions des familles en 200 et 201. Les dépenses de fonctionnement sont ventilées en dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement.

(2) Les dépenses sont ventilées en dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement.

(3) Les dépenses sont ventilées en dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement.

(4) L'évaluation de la charge nette non compensée est comprise de la somme de la quote-part attribué, qui a diminué le montant de la section régionale.

EXECUTION DETAILLEE DU CPER/CPIER

CPER 2007-2014

GRAND PROJET 1 - Agir sur le chômage											
Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2018			Exécution à fin 2018		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandatements	Cumul affecté	Engagements	Mandatements
IdF	1001	GIP CARIF	39,900	13,500	26,400	-	-	-	28,166	28,157	26,968
IdF	1002	AFPA	8,042	8,042							
IdF	1003	Compétences linguistiques	15,000		15,000	-	-	-	14,852	14,852	11,846
IdF	1004	Ecoles de la deuxième chance	4,500		4,500	-	-	-	7,915	7,915	6,199
IdF	1005	Maisons de l'emploi et de la formation	4,000	1,500	2,500	-	-	-	0,113	0,113	0,075
IdF	1006	ARACT	4,550	2,450	2,100	-	-	-	2,700	2,700	2,392
IdF	1007	Anticipation des mutations économiques : soutien aux filières, accompagnement et redynamisation	54,800	26,800	28,000	-	-	0,465	20,955	20,923	16,243
Total			130,792	52,292	78,500	-	-	0,465	74,701	74,660	63,722
									95%	95%	81%

GRAND PROJET 2 - Favoriser une plus grande cohésion sociale											
Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2018			Exécution à fin 2018		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandatements	Cumul affecté	Engagements	Mandatements
IdF	2001	Création de places nouvelles pour les personnes handicapées et pour les personnes âgées	56,656	28,328	28,328	-	-	0,105	22,593	22,593	20,869
Total			56,656	28,328	28,328	-	-	0,105	22,593	22,593	20,869
									80%	80%	74%

GRAND PROJET 3 - Renforcer l'attractivité de l'Île-de-France											
Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2018			Exécution à fin 2018		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandatements	Cumul affecté	Engagements	Mandatements
IdF	3001	Territoires d'intérêt régional et national	368,060	184,030	184,030	-	-	21,293	319,847	319,800	238,594
IdF	3002	Soutien aux dynamiques territoriales de cohésion et d'innovation	151,150	22,400	128,750	-	-	1,581	69,927	69,927	55,950
Total			519,210	206,43	312,780	-	-	22,874	389,775	389,727	294,544
									125%	125%	94%

GRAND PROJET 4 - Conforter le rayonnement de la région capitale											
VOLET 41 - Culture											
Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2018			Exécution à fin 2018		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandatements	Cumul affecté	Engagements	Mandatements
77	4102	Scène nationale de Sénart	12,000	9,000	3,000	-	-	0,280	3,000	3,000	2,686
77	4104	Royaumont	4,000	1,000	3,000	-	-	-	4,134	4,134	3,473
78	4105	Port Royal des Champs	2,000	2,000							
91	4106	Musée de la Photographie de l'Essonne	4,300	0,800	3,500	-	-	-	-	-	-
94	4107	Centre chorégraphique de Vitry	4,000	1,000	3,000	-	-	-	3,000	3,000	3,000
77	4108	Musée de transports de Chelles	8,000		8,000	-	-	-	-	-	-
93	4109	Centre des archives nationales de Pierrefitte sur Seine	6,300	6,300					-	-	-
93	4110	Conservatoire National de Région d'Aubervilliers	5,000	1,000	4,000	-	-	-	4,000	4,000	4,000
77		Musée de la Grande guerre à Meaux	2,100	2,100	*				-	-	-
Total			47,700	23,200	24,500	-	-	0,280	14,134	14,134	13,159
									58%	58%	54%

* la participation de la Région à cette opération est inscrite dans sa convention territoriale avec le Pays de Meaux. Celle-ci est fléchée sur le GP3 du CPER à hauteur de 5,1 M€ au titre du GP3 ainsi que sur des crédits de droit commun.

VOLET 42 - Sport											
Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2018			Exécution à fin 2018		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandatements	Cumul affecté	Engagements	Mandatements
77	4201	Centre aquatique de Vaires-sur-Marne	17,260	8,630*	8,630	5,459	3,932	9,293	71,246	64,472	64,258
78	4202	Vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines	26,720	13,360	13,360	-	-	-	13,360	13,360	13,360
93	4203	Centre aquatique d'Aubervilliers	29,970	15,900	14,070	-	-	-	-	-	-
Total			73,950	37,890	36,060	5,459	3,932	9,293	84,606	77,832	77,618
									235%	216%	215%

* dont 3,049 M€ déjà engagés par l'Etat en 2002.

VOLET 43 - Pôles de compétitivité et création d'entreprises innovantes

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2018			Exécution à fin 2018		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandatements	Cumul affecté	Engagements	Mandatements
IdF	4301	Cluster/pôles				-	-	-	12,003	12,003	10,833
IdF	4302	Création d'entreprises innovantes				-	-	0,285	40,736	39,683	32,516
	Total		54,000	18,000	36,000			0,285	52,739	51,686	43,350
									146%	144%	120%

VOLET 44 - Enseignement supérieur et recherche universitaire

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2018			Exécution à fin 2018		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandatements	Cumul affecté	Engagements	Mandatements
75	4401	Paris 1 : construction du pôle universitaire du 18ème arrondissement	21,000		21,000	-	-	-	-	-	-
75	4402	Paris 4. Extension Clignancourt	12,000	12,000	-	-	-	-	-	-	-
75	4403	INALCO Recherche	5,650	-	5,650	-	-	0,185	5,234	4,650	3,778
75	44XX	Observatoire de Paris : Instrumentation du futur pour l'astronomie et l'astrophysique	0,600	0,600	-	-	-	-	-	-	-
75	4404	EHESS	40,000		40,000	-	-	7,382	23,800	23,723	19,807
75	4405	Paris 1, Paris 3, Paris 4 : Réaménagement de la Sorbonne, construction de silos pour la BIU de la Sorbonne à Marne-la-Vallée et déménagement de l'EPHE	32,500	32,500	-	-	-	-	-	-	-
75	4406	Logement étudiant Paris CROUS	13,850	13,850	-	-	-	-	-	-	-
75	44XX	Sarailh : mise en sécurité CROUS	8,150	8,150	-	-	-	-	-	-	-
75	4407	Paris 5 désamiantage site Necker.	30,000	30,000	-	-	-	-	-	-	-
75	4408	Paris 7 IUT Zac Pajol	14,100	5,900	8,200	-	-	0,057	13,965	13,952	13,949
75	4409	Paris 5 Poursuite rénovation ST Pères	10,000	10,000	-	-	-	-	-	-	-
75	4410	ENSAM	1,000	1,000	-	-	-	-	-	-	-
75	4411	ENS Campus Jourdan dont EEP	46,000	14,500	31,500	-	-	0,361	47,046	47,046	46,205
75	4412	Institut de la vision	0,500		0,500	-	-	-	0,500	0,500	0,218
75	4413	INALCO-BULAC équipement	9,000	3,000	6,000	-	-	-	6,050	6,050	5,922
75	4414	Rénovation, création de locaux tampons pour Paris 5	34,250	34,250	-	-	-	-	-	-	-
75	4415	Institut de France	1,000	1,000	-	-	-	-	-	-	-
75	4416	1er équipement, ZAC Tolbiac, IPGP	5,000	5,000	-	-	-	-	-	-	-
75	4417	Paris 7 finalisation du bâtiment M3F sur la ZAC PRG	11,150	11,150	-	-	-	-	-	-	-
75	4418	IPGP	35,000	24,400	10,600	-	-	-	10,600	10,600	10,600
75	4419	Paris 3 Institut des Amériques	5,500	5,000	0,500	-	-	-	-	-	-
75	4420	ENS Rue Lhomond	41,000	31,000	10,000	-	-	-	10,000	10,000	10,000
75	4421	Paris 2 Réhabilitation Assas	36,000	36,000	-	-	-	-	-	-	-
75	4422	Désamiantage et réhabilitation de la Maison des Sciences de l'Homme, Bibliothèque et Institut d'études avancées	10,000	5,000	5,000	-	-	-	-	-	-
75	4423	Paris 3 Désamiantage, démolition et reconstruction de Censier, locaux d'enseignement et bibliothèque	71,000	51,000	20,000	-	-	-	-	-	-
75	4424	Collège de France	28,000	28,000	-	-	-	-	-	-	-
75	4425	CIUP, Maison de l'île de France	21,640		21,640	-	-	0,005	21,880	21,880	20,810
75	4426	CIUP	18,360	10,000	8,360	-	-	-	5,200	5,200	4,678
75	44XX	Paris V STAPS	1,500	1,500	-	-	-	-	-	-	-
75	44XX	Reprogrammation 75	0,400	-	0,400	-	-	-	-	-	-
77	4427	Descartes +	14,000	5,000	9,000	-	-	-	9,000	9,000	8,566
77	4428	IUFM Torcy ou Meaux	1,000	1,000	-	-	-	-	-	-	-
77	4429	Institut de la Ville	11,190		11,190	-	-	-	11,193	11,005	11,005
77	4430	Maison des étudiants Marne la Vallée	7,220		7,220	-	-	-	7,100	7,099	6,438
77	4431	Paris 12 Bibliothèque Sénart	5,000		5,000	-	-	-	5,000	5,000	4,125
77	4432	Reprogrammation 77	1,000		1,000	-	-	-	1,000	0,950	0,923
77	4433	UMLV rénovation bâtiment Copernic	11,000	5,500	5,500	-	-	-	-	-	-
77	4434	UMLV Bibliothèque centrale	34,400	17,400	17,000	-	-	-	20,823	20,788	17,456
78	4435	UVSQ UFR de médecine à Montigny le Bretonneux	10,000	10,000	-	-	-	-	-	-	-
78	4436	Pôle de Rambouillet (STVE)	3,430	1,715	1,715	-	-	-	1,715	1,715	1,172
78	4437	Reprogrammation 78	1,450		1,450	-	-	-	1,256	1,256	1,182
78	4438	Maison de l'Etudiant UVSQ	9,430		9,430	-	-	0,064	9,995	9,995	9,487
78	4439	UVSQ Pôle techno de Mantes Fin de tranche 1 et Tranche 2	16,570	8,000	8,570	-	-	-	0,950	0,950	0,343

VOLET 44 - Enseignement supérieur et recherche universitaire

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2018			Exécution à fin 2018		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandatements	Cumul affecté	Engagements	Mandatements
78	4440	HEC	4,000	2,000	2,000	-	-	-	-	-	-
78	4441	MICALIS (pôle STVE)	9,200	-	9,200	-	-	-	9,200	9,200	9,200
91	4442	Institut de biologie d'Evry, tranche 2	20,000	-	20,000	-	-	-	5,636	5,636	0,843
91	4444	Campus d'ORSAY	11,500	-	11,500	-	-	-	-	-	-
91	4445	IUT d'Evry	5,000	5,000	-	-	-	-	-	-	-
91	4446	Paris 11 Pôle exoplanètes, exobiologie et enseignement (institut d'astrophysique spatiale)	2,000	-	2,000	-	-	-	-	-	-
91	4447	Maison de l'Université à Evry	8,000	-	8,000	-	-	-	-	-	-
91	4448	Paris 11 Institut de mathématiques dans la vallée d'Orsay	34,000	28,000	6,000	-	-	-	6,000	6,000	4,800
91	44XX	Soleil CPMS	8,000	8,000	-	-	-	-	-	-	-
91	4449	CNRS Plateforme Imagerie du vivant	8,000	-	8,000	-	-	-	8,000	8,000	7,145
91	44XX	Plateforme de formulation pour l'Institut du médicament (Chatenay)	2,000	-	2,000	-	-	-	-	-	-
91	4450	Institut des systèmes hybrides SUPELEC	2,000	2,000	-	-	-	-	-	-	-
91	4451	Paris 11 Maison de l'Etudiant	5,500	-	5,500	-	-	-	5,350	5,325	4,764
91	4452	Maison d'initiation et de sensibilisation aux sciences (Gif sur Yvette)	6,000	-	6,000	-	-	0,035	3,575	3,572	3,549
91	4453	Reprogrammation 91	1,000	-	1,000	-	-	-	3,057	3,057	3,057
91	4454	IOTA	6,000	6,000	-	-	-	-	-	-	-
92	4455	IUT Ville d'Avray	5,000	5,000	-	-	-	-	-	-	-
92	4457	Laboratoires de l'Ecole centrale	7,000	7,000	-	-	-	-	-	-	-
92	4458	Maison des savoirs à Fontenay-aux-roses	3,000	3,000	-	-	-	-	-	-	-
92	4459	BDIC	20,000	10,000	10,000	-	-	-	-	-	-
92	4460	Paris 10 pôle SHS	13,000	9,000	4,000	-	-	0,800	4,000	4,000	4,000
92	4461	Reprogrammation 92	1,050	-	1,050	-	-	-	0,991	0,991	0,919
92	4462	restructuration INSHEA	1,000	1,000	-	-	-	-	-	-	-
92	4463	Paris X Bât formation continue, fin du bâtiment des langues et de la maison de l'étudiant	20,120	-	20,120	-	-	0,362	19,081	19,024	17,648
92	4464	Bibliothèque Malakoff	8,000	-	8,000	-	-	-	9,008	9,008	8,490
92	4465	CROUS à Nanterre et Antony	7,000	7,000	-	-	-	-	-	-	-
93	4466	CST IUFM Saint-Denis	10,000	10,000	-	-	-	-	-	-	-
93	4467	MSH P8 et P13, plateforme AST	20,000	10,000	10,000	-	-	-	10,000	10,000	10,000
93	4468	P 13 Site de l'illustration à Bobigny	13,000	8,000	5,000	-	-	-	-	-	-
93	4469	Nanosciences et nanotechnologies P13	2,800	2,800	-	-	-	-	-	-	-
93	4470	Reprogrammation 93	2,000	-	2,000	-	-	-	1,287	1,287	1,175
93	4471	Paris 13 : Bibliothèque centrale de Villetaneuse, tranche 2	13,500	-	13,500	-	-	0,037	13,850	13,850	13,143
93	4472	Achèvement de la réhabilitation de la halle Monjoie dont IUT et restaurant universitaire	8,000	4,000	4,000	-	-	-	-	-	-
93	4473	Création d'espaces de recherche dans les bâtiments du Landy et Synergie	4,000	-	4,000	-	-	-	4,700	4,700	0,047
93	4474	Paris 8 Bât de recherche	20,000	-	20,000	-	-	0,095	3,416	3,316	3,040
93	4475	P13, LAGA, LIPN	11,000	4,000	7,000	-	-	-	-	-	-
93	4476	CNAM Extension du Landy	35,000	5,000	30,000	-	-	0,285	9,458	8,838	4,412
93	4477	Paris 8 IUT Montreuil	19,600	9,800	9,800	-	-	-	9,800	9,800	8,834
94	4478	Paris 2 IRBC Mondor	25,000	-	25,000	-	-	0,973	9,100	9,100	7,757
94	4479	Paris 11 Extension de la faculté de médecine de P 11 au KB	16,000	6,000	10,000	-	-	-	-	-	-
94	4480	ENS Cachan Institut Farman	8,000	8,000	-	-	-	-	-	-	-
94	4481	ENVA, hôpital vétérinaire	1,800	-	1,800	-	-	-	1,800	1,800	1,800
94	4482	Réhabilitation du bâtiment G à Cachan	6,400	6,400	-	-	-	-	-	-	-
94	4483	Institut de chimie et des matériaux Paris-Est, Thiais	9,640	5,250	4,390	-	-	-	4,390	4,390	4,039
94	4484	Paris 6 : Pôle longévité et vieillissement	11,100	-	11,100	-	-	-	5,755	5,755	5,117
94	4485	Reprogrammation 94	0,800	-	0,800	-	-	-	0,790	0,790	0,639
94	4487	Paris 12 Maison des sciences de l'environnement	15,000	-	15,000	-	-	0,008	14,600	14,597	14,583
95	4488	Maison internationale de la recherche de Neuville	17,000	6,000	11,000	-	-	0,987	11,000	11,000	9,786
95	4490	Installation de l'IUFM à Cergy	6,500	6,500	-	-	-	-	-	-	-
95	4491	ENSEA Cergy	15,000	10,000	5,000	-	-	-	5,000	5,000	5,000
95	4492	ESSEC	4,000	2,000	2,000	-	-	-	2,000	2,000	2,000
IDF	4493	Agro Paris tech (INAPG ENSIA ENGREF, ENVA), Pôle STVE	2,500	-	2,500	-	-	-	1,653	1,653	1,450
IDF	4494	Chaires Blaise Pascal	6,900	3,450	3,450	-	-	0,047	3,875	3,875	3,875
IDF	4495	Provision marchés mobilier	-	-	-	-	-	-	0,046	-	-
Total			1 211,750	623,615	588,135	-	-	11,684	398,725	396,922	357,779
									68%	67%	61%

VOLET 45 - Recherche et innovation

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2018			Exécution à fin 2018		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandatements	Cumul affecté	Engagements	Mandatements
75	4501	Paris 5 Necker Imagine Institut de recherche dédié aux maladies génétiques	18,000	9,000	9,000	-	-	-	9,000	9,000	9,000
75	4502	INSERM centre de recherche en psychiatrie et neurosciences (Ste Anne)	8,400	3,400	5,000	-	-	1,020	5,000	5,000	5,000
75	4503	Institut Pasteur. Centre de recherche sur la biologie intégrative des matières émergentes	20,000	10,000	10,000	-	-	-	10,000	10,000	10,000
75	4504	Observatoire de Paris : instrumentation du futur pour l'astronomie et l'astrophysique	0,700	0,700	-	-	-	-	-	-	-
75	4505	Pôle alimentation parisien	2,000	2,000	-	-	-	-	-	-	-
78	4506	MICALIS (STVE)	2,700	2,700	-	-	-	-	-	-	-
78	4507	EGER 1 (STVE)	4,500	-	4,500	-	-	-	-	-	-
78	4508	EGER 2 (STVE)	2,700	2,700	-	-	-	-	-	-	-
78-91	4509	Réseau de biologie végétale (STVE)	4,800	3,300	1,500	-	-	-	1,500	1,500	1,307
91	4510	DIGITEO LABS 2ème tranche dont laboratoire franco-allemand dédié à	24,600	14,600	10,000	-	-	2,514	10,000	10,000	9,672
91	4511	Institut de la lumière extrême	17,700	11,900	5,800	-	-	-	5,800	5,800	5,800
91	45XX	Centre de Pharmacologie Moléculaire et Structurale auprès de SOLEIL	1,000	1,000	-	-	-	-	-	-	-
91	45XX	Plate-Forme de pharmacologie cellulaire et moléculaire de l'ENS Cachan	2,000	2,000	-	-	-	-	-	-	-
91	45XX	Plate-forme intégrée imagerie du vivant "de la molécule à l'organisme" CNRS Gif-sur-Yvette	2,800	2,800	-	-	-	-	-	-	-
91	4513	Soleil IPANEMA	9,000	4,500	4,500	-	-	-	4,500	4,500	4,489
91	4514	Questions de sciences enjeux citoyens	4,600	0,500	4,100	-	-	0,213	3,090	3,085	2,892
91	4515	Génopôle, INSERM, CNRS : Centre de recherche clinique et translationnel dans le futur hôpital sud francilien.	10,000	-	10,000	-	-	-	10,000	10,000	9,810
91	4516	Centre de bioproduction du Généthron d'Evry	8,000	-	8,000	-	-	-	8,000	8,000	8,000
91	4517	TERATEC	5,000	5,000	-	-	-	-	-	-	-
91-78	4518	PreMie (STVE)	3,000	1,500	1,500	-	-	-	2,265	2,265	0,735
92	4519	CEMAGREF : Ecoprocédés pour un environnement urbain durable (STVE)	6,150	6,150	-	-	-	-	-	-	-
92	4520	MAE Nanterre	1,150	1,150	-	-	-	-	-	-	-
92	4521	Exploradome Vitry-sur-Seine	1,000	1,000	-	-	-	-	-	-	-
94	4522	Paris 11 plate forme Paris sud sur cellules souches embryonnaires	9,860	3,500	6,360	-	-	0,106	6,360	6,360	0,107
	4523	Institut de chimie et des matériaux Paris-Est, Thiais	0,400	0,400	-	-	-	-	-	-	-
75 - 94	4524	IRD, CIRAD : Campus du développement durable. Rénovation du jardin d'Agronomie tropicale de Paris	3,000	-	3,000	-	-	-	3,000	3,000	1,033
IdF	4525	Soutien aux dispositifs de transfert de technologie (CRITT, CRT...)	28,000	10,000	18,000	-	-	-	31,136	31,136	26,536
Total			201,060	99,800	101,260	-	-	3,854	109,651	109,646	94,383
									108%	108%	93%
TOTAL GRAND PROJET 4			1 588,460	802,505	785,955	5,459	3,932	25,396	659,855	650,221	586,289
									84%	83%	75%

GRAND PROJET 5 - Contribuer à l'accessibilité

50	Etudes non ventilées *	9,797	9,797	11,031	100,340	100,340	63,177
----	------------------------	-------	-------	--------	---------	---------	--------

VOLET 51 - Modernisation du réseau existant et plus particulièrement du Réseau Express Régional

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2018			Exécution à fin 2018		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandatements	Cumul affecté	Engagements	Mandatements
77/93/95	5101	RER B+	260,500	65,000	65,500	-	-	-	63,985	63,985	51,032
IdF	5102	Schéma directeur RER D	200,000	45,000	105,000	-	-	0,933	108,906	108,906	58,509
IdF	5103	Schéma directeur RER C	13,000	3,000	7,000	-	-	0,627	41,245	41,245	25,309
Total			473,500	113,000	177,500	-	-	1,561	214,136	214,136	134,849
									121%	121%	76%

VOLET 52 - Engagement des travaux de 16 opérations

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2018			Exécution à fin 2018		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandatements	Cumul affecté	Engagements	Mandatements
78	5201	Pôle de Versailles – Chantiers (1ère phase)	19,000	**	11,000	-	-	2,198	23,842	23,842	19,513
94	5202	TCSP Pompadour-Sucy-Bonneuil	64,000		28,000	-	-	-	29,887	29,887	28,318
94	5203	Pôle de Choisy-le-Roi	0,300	**	0,300	-	-	-	2,581	2,581	2,531
92/95	5204	Tramway T2 – Prolongement au Pont de Bezons	154,300		30,000	-	-	3,687	115,084	115,084	112,177
94/91	5205	Tramway Villejuif – Juvisy (A3B – 1ère phase à Athis Mons)*	237,000		48,000	-	-	11,429	253,133	253,133	248,687
95	5206	Tramway RN1 – RN16 St-Denis / Garges-Sarcelles	134,700		22,000	-	-	-	116,010	116,010	111,533
94	5207	TCSP RN 305 Nord	7,000	**	7,000	-	-	-	-	-	-
92/78	5208	Croix du Sud : Tramway Chatillon – Vélizy - Viroflay	353,400		56,000	-	-	-	207,411	207,411	198,314
92/93	5209	Tramway T1 Saint-Denis – Asnières - Gennevilliers*	130,000		24,000	-	-	-	79,066	79,066	72,462
94	5210	Ligne 8 - Prolongement à Créteil Sud*	15,500	**	15,500	-	-	0,664	2,581	2,581	1,974
93	5211	Pôle de Noisy-le-Grand*	**	**	**	-	-	-	3,937	3,937	-
77/91	5212	Liaison Sénart – Evry 1ère phase***	60,500		18,000	-	-	-	64,522	64,522	58,025
93	5213	Tramway St Denis Epinay Villetaneuse*	165,400		42,000	-	-	1,797	214,260	214,260	204,982
93	5214	Tangentielle Nord*	299,100		98,000	-	-	12,168	344,837	344,837	309,292
75	5215	Eole Evangile*	84,200		28,500	-	-	0,567	57,360	57,360	54,999
94	5216	Pôle de Pompadour*	13,300		3,500	-	-	0,231	30,682	30,682	21,183
Total			1 737,700	392,000	1 066,700	-	-	32,741	1 545,194	1 545,194	1 443,992
									145%	145%	135%

* Part de financement des autres collectivités territoriales restant à déterminer lors de la signature du Contrat de projets
 **Financement déjà mis en place dans le CPER précédent
 *** Révision des participations Etat / Région à la suite d'un accord de décroisement validé par la CST

VOLET 53 - Mise en œuvre des deuxièmes phases d'opérations lourdes

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2018			Exécution à fin 2018		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandatements	Cumul affecté	Engagements	Mandatements
92	5301	Métro ligne 4 Mairie de Montrouge Bagneux*	219,500		65,800	-	-	31,734	261,556	261,556	220,812
92	5303	Pôle de Nanterre Université*	33,800		12,600	-	-	0,334	19,710	19,710	15,987
93	5305	Métro ligne 12 Proudhon Gardinoux-Mairie d'Aubervilliers*	156,800		47,000	-	-	1,849	83,053	83,053	81,909
78/95/93	5307	Tangentielle Nord suite*	48,700		14,600	-	-	3,338	58,446	58,446	42,502
Total			458,800	140,000	318,800	-	-	37,255	422,765	422,765	361,210
									133%	133%	113%

VOLET 54 - Etudes et premiers travaux d'opérations de transports en commun

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2018			Exécution à fin 2018		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandatements	Cumul affecté	Engagements	Mandatements
ETUDES											
75/92/93	5401	Amélioration de la ligne 13 (y compris prolongation de la ligne 14)*	25,500		7,500	-	-	24,593	255,702	255,702	200,626
75/78/92	5402	RER Eole à l'ouest*	10,000		5,000	-	-	4,474	146,912	146,912	139,878
IDF	5403	Arc Express*	25,500		7,500	-	-	0,251	14,800	14,800	10,570
91	5404	Tram Train Massy Evry*	10,000		3,000	-	-	-	4,128	4,128	2,742
93	5405	Prolongement de la ligne 11*	10,000		3,000	-	-	-	21,991	21,991	20,554
93	5406	T4 – Clichy-sous-Bois - Montfermeil*				-	-	6,798	47,634	47,624	30,297
95	5407	Barreau de raccordement de Gonesse, RER D RER B à Roissy*				-	-	-	21,445	21,445	15,096
93	5408	Tramway/Noisy-le-Sec - Montreuil (Murs à Pêches) (T 1)(A1d)*	50,000		15,000	-	-	0,271	26,000	26,000	25,000
78	5409	Tangentielle Ouest *				-	-	-	6,999	6,999	5,782
75-94	5410	Gare de Lyon et Paris/Villeneuve St Georges (capacité - cf LGV Rhin-Rhône*)				-	-	1,213	6,987	6,987	5,028
	5411	Autres opérations*				-	-	3,021	69,996	69,996	42,698
SOUS-TOTAL ETUDES			131,000	41,000	90,000	-	-	40,622	622,592	622,582	498,271
TRAVAUX											
91	5412	Tram Train Massy Evry*	30,000		9,000	-	-	1,584	36,940	36,940	16,359
	5413	Autres opérations*	239,000		71,000	-	-	-	0,684	0,684	0,388
SOUS-TOTAL TRAVAUX			269,000	80,000	189,000	-	-	1,584	37,624	37,624	16,747
Total			400,000	121,000	279,000	-	-	42,205	660,217	660,207	515,018
									237%	237%	185%

VOLET 55 - Opérations interrégionales

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2018			Exécution à fin 2018		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandatements	Cumul affecté	Engagements	Mandatements
94-91	5501	Interconnexion Sud TGV : études	6,000	3,000	3,000	-	-	-	2,950	2,950	2,091
IdF/ Normandie	5502	Ligne Paris Mantes Normandie : études et travaux	30,000	15,000	15,000	-	-	0,338	1,792	1,792	1,258
IdF/ Normandie	5503	Ligne Normandie Mantes Roissy : études et travaux				-	-	-	-	-	-
IdF/Picardie	5504	Liaison Creil/Roissy : études	16,000	8,000	8,000	-	-	-	1,500	1,500	1,249
IdF/Picardie	5505	Liaison Paris Amiens Londres : études	-	-	-	-	-	-	0,200	0,200	0,193
IdF/ Champagne	5506	Electrification liaison Paris-Troyes : travaux 1ère phase	30,000	10,000	20,000	-	-	0,767	5,630	5,630	3,381
Total			82,000	36,000	46,000	-	-	1,105	12,072	12,072	8,172
									26%	26%	18%

VOLET 56 - Opérations fret

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2018			Exécution à fin 2018		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandatements	Cumul affecté	Engagements	Mandatements
	5601	Seine Aval	59,000	10,000	23,600	-	-	-	27,100	27,100	19,886
	5602	Seine Amont/Marne	105,600	18,000	42,200	-	-	0,332	46,280	46,280	40,022
	5603	Yonne Aval	12,600	2,000	5,000	-	-	-	-	-	-
	5604	Nogent sur Seine	0,700	-	0,200	-	-	-	0,999	0,999	0,518
	5605	Oise	133,000	10,000	41,000	-	-	-	16,699	16,699	13,455
	5606	Plates formes portuaires multimodales	65,000	-	26,000	-	-	0,155	27,618	20,697	17,855
	5607	Plates formes transport passagers	8,000	-	3,200	-	-	-	2,850	2,850	2,814
	5608	Voies ferrées portuaires	4,000	-	1,800	-	-	-	0,753	0,753	0,339
SOUS-TOTAL			387,900	40,000	143,000	-	-	0,487	122,298	115,377	94,887
OPERATIONS FERROVIAIRES											
	5609	Etudes (logistique urbaine et schéma directeur logistique)	4,000	2,000	2,000	-	-	-	1,808	1,620	0,268
	5610	Etudes TGV fret	1,000	0,500	0,500	-	-	-	0,015	0,015	-
	5611	Réactivation ligne Flamboin-Montereau	14,000	7,000	7,000	-	-	-	11,950	11,950	7,921
	5612	Autoroutes ferroviaires	39,000	16,000	16,000	-	-	-	3,177	3,177	0,610
	5613	Plate forme de transport combiné Saint Mard	13,000	6,500	6,500	-	-	-	0,125	0,093	0,093
SOUS-TOTAL			71,000	32,000	32,000	-	-	-	17,075	16,855	8,893
Total			458,900	72,000	175,000	-	-	0,487	139,373	132,232	103,780
									80%	76%	59%
Total Grand Projet 5			3 610,900	874,000	2 063,000	9,797	9,797	126,383	3 094,096	3 086,945	2 630,197
									150%	150%	127%

GRAND PROJET 6 - Valoriser l'agriculture et la forêt

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2018			Exécution à fin 2018		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandatements	Cumul affecté	Engagements	Mandatements
IdF	6001	Constitution d'un pôle de compétence en sciences et technologie du vivant *	6,621	6,621	-	-	-	-	-	-	-
IdF	6002	Valorisation économique de la forêt biomasse	4,215	1,295	2,920	-	-	-	0,998	0,973	0,584
IdF	6003	Renforcement des filières agricoles	23,013	3,313	19,700	-	-	-	17,323	17,323	15,093
IdF	6004	Transmission et reprise des installations pour les jeunes agriculteurs	4,035	1,900	2,135	-	-	-	1,501	1,501	1,363
IdF	6005	Actions foncières (SAFER)	4,200	2,100	2,100	-	-	-	2,354	2,354	2,353
78	6006	Bergerie Nationale de Rambouillet	2,000	2,000	-	-	-	-	-	-	-
Total			44,084	17,229	26,855	-	-	-	22,175	22,150	19,393
									83%	82%	72%

* les crédits régionaux sont affectés dans le cadre du GP4.

GRAND PROJET 7 - Lutter contre le changement climatique

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2018			Exécution à fin 2018		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandatements	Cumul affecté	Engagements	Mandatements
IdF	7001	Energies renouvelables	68,190	9,800	58,390	-	-	0,417	64,746	64,746	34,267
IdF	7002	Valorisation économique de la biomasse : développement de la filière bois énergie	7,470	1,300	6,170	-	-	0,432	13,207	13,207	8,177
IdF	7003	Efficacité énergétique des bâtiments	41,360	19,900	21,460	-	-	0,056	20,293	20,293	17,667
IdF	70XX	Accompagnement des acteurs et animation territoriale	17,180	12,600	4,580	-	-	-	-	-	-
Total			134,200	43,600	90,600	-	-	0,905	98,246	98,245	60,112
									108%	108%	66%

GRAND PROJET 8 - Prendre en compte les enjeux environnementaux de l'Île-de-France

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2018			Exécution à fin 2018		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandatements	Cumul affecté	Engagements	Mandatements
IdF	8001	Prévenir et diminuer les risques technologiques et naturels : PPRT	39,000	39,000	-	-	-	-	-	-	-
IdF	8002	Protéger et valoriser la biodiversité : observatoires	6,960	1,540	5,420	-	-	-	17,053	17,053	16,698
IdF	8003	Protéger et valoriser la biodiversité : soutien aux PNR	62,700	2,400	60,300	-	-	0,302	53,332	53,324	47,250
Total			108,660	42,940	65,720	-	-	0,302	70,385	70,377	63,948
									107%	107%	97%

CONTRAT DE PROJET INTERREGIONAL "SEINE"

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2018			Exécution à fin 2018		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandatements	Cumul affecté	Engagements	Mandatements
IdF	S101	Bassin Oise-Aisne	14,610	10,300	4,310	-	-	-	1,204	1,204	0,922
IdF	S102	Bassin Seine : La Bassee	31,608	24,108	7,500	-	-	-	2,273	2,273	1,051
IdF	S103	Bassin de la Mame	3,000	1,500	1,500	-	-	-	-	-	-
IdF	S201	Restauration des zones humides	4,500	3,000	1,500	-	-	-	-	-	-
IdF	S202	Restauration libre circulation des poissons	13,000	7,000	6,000	-	-	-	0,500	0,500	0,011
IdF	S203	Renaturation des berges SIRE	12,400	2,400	10,000	-	-	0,005	5,915	5,915	4,551
IdF	S301	Reconnaissance des secteurs prioritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IdF	S302	Elaboration de schemas de développement	6,300	2,800	3,500	-	-	-	-	-	-
IdF	S303	Amenagement des ouvrages	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total			85,418	51,108	34,310	-	-	0,005	9,892	9,892	6,535
									29%	29%	19%

CPER 2015-2020

VOLET	SOUS VOLET	TYPE D'ACTION	PROJET	Rappels des engagements prévus au CPER après la clause de revoyure de 2016					Part Région - Exécution 2018		Part Région - Taux d'exécution 2018			
				Total	Région	Etat	SGP	Autres	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements	Mandats
V1	MOBILITE MULTIMODALE			8 878,3	3 456,6	1 892,7	1 621,0	1 905,0	614,2	614,2	240,40	18%	18%	7%
	11 NOUVEAU GRAND PARIS			7 660,3	3 047,0	1 412,1	1 621,0	1 580,2	515,2	515,2	180,71	17%	17%	6%
	111	Modernisation du réseau existant - Schémas directeurs du Réseau Express Régional et schémas de secteurs		3 499,1	1 027,0	479,0	1 344,7	648,4	215,0	215,0	43,95	21%	21%	4%
		Schémas directeurs des RER (y compris barreau ferroviaire de Gonesse et métro de Bretagne)		1 074,0	560,0	240,0	274,0		136,6	136,6	2,63	24%	24%	0%
		11101 Schéma directeur du RER A							5,3	5,3	0,38			
		11102 Schéma directeur du RER B							81,6	81,6	1,14			
		11103 Schéma directeur du RER C							0,0	0,0	0,00			
		11104 Schéma directeur du RER D							39,0	39,0	0,10			
		11105 Schéma directeur du RER E est							10,7	10,7	1,02			
		11106 Barreau ferroviaire de Gonesse							0,0	0,0	0,00			
		11107 Modernisation des gares RER		221,0	116,0	50,0	55,0		20,3	20,3	8,20	17%	17%	7%
		11108 Modernisation des gares RER A							3,7	3,7	3,21			
		11109 Modernisation des gares RER B							0,0	0,0	1,22			
		11110 Modernisation des gares RER C							15,9	15,9	1,27			
		11111 Modernisation des gares RER D							0,7	0,7	2,51			
		Schémas de secteurs Transilien		90,0	63,0	27,0			58,2	58,2	33,12	92%	92%	53%
		11111 Schéma de secteurs Transilien - ligne J							8,4	8,4	0,00			
		11112 Schéma de secteurs Transilien - ligne K							0,0	0,0	0,00			
		11113 Schéma de secteurs Transilien - ligne L							0,0	0,0	0,04			
		11114 Schéma de secteurs Transilien - ligne N							27,1	27,1	0,61			
		11115 Schéma de secteurs Transilien - ligne P							11,4	11,4	0,40			
		11116 Schéma de secteurs Transilien - ligne R							11,2	11,2	2,46			
		11117 Schéma de secteurs Transilien - ligne U							0,0	0,0	0,00			
		11118 Schéma de secteurs Transilien - ligne H							0,0	0,0	0,21			
		11119 Prolongement Ecole à l'ouest		2 114,1	288,0	162,0	1 070,7	593,4	0,0	0,0	29,39			
	112	Developpement du réseau		3 812,3	1 821,8	837,5	240,0	913,0	299,7	299,7	132,24	16%	16%	7%
		Tram Train Massy Evry et prolongement Versailles		475,0	265,0	142,7		67,3	41,5	41,5	12,46	16%	16%	5%
		11201 Tram Train Massy Evry							41,5	41,5	12,46			
		11202 Tram Train Massy Evry prolongement Versailles												
		Tangentielle Ouest Saint Cyr-Saint Germain - Achères		284,0	151,2	47,8		85,0	156,2	156,2	87,14	33%	33%	27%
		11203 Tangentielle Ouest - Saint Cyr-Saint Germain (phase 1)							53,6	53,6	8,72			
		11204 Tangentielle Ouest - Achères (phase 2)							7,6	7,6	0,05			
		11205 Métro Ligne 11 à Roissy-Bois Perrier		900,0	348,0	149,0	240,0	163,0	75,0	75,0	73,62	22%	22%	21%
		11206 T1 à l'Est - Val de Fontenay		300,0	175,0	92,0	33,0	33,0	20,0	20,0	0,00	11%	11%	0%
		11207 T1 à Colombes		152,0	75,0	32,0	0,0	45,0	0,0	0,0	4,75	0%	0%	6%
		T3 à la Porte d'Asnières et prolongements		265,0	75,0	31,0		159,0	101,0	101,0	32,37	135%	135%	43%
		11208 T3 à la Porte d'Asnières							0,0	0,0	12,48			
		11209 T3 Maillot							0,0	0,0	0,00			
		11210 T3 Nation							0,0	0,0	0,00			
		11211 Débranchement T4 à Clichy-Montfermeil		142,0	85,0	56,0			0,0	0,0	6,35	0%	0%	7%
		11212 T7 - Tramway Villejuif-Juvisy (phase 2)		113,3	72,5	23,8		17,0	0,0	0,0	0,09	0%	0%	0%
		11213 T9 - Tramway RDS Paris - Ohly-Ville (phase 1)		383,0	201,1	96,2		95,7	52,5	52,5	8,66	26%	26%	4%
		11214 T10 - Tramway Antony-Clamart		194,0	95,0	41,0		56,0	18,6	18,6	1,99	0,2	0,2	0,0
		11215 Tzen, BHNS et autres TCSP		420,0	206,0	88,0		126,0	23,3	23,3	1,59	11%	11%	1%
		11216 Voies bus sur réseau structurant		65,0	30,0	30,0		5,0	6,5	6,5	1,21	22%	22%	4%
		Pôles multimodaux PDUJF		119,0	42,0	18,0	0,0	59,0	1,1	1,1	0,27	3%	3%	1%
		11217 Pôle de Chessy							0,0	0,0	0,00			
		11218 Pôle de Noisy de Sec							0,0	0,0	0,00			
		11219 Pôle de Melun							0,0	0,0	0,07			
		11220 Pôle de Mantes la Jolie							0,0	0,0	0,00			
		11221 Pôle de Poissy							0,5	0,5	0,00			
		11222 Pôle de Cergy							0,0	0,0	0,04			
		11223 Bipôle gare du Nord / gare de l'Est							0,6	0,6	0,17			
	113	Interconnexions Grand Paris		106,9	37,1	18,8	32,2	18,8	0,0	0,0	3,11	0%	0%	8%
		11301 Ligne 15 sud							0,0	0,0	3,11			
		11302 Ligne 15 ouest							0,0	0,0	0,00			
		11303 Ligne 16							0,0	0,0	0,00			
	114	Etudes, acquisitions foncières, ters travaux éventuels et provisions		242,0	161,1	76,8	4,1		0,5	0,5	1,41	0%	0%	1%
		11401 TLN phase 2							0,0	0,0	0,00			
		11402 T8 sud							0,0	0,0	0,00			
		11403 TGO phase 3							0,0	0,0	0,00			
		11404 T1 Rueil							0,0	0,0	0,00			
		11405 Autres études, acquisitions							0,5	0,5	1,41			

VOLET	SOUS VOLET	TYPE D'ACTION	PROJET	Rappels des engagements prévus au CPER après la clause de revoyure de 2016					Part Région - Exécution 2018			Part Région - Taux d'exécution 2018						
				Total	Région	Etat	SGP	Autres	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements	Mandats				
				693,8	227,4	252,6	0,0	213,8	74,2	74,2	6,96	3,3%	3,3%	3,3%				
12 OPERATIONS MULTIMODALES HORS NGP																		
121 Etudes et interventions générales Ile-de-France																		
			12101	Etudes générales Ile-de-France	17,4	5,8	5,8	0,0	93,3	12,8	12,8	4,08	14%	14%	14%	4%	4%	
			12102	Mesures d'accompagnement des infrastructures ferroviaires (bruit)	60,0	19,0	19,0	30,0	30,0	0,0	0,12	0,12	0,12	0%	0%	0%	2%	2%
			12103	A14/A86 - Brette B5 - Enroulement	65,0	17,0	17,0	32,0	32,0	1,6	1,6	0,01	0,01	1%	1%	1%	0%	0%
			12104	A4/A86 - Protections phoniques Saint-Maurice Maisons-Alfort Créteil	17,0	7,0	7,0	10,0	-	-	-	-	3,23	0%	0%	0%	19%	19%
			12105	A6 Quai - Protections phoniques	5,6	4,3	4,3	1,3	-	-	-	-	-	0%	0%	0%	0%	0%
			12106	A13 - Protections acoustiques du Viaduc de Saint Cloud	0,9	0,0	0,0	0,9	-	-	-	-	-	0%	0%	0%	0%	0%
			12107	RM10 - Requalification de la traversée de Trappes	95,0	27,5	27,5	42,0	25,5	2,1	2,1	0,05	8%	8%	8%	0%	0%	
			12108	RM10 - Aménagement entre Rambouillet et Ablis (assainissement)	2,1	0,0	0,0	2,1	-	-	-	0,63	100%	100%	100%	0%	0%	
			12109	RM18 - Protections acoustiques de Bievres	11,0	7,0	7,0	4,0	-	-	-	0,03	0%	0%	0%	0%	0%	
			12110	Mobilités actives (vélo...)	10,0	5,0	5,0	5,0	-	-	-	-	-	0%	0%	0%	0%	0%
				A86 Eclairage entre A14 et A15 (études)	3,0	1,5	1,5	1,5	-	-	-	-	-	0%	0%	0%	0%	0%
			12112	RM19 Aménagement 2X2 voies entre Boissy et Francilienne - Etudes et débat	3,0	1,5	1,5	1,5	-	-	-	-	-	0%	0%	0%	0%	0%
				Resorption de points de congestion (A6, A10, A86) - Etudes	1,0	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-	0%	0%	0%	0%	0%
122 Projets ferroviaires																		
			12201	Gare de Lyon (études)	250,0	87,2	87,2	92,3	70,5	56,5	56,5	0,00	65%	65%	65%	0%	0%	
			12202	Roissy Picardie (part Ile-de-France) (études)	30,0	12,0	12,0	0,0	6,0	0,0	0,0	0,00	0%	0%	0%	0%	0%	
			12203	Intercorxon sud et POCL (études)	8,0	3,0	3,0	3,0	2,0	0,0	0,0	0,00	0%	0%	0%	0%	0%	
			12204	Paris-Troyes (part Ile-de-France)	84,5	35,0	37,6	11,9	11,9	47,1	47,1	0,00	135%	135%	135%	0%	0%	
			12205	Massy-Valenton	115,5	33,2	35,7	46,6	46,6	9,3	9,3	0,00	28%	28%	28%	0%	0%	
123 Projets fluviaux																		
			12301	Remise en état écluses Haute Seine (UE 20%)	39,6	12,3	24,2	3,1	3,1	4,7	4,7	0,99	38%	38%	38%	8%	8%	
			12302	Régénération ouvrages (UE 20%)	6,4	2,1	4,3	0,0	0,0	0,0	0,09	0%	0%	0%	0%	0%	4%	4%
			12303	Etudes Seine Amont (UE 20%)	1,0	0,3	0,7	0,0	0,0	0,0	0,00	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
				Total Seine Amont	0,0	2,4	5,0	0,0	0,0	0,0	0,09	0%	0%	0%	0%	0%	4%	
			12304	Reconstruction barrage de Meaux	15,2	5,1	10,1	0,0	0,0	4,7	4,7	0,10	91%	91%	91%	2%	2%	
			12305	Bray Nogent (part Ile-de-France) (UE 20%) études	5,5	1,7	3,2	0,6	0,6	0,54	0,54	0,00	0%	0%	0%	31%	31%	
			12306	MAGEO - part Ile-de-France (UE 40%) études (dt Pont de Mours et dragage)	11,5	3,1	5,9	2,5	2,5	0,26	0,26	0,00	0%	0%	0%	8%	8%	
				Total Grands projets	32,2	9,9	19,2	3,1	3,1	4,7	4,7	0,90	47%	47%	47%	9%	9%	
124 Projets portuaires																		
			12401	RM406 - Desserte du port de Bonneuil (phase principale)	112,2	35,8	29,5	46,9	46,9	0,3	0,3	1,90	1%	1%	1%	5%	5%	
			12402	Terminal conteneurs, logistique et desserte ferrée des ports	77,2	25,1	25,1	27,0	27,0	0,3	0,3	0,57	0%	0%	0%	2%	2%	
			12403	Port Seine métropole et premiers travaux Est	35,0	10,7	4,4	19,9	19,9	0,3	0,3	0,66	3%	3%	3%	6%	6%	
13 OPE. OPTIMISATION DU RESEAU ROUTIER																		
131 Opérations d'optimisation des caractéristiques du réseau routier structurant cofinancées																		
			13101	RN 19 - Déviation de Boissy-Saint-Léger - Tranchée couverte et section sud	371,3	162,2	182,2	26,9	26,9	24,0	24,0	51,27	15%	15%	15%	32%	32%	
			13102	A 104 Contournement Est de Roissy	125,5	52,5	52,5	20,5	20,5	14,4	14,4	16,43	27%	27%	27%	31%	31%	
			13103	A4 / A86 - Pont de Nogent	48,0	20,8	20,8	6,4	6,4	10,20	10,20	0,00	0%	0%	0%	49%	49%	
			13104	RN36 - Carrefour de l'Obélisque et études d'aménagements ultérieurs	7,0	3,5	3,5	3,5	3,5	5,6	5,6	1,56	0%	0%	0%	45%	45%	
			13105	RN 104 - Eclairage entre A4 et RN4	80,8	40,4	40,4	40,4	40,4	0,8	0,8	1,47	4%	4%	4%	7%	7%	
132 Opérations de traitement des points de congestion et d'amélioration du fonctionnement																		
			13201	RM18 Requalification de la desserte de la ZAI de Courtabouff - Ring des Ulis	43,0	10,0	10,0	23,0	23,0	0,8	0,8	1,35	8%	8%	8%	0%	0%	
			13202	RM6 - Réaménagement du pôle gare et de la tête de pont de Villeneuve-Saint-	3,4	1,7	1,7	1,5	1,5	0,12	0,12	0,00	0%	0%	0%	79%	79%	
			13203	A86 - Réaménagement du carrefour Pleyel à St Denis (études amont et	4,5	1,5	1,5	3,4	3,4	0,8	0,8	0,12	0%	0%	0%	8%	8%	
			13204	A4-A86 Voies auxiliaires, modernisation de l'exploitation dynamique	3,0	1,5	1,5	1,5	1,5	3,0	3,0	0,00	0%	0%	0%	0%	0%	
				RM184 Aménagement RN184 dont carrefour du Bel Air	5,0	1,0	1,0	3,0	3,0	0,00	0,00	0,00	0%	0%	0%	0%	0%	
Concrétisation d'opérations co-financées par l'Etat sans contribution de la Région																		
			RM2	Réaménagement Carrefour RN12/RD91 (1 ^{ère} phase)	12,0	4,0	4,0	8,0	8,0	0,0	0,0	0,00	0%	0%	0%	0%	0%	
			RM10	Réaménagement du carrefour de la Maimedonne à La Verrières	7,5	3,5	3,5	4,0	4,0	0,00	0,00	0,00	0%	0%	0%	0%	0%	
			A4/A104/RD471	Traitement du nœud de Collégien (déviation de Collégien)	4,2	3,0	3,0	7,2	7,2	0,00	0,00	0,00	0%	0%	0%	0%	0%	
			RM18/RD36	Réaménagement du Christ de Sacay	18,0	9,0	9,0	9,0	9,0	6,3	6,3	0,00	0%	0%	0%	0%	0%	
			RM1	Requalification dans le cadre du prolongement d'A16 (1 ^{ère} phase)	6,3	6,3	6,3	6,3	6,3	0,00	0,00	0,00	0%	0%	0%	0%	0%	

VOLET	SOUS VOLET	TYPE D'ACTION	PROJET	Rappels des engagements prévus au CPER après la clause de revoyure de 2016				Part Région - Exécution 2018		Part Région - Taux d'exécution 2018				
				Total	Région	Etat	SGP	Autres	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements	Mandats
				10,0	10,0			0,0	0,0	0,00	0,00	0%	0%	0%
			21113 Réhabilitation / reconstruction pour la création de P210 à Orsay - Projet de refondation de l'ensemble des équipes et laboratoires de la physique des 2 infinis et des origines - 1ère tranche	5,0		5,0								
			21114 Rachat des bâtiments G1/G2 afin de réduire les coûts de fonctionnement (location) et faciliter le maintien des équipes du CEA à Evry (6,7 M déjà versés Etat)	6,0	6,0					0,00	0,00	0%	0%	0%
			21115 Aménagement de plateformes technologiques pour l'Institut des Plantes de Saclay à Gif-sur-Yvette	1,1	1,1					0,00	0,00	0%	0%	0%
			21116 Construction (neuve) du musée de la BDIC à Nanterre.	24,3	10,0	14,3				10,0	10,0	100%	100%	15%
			21117 Equipement du bâtiment formation continue (construction neuve) - MO Région	1,0	1,0					0,0	0,0	0%	0%	36%
			Réhabilitation énergétique du complexe sportif	5,9		5,9								
			Désamantege tour BU	4,9		4,9								
			Relocalisation de l'INSHEA à Nanterre	27,0		27,0								
			Extension du bâtiment du CNAM situé rue du Landy à Aubervilliers. MO Région et démolition	23,7	23,7					0,0	0,0	0%	0%	0%
			Nouvelle phase de réhabilitation du bâtiment de l'illustration à Bobigny. Implantation du 4ème département en génie biologique de l'IUT.	6,5		6,5								
			21119 Construction du LAGA IPN à Villefranche	10,6	7,0	3,6				0,0	0,0	0%	0%	0%
			21120 Construction d'un bâtiment de recherche à Saint-Denis. MO Région	11,3	11,3					0,0	0,0	0%	0%	11%
			21121 Réalisation d'un bâtiment de recherche par la réhabilitation de bâtiments existants.	5,3	5,3					0,0	0,0	0%	0%	25%
			UP8 - Saint-Denis, réhabilitation du bâtiment A	20,0		20,0								
			UP8 - Saint-Denis, réhabilitation des bâtiments B et C	10,0		10,0								
			21122 Restaurant CROUS de Bobigny	6,5	3,5	3,0				0,0	0,0	0%	0%	0%
			21123 Equipement de la maison des sciences et de l'environnement à Créteil	0,4	0,4					0,0	0,0	0%	0%	0%
			Restructuration des espaces de la faculté de médecine	17,0		17,0								
			Mise en sécurité faculté de médecine Créteil	5,0		5,0								
			21124 Construction 2ème phase du Pôle longévité et vieillissement. MO UPMC	5,6	5,6					0,0	0,0	0%	0%	0%
			21125 Extension de la faculté de médecine au KB	14,5	10,0	4,5				0,0	0,0	0%	0%	0%
			21126 Restructuration de l'ENVA à Maisons-Alfort	45,0	15,0	30,0				5,7	5,7	38%	38%	34%
			21127 Phase 1 de la construction d'un ensemble immobilier pour la recherche biomédicale sur le site de la faculté de médecine à Créteil.	16,0	16,0							0%	0%	0%
			Optimisation énergétique bâtiment des Chiènes 1	2,5		2,5								
			Optimisation énergétique / réhabilitation des GTC des bâtiments de l'université	1,0		1,0								
			Travaux de mise en sécurité	0,7		0,7								
			21128 Restructuration du Restaurant Universitaire Le Parc à Cergy-Pontoise	3,4	1,7	1,7				0,0	0,0	0%	0%	0%
			21129 IUT de l'UCP - à l'exception de celles de Sarcelles (études et travaux)	20,0	19,5	0,5				0,0	0,0	0%	0%	0%
			21130 Réalisation de la maison des étudiants de Sénart (études et travaux)	0,7	0,4	0,3				0,4	0,4	100%	100%	0%
			Transfert présidence et services centraux sur le campus UFR sciences - MO CG78	3,5		3,5								
			Réhabilitation IUT Vélizy	2,5		2,5								
			Travaux - Projet Matériaux énergie	6,0		6,0								
			21131 Construction d'un pôle interdisciplinaire de santé (PLUS) à Villejuif (études)	0,4	0,2	0,2				0,0	0,0	0%	0%	0%
			Réhabilitation de la dalle de Créteil	6,8		6,8								
			Restaurant CROUS de la Pointe Jaune à Créteil	6,5		6,5								
			21132 Financement des études de programmation du Campus International de Cergy-Pontoise à Neuville	1,3	1,0	0,3				0,0	0,0	0%	0%	0%
			21133 Construction du nouveau siège pour la COMUE Paris-Est Marne la Vallée	0,5	0,5					0,3	0,0	66%	66%	0%

SOUS VOLET	TYPE D'ACTION	PROJET	Rappels des engagements prévus au CPER après la clause de revoyure de 2016					Part Région - Exécution 2018			Part Région - Taux d'exécution 2018			
			Total	Région	Etat	SGP	Autres	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements	Mandats	
212 Opérations plan campus et Condorcet			573,5	170,5	403,0	0,0	0,0	29,6	29,6	29,6	28,62	17%	17%	17%
	21201	Construction d'un pôle universitaire sur le site de La Chapelle à Paris. MO EPCS	35,5	12,5	23,0			0,0	0,0	0,00	0,00	0%	0%	0%
	21202	Construction du bâtiment de recherche EHES à Aubervilliers. MO Région.	31,0	31,0	0,0			29,6	29,6	3,00	3,00	95%	95%	10%
	21203	Construction d'un grand équipement documentaire sur le campus Condorcet à Aubervilliers. MO Région	86,3	86,3	0,0			0,0	0,0	15,39	15,39	0%	0%	18%
		Campus Condorcet	85,0	0,0	85,0									
		<i>Sous-total Condorcet</i>	237,8	129,8	108,0			29,6	29,6	19,39		23%	23%	14%
	21204	Réhabilitation de l'ex caserne Lourcine pour regrouper l'ensemble des bibliothèques de droit sur le campus Lourcine - MO Etat	33,4	6,4	27,0			0,0	0,0	2,19	2,19	0%	0%	34%
	21205	Déménagement de Censier et implantation sur le site Nation-Picpus. Construction neuve MO Etat	130,0	20,0	110,0			0,0	0,0	5,93	5,93	0%	0%	30%
	21206	Construction du site francilien d'AGP et des laboratoires associés de l'INRA. Dont 38 M€ plan campus et PIA en cours. Transfert sur le plateau de Sacy des 4 sites franciliens.	43,8	5,8	38,0			0,0	0,0	0,00	0,00	0%	0%	0%
	21207	Restructuration du site Cardinal Lemoine pour la création de l'Institut des civilisations	22,0	2,0	20,0			0,0	0,0	0,75	0,75	0%	0%	38%
		Learning center à Gif-sur-Yvette	39,0		39,0									
	21208	Construction de l'Institut du climat et de l'environnement ICE (10 M€ investissements d'avenir) à Saint-Aubin. MO CEA	16,5	6,5	10,0			0,0	0,0	1,37	1,37	0%	0%	21%
		Restructuration faculté de médecine - Necker	18,0	0,0	18,0									
		1 ^{ère} tranche restructuration faculté de pharmacie	5,0	0,0	5,0									
		Désamiantage et restructuration du 54 Bd Raspail Paris 6 ^{ème}	28,0	0,0	28,0									
		<i>Sous-total Campus</i>	335,7	40,7	295,0			0,0	0,0	10,23		0%	0%	25%
213 Opérations nouvelles financées Région et Etat en fonction de leur maturité			19,5	17,5	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0,00	0%	0%	0%
	21301	Création du pôle technologique universitaire du Mantois à St-Quentin-en-Yvelines 2 ^{ème} tranche - Reconstruction - MO CG78	0,0					0,0	0,0	0,00	0,00			
	21302	Création d'un learning center au cœur du campus pour favoriser la qualité de vie et d'accueil des étudiants	0,0					0,0	0,0	0,00	0,00			
		Construction du premier bâtiment emblématique de la Cité internationale à Neuville. Learning Center / FabLab / Culture / Art / OpenLab / Médiathèque - études de définition et de faisabilité	0,0					0,0	0,0	0,00	0,00			
	21303	Restructuration pour un espace d'accueil du public et création d'un espace muséal sur le site de Neudon. MO Observatoire	0,0					0,0	0,0	0,00	0,00			
		Construction d'un bâtiment recherche du Pôle langues et civilisations	0,0					0,0	0,0	0,00	0,00			
	21304	regroupant les activités de recherche de l'INALCO, de l'Université Sorbonne Nouvelle et de Paris Descartes sur 10 000 m² sur la ZAC Paris Rive Gauche. MO Bâtiron	0,0					0,0	0,0	0,00	0,00			
	21305	Réhabilitation Institut d'art et d'archéologie - création d'un learning center à Paris. MO Paris 4	0,0					0,0	0,0	0,00	0,00			
		Projet de de reconstruction du site de Censier : vie, culture, logement étudiant	2,0		2,0			0,0	0,0	0,00	0,00			
	21306	Création d'une plateforme à l'Institut neurosensoriel	0,0					0,0	0,0	0,00	0,00			
	21307	Restructuration de l'ancienne BU de Villeneuve en e-learning center et accueil du data center mutualisé. MO Région	0,0					0,0	0,0	0,00	0,00			
	21308	Construction d'un centre interdisciplinaire de santé (CIUS) à Villejuif	0,0					0,0	0,0	0,00	0,00			
	21309	Construction d'un pôle universitaire sur le site de la Chapelle à Paris-phase 2	0,0					0,0	0,0	0,00	0,00			
Opérations Recherche (MENSER, Agriculture, Mines) et Innovation (MENSER)			21,3	0,0	21,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0,00	0%	0%	0%
Credits contractualisés des organismes de recherche			38,5	0,0	38,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0,00	0%	0%	0%

VOLET VOLET TYPE D'ACTION	PROJET	Rappels des engagements prévus au CPER après la clause de revoyure de 2016					Part Région - Exécution 2018		Part Région - Taux d'exécution 2018		
		Total	Région	Etat	SGP	Autres	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements
V3	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	323,2	157,5	165,7	0,0	0,0	21,9	21,9	15,19	14%	10%
	31 ENERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	156,6	83,6	73,0	0,0	0,0	13,8	13,8	9,50	17%	11%
	311 Rénovation énergétique	58,0	36,0	22,0			0,0	0,0	0,80	23%	0%
	312 Energies renouvelables et de récupération	73,0	42,0	31,0			13,0	13,0	8,26	31%	20%
	313 Accompagnement	25,6	5,6	20,0			0,9	0,9	0,43	15%	8%
	POEAT										
	TEPOS										
	TEDDIF										
32	ECONOMIE CIRCULAIRE ET ECONOMIE DE RESSOURCES	52,6	30,6	22,0	0,0	0,0	5,4	5,4	2,63	18%	9%
	Ecologie Industrielle	3,6		3,6							
	321 Stratégie prévention déchets	19,5	12,0	7,5			2,2	2,2	0,32	18%	3%
	322 Recyclage et valorisation déchets	8,6	8,6				3,2	3,2	2,31	38%	27%
	323 Eco circulaire BTP	20,9	10,0	10,9			0,0	0,0		0%	0%
33	RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE ET PRESERVATION DES RESSOURCES	69,8	36,7	33,1	0,0	0,0	1,8	1,8	2,19	5%	6%
	Non ventillé			33,1							
	331 Réservoirs	7,5	7,5				0,9	0,9	0,87	12%	13%
	332 Continuités terrestres	3,5	3,5				0,2	0,2	0,13	7%	4%
	333 Restauration des milieux	13,0	13,0				0,6	0,6	0,44	5%	3%
	334 Connaissance et animation	12,7	12,7				0,1	0,1	0,64	0%	5%
34	RISQUES	29,1	1,5	27,6			0,0	0,0	0,03	0%	2%
							0,0	0,0	0,03		
		0,9		0,9			0,0	0,0	0,00		
	PROJETS TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE (AGENDA 21)						0,0	0,0	0,00		
35	AIRPARIF	14,1	5,1	9,0	0,0	0,0	0,9	0,9	0,84	17%	17%
	351 AirParif	14,1	5,1	9,0			0,9	0,9	0,84	17%	17%
	EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	0,1		0,1							
V4	NUMERIQUE	232,9	102,7	130,2	0,0	0,0	7,9	7,9	3,78	8%	4%
	41 NUMERIQUE	232,9	102,7	130,2	0,0	0,0	7,9	7,9	3,78	8%	4%
	411 Economie numérique	232,9	102,7	130,2	0,0	0,0	7,9	7,9	3,78	8%	4%
	41101 Mise en œuvre de l'objectif fixé du très haut débit pour tous	227,5	100,0	127,5			7,9	7,9	3,78	8%	4%
	41102 Soutien aux projets numériques	5,3	2,7	2,7			0,0	0,0	0,00	0%	0%

VOLET SOUS VOLET	TYPE D'ACTION	PROJET	Rappels des engagements prévus au CPER après la clause de revoyure de 2016					Part Région - Exécution 2018			Part Région - Taux d'exécution 2018	
			Total	Région	Etat	SGP	Autres	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements
V5	INNOVATION, FILIERES D'AVENIR, USINE DU FUTUR		30,0	15,0	15,0	0,0	0,0	1,8	1,8	1,82	12%	12%
	51 FILIERES D'AVENIR, EMPLOI		30,0	15,0	15,0	0,0	0,0	1,8	1,8	1,82	12%	12%
	511 Filières d'avenir et emploi		30,0	15,0	15,0	0,0	0,0	1,8	1,8	1,82	12%	12%
	51101 GIP DEFI métiers, ARACT IDF et actions sectorielles OPEC		30,0	15,0	15,0	0,0	0,0	1,8	1,8	1,82	12%	12%
V6	VOLET TERRITORIAL		641,9	322,6	319,3	0,0	0,0	37,4	37,4	16,77	12%	5%
	61 L'ARTICULATION ENTRE L'AMENAGEMENT ET L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN, AU CŒUR DE LA STRATEGIE D'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES		576,5	285,8	310,7	0,0	0,0	28,4	28,4	10,28	11%	4%
	611 Accompagnement des territoires bâtisseurs		400,0	200,0	200,0			27,4	27,4	8,44	14%	4%
	612 Aménagement durable et innovation urbaine		126,6	55,0	71,6			1,0	1,0	1,73	2%	3%
	Projets démonstrateurs		25,9		25,9							
	613 Ingénierie territoriale		24,0	10,8	13,2			0,0	0,0	0,10	0%	1%
	62 ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES PERI-URBAINS, RURAUX ET LES POLES DE CENTRALITE		65,4	56,8	8,6	0,0	0,0	9,0	9,0	6,49	16%	11%
	621 Soutien aux dynamiques territoriales		10,0	5,0	5,0			0,4	0,4	0,05	8%	1%
	622 Soutien à l'action foncière (SAFER)		3,6	1,8	1,8			0,3	0,3	0,15	17%	8%
	623 Parc Naturels Régionaux		51,8	50,0	1,8			8,3	8,3	6,29	17%	13%
	63 RENOUELEMENT URBAIN DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE		170,0	0,0	17,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00		
	Projets d'intérêt régional et national		170,0		17,0							
V7	VOLET PROSPECTIF DU CPER											
	TOTAL CPER		10894,8	4448,4	2917,3	1621,0	1908,0	731,0	731,1	316,98	16%	7%
	TOTAL CPER (ETAT + REGION)		7365,8	4448,4	2917,3							

CPIER *	Rappels des engagements prévus au CPER après la clause de revoyure de 2016					Part Région - Exécution 2018			Part Région - Taux d'exécution 2018		
	Total	Région	Etat	SGP	Autres	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements	Mandats
VS PLAN SEINE*	75,9	8,2	46,2	0,0	21,5	0,7	0,7	0,25	8%	29%	11%
S1 Gestion des risques d'inondation	51,3	4,8	27,3	0,0	19,1	0,7	0,7	0,25	14%	29%	11%
S11 Entente Oise-Seine	13,1	2,3	7,8	2,9	2,9	0,7	0,7	0,25	29%	29%	11%
S12 PAPI (programmes d'actions de prévention contre les inondations) Seine-et-Marne	7,2	2,5	4,2	0,5	0,5	0,0	0,0	0,00	0%	0%	0%
S2 Préservation et restauration des ressources	24,6	3,4	18,9	0,0	2,4	0,0	0,0	0,00			
VS VALLEE DE LA SEINE **	725,2	59,4	240,9	0,0	424,8	1,8	1,8	0,70	3%	3%	1%
S3 Gestion de l'espace et développement durable	30,8	3,5	16,0	0,0	11,3	0,9	0,9	0,04	26%	26%	1%
S31 Dispositif pérenne d'observation d'études et de prospective	1,8	0,3	1,0	0,5	0,5	0,1	0,1	0,01	22%	22%	4%
S32 Harmonisation et homogénéisation de la connaissance des milieux	5,0	0,4	3,0	1,6	1,6	0,1	0,1	0,00	22%	22%	0%
S33 Connaissance des paysages et de leur évolution	0,9	0,2	0,5	0,2	0,2	0,0	0,0	0,03	15%	15%	16%
S34 Maîtrise du développement urbain	9,3	0,8	2,5	6,0	6,0	0,1	0,1	0,00	15%	15%	0%
S35 Gestion des berges de la Seine ***	13,7	1,7	9,0	3,0	3,0	0,6	0,6	0,00	34%	34%	0%
S4 Maîtrise de flux et des déplacements	614,0	50,1	196,5	0,0	367,4	0,8	0,8	0,57	2%	2%	1%
S41 Infrastructures ferroviaires	124,6	13,2	51,4	0,0	60,0	0,0	0,0	0,03	0%	0%	0%
S4101 L'INPN-EOLE / 4ème voie Mantes-Épône (part Ile-de-France) - CPIER	13,5	7,2	6,3			0,0	0,0	0,00	0%	0%	0%
S4102 L'INPN (phase 1) / dont Paris-Mantes (part Ile-de-France) - CPIER	19,3	6,0	6,7		6,6	0,0	0,0	0,03	0%	0%	0%
S42 Infrastructures fluviales	112,2	17,8	54,8	0,0	39,6	0,8	0,8	0,09	4%	4%	0%
S4201 Modernisation écluses et barrages (Bouglival, Suresnes, ...)	67,6	14,8	33,4	19,4	19,4	0,8	0,8	0,07	5%	5%	0%
S4202 Pont rail Maisons Laiffre	2,1	0,7	1,4	0,1	0,1	0,0	0,0	0,02	0%	0%	3%
S4203 Régénération ouvrages	6,3	2,0	4,1	0,2	0,2	0,0	0,0	0,00	0%	0%	0%
S4204 Etudes Seine Aval	0,0					0,0	0,0	0,00			
S4205 Modernisation des équipements de sécurité de stationnement Seine Aval - Modernisation des équipements de sécurité de stationnement	1,0	0,3	0,7			0,0	0,0	0,00	0%	0%	0%
S43 Infrastructures portuaires	377,2	19,1	90,3	0,0	267,8	0,0	0,0	0,46	0%	0%	138%
S4301 Port Seine Métropole et premiers travaux ouest	0,0					0,0	0,0	0,46			
S4302 Port Triel	63,5	19,1	8,8	35,6	35,6	0,0	0,0	0,00	0%	0%	0%
S4303 Extension plateforme de Limay	0,0					0,0	0,0	0,00			
S5 Tourisme et culture	80,4	5,8	28,4	0,0	46,2	0,1	0,1	0,09	2%	2%	2%

* Cf. totaux figurant dans le CPIER 2015-2020 CR 53-15 de juin 2015 dans le récapitulatif financier.

** Cf. totaux figurant dans le CPIER 2015-2020 CR 123-16 de décembre 2016 dans le récapitulatif financier.

*** Comprend l'opération "requalification des berges du petit bras de Seine de l'île Saint-Denis au droit des anciens entrepôts du printemps", votée dans le cadre de la délibération CP 16-546 du 13 décembre 2016.

VIREMENTS DE CREDITS DE PAIEMENT DE CHAPITRE A CHAPITRE EN COURS D'EXERCICE

En application de l'article 2 de la délibération n° CR 2017-195 relative au budget primitif de la Région Ile-de-France pour 2018, et conformément aux dispositions du chapitre 3 de l'instruction budgétaire et comptable M71 relatif aux autorisations budgétaires, la Présidente a procédé à des mouvements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

Ces virements de crédits ont fait l'objet de décisions expresses de la Présidente transmises au Préfet pour être exécutoires dans les conditions de droit commun prévu par l'article L. 4142-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Ces décisions ont également été notifiées au comptable public.

La présente communication vise à informer l'assemblée délibérante de ces divers mouvements de crédits :

Virements de crédits de paiement au sein de la section de fonctionnement

- Virement d'un montant de 35 000 € opéré par décision administrative n° 2018-86 en date du 10 octobre 2018.

Chapitre d'origine :

*Chapitre 943 - « Opérations financières »
Nature comptable 66111 - « Intérêts réglés à l'échéance »
(-35 000 €)*

Chapitre bénéficiaire :

*Chapitre 946 - « Transferts entre sections »
Nature comptable 6811 - « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles »
(+35 000 €)*

- Virement d'un montant de 660 000 € opéré par décision administrative n° 2018-265 en date du 14 décembre 2018.

Chapitre d'origine :

*Chapitre 941 - « Autres impôts et taxes »
Nature comptable 73918 - « Autres reversements sur autres impôts locaux ou assimilés »
(-660 000 €)*

Chapitre bénéficiaire :

*Chapitre 940 - « Impositions directes »
Nature comptable 73918 - « Autres reversements sur autres impôts locaux ou assimilés »
(+660 000 €)*

- Virement d'un montant de 429 859 € opéré par décision administrative n° 2018-274 en date du 17 décembre 2018.

Chapitre d'origine :

Chapitre 939 – « Action économique »
Code fonctionnel 93 - « Agriculture, pêche,
agro-industrie »
(-429 859 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 937 - « Environnement »
Code fonctionnel 71 – « Actions transversales »
(+429 859 €)

Au total, ces virements de crédits entre chapitres au sein de la section de fonctionnement portent à l'issue de l'exécution budgétaire 2018 sur une somme de 1 124 859 €, soit 0,04 % des dépenses réelles du total de la section de fonctionnement du budget primitif 2018.

Ces informations sont données en application de l'instruction budgétaire et comptable M71.

Le tableau annexé à la présente communication récapitule les trois virements opérés en cours d'exercice.

TRANSFERTS DE CREDITS DE PAIEMENT ENTRE CHAPITRES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - BP 2018

DE		VERS		Montant
<i>Imputation budgétaire source</i>		<i>Imputation budgétaire de destination</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Code fonctionnel</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Code fonctionnel</i>	
939 Action économique	93 Agriculture, pêche et agro-industrie	937 Environnement	71 actions transversales	429 859,00
943 Opérations financières		946 Transferts entre sections		35 000,00
941 Autres impôts et taxes		940 Impositions directes		660 000,00
Total des virements de crédits au sein de la section de fonctionnement				1 124 859,00
Dépenses réelles de la section de fonctionnement (BP 2018)				2 717 123 000,00
Pourcentage de virements par rapport aux dépenses réelles de la section de fonctionnement				0,04%